

## Souvenirs coloniaux [transcription]

Éric SAUNIER  
et Florent CLATOT\*

### Avant l'arrivée. Désordres politiques et rivalités coloniales

*Retour sur les étapes antérieures de la carrière de Thomas ; Retour sur les deux Restaurations à Bourbon ; Comparaisons : portraits du général Menou et du gouverneur Bouvet de Lozier ; Mauvaise gouvernance de Bouvet ; Mécontentement au sein de la « dyarchie » : Delafitte du Courteil et Panon Desbassayns*

Entré au service à 17 ans, j'avais passé la première année dans un port secondaire, au Havre. J'étais parti à 20 ans pour l'expédition d'Égypte<sup>1</sup> et, en y débarquant, j'avais été promu au grade de sous-commissaire. De retour trois ans après et destiné pour le port de Brest<sup>2</sup>, la bienveillance dont m'honorait M. de

---

\* La transcription du manuscrit a été réalisée par Florent Clatot, auteur d'un master 2 sur les écrits de Pierre-Philippe Urbain Thomas : Fl. CLATOT, « Un intellectuel normand méconnu : Pierre-Philippe Urbain Thomas (1776-1834) », mémoire de master 2 de l'université du Havre, 2009, 183 p. L'introduction du texte et les notes de bas de pages ont été établis par Éric Saunier.

<sup>1</sup> Cet épisode est relaté dans le chapitre « Souvenirs de l'expédition d'Égypte » : voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Souvenirs d'un vieillard*, p. 57 -213. Bib. Mun. Le Havre, Ms 351. Sur les étapes précédant la partie bourbonnaise de sa carrière évoquées dans le texte des « Souvenirs », voir l'annexe n°5 page 227.

<sup>2</sup> Voir le chapitre « Souvenirs Bretons » : Pierre-Ph. U. Thomas, *Souvenirs d'un vieillard*, p. 213-235, Bib. Mun. Le Havre, Ms 351.

Caffarelli<sup>3</sup> qui en était préfet maritime me fit étudier les ordonnances et les règlements de la marine et leur application à la pratique des services.

Il avait souvent la complaisance de m'interroger spécialement sur ces matières et même de me faire assister aux séances du conseil d'administration, composé d'hommes rares par l'étendue de leurs connaissances générales et spéciales.

Il me suffira de citer M. le contre-amiral Rovet, chef militaire, M. Rignac, chef d'administration, M. Dehay, chef du génie maritime, M. le colonel Devaulx, chef d'artillerie, M. Tarbé, ingénieur en chef des ponts et chaussées, pour que l'on comprenne combien je devais puiser d'instruction en écoutant les discussions soutenues par eux. À 30 ans, j'étais rentré dans le service de l'inspection. J'avais été envoyé à Flessingue<sup>4</sup> y organiser ce service, puis à Rochefort<sup>5</sup>. Enfin en 1816, à 40 ans, j'allais entreprendre de nouvelles études, celles du service des colonies, plus compliqué que celui des arsenaux car là vraiment se trouve réunie toute l'administration d'un état. Je n'ai jamais compris comment on prenait les administrateurs des colonies dans les employés de l'administration des arsenaux maritimes sans qu'ils fussent préparés par des études spéciales à un service si différent, si étendu. Qu'est-il souvent arrivé d'une semblable mesure ? Ou les nouveaux administrateurs ont perdu du temps à apprendre leurs nouveaux devoirs que leur imposait l'application des principes généraux d'économie publique avant de les mettre en pratique avec quelque confiance, ou se laissant entraîner au cours des événements sans avoir auparavant cherché à reconnaître les motifs qui devaient les

---

<sup>3</sup> Marie-Joseph Caffarelli (1760-1845), devenu lieutenant de vaisseau en 1786 après s'être illustré lors de la Guerre d'Amérique, fut désigné pour être préfet maritime de Brest en raison de la fidélité de Bonaparte à la mémoire de son frère, le général Caffarelli, mort à Saint-Jean d'Acre en 1799. Thomas ayant côtoyé ce dernier en Égypte, un lien d'amitié a immédiatement uni Thomas et le préfet Caffarelli lorsque le premier arriva à Brest en 1802. Caffarelli facilita la réintégration de Thomas dans l'administration coloniale lorsque ce dernier fut soupçonné de bonapartisme, puis sa nomination à Bourbon en 1817.

<sup>4</sup> Voir le chapitre « Souvenirs zélandais ». Pierre-Ph. U. THOMAS, *Souvenirs d'un vieillard*, p. 235-263. Bib. Mun. Le Havre, Ms 351.

<sup>5</sup> Voir les « Souvenirs maritimes ». Pierre-Ph. U. THOMAS, *Souvenirs d'un vieillard*, p. 263-305, Bib. Mun. Le Havre, Ms 351.

déterminer et ce que devaient être les conséquences de leurs actes, ils ont passé sans laisser de traces de leur passage, heureux quand il n'a pas été marqué par quelque résultat fâcheux, prochain ou éloigné. Avant d'entreprendre de rappeler mes souvenirs de mon séjour dans la seule colonie qui reste en France dans les mers de l'Inde, dans un pays si remarquable par la salubrité et par l'attachement de ses habitants à la mère patrie, il convient de dire un mot sur l'état où nous le trouvions.

Le traité de Paris de 1814<sup>6</sup> avait séparé les deux colonies de l'Île de France et de l'Île de Bourbon, conquises en 1810 par les Anglais. La première leur était cédée, et ils avaient substitué à son nom celui d'île Maurice, que les Hollandais lui avaient donné en la découvrant ; l'autre nous était restée. Une administration nouvelle y avait été envoyée en 1815 pour en reprendre possession. Nous succédions à cette administration, à la tête de laquelle étaient M. Bouvet de Lozier, maréchal de rang, gouverneur, et M. Marchant<sup>7</sup>, chef d'administration, qui collectivement pour la plupart de leurs actes, séparément pour ceux spéciaux au service de chacun,

---

<sup>6</sup> Signé le 30 mai 1814 après l'abdication de Napoléon I<sup>er</sup>, le traité de Paris, dont Talleyrand fut la cheville ouvrière au nom de Louis XVIII, entérine le retour du royaume de France aux frontières de 1792, à l'exception des colonies dont le sort est évoqué dans l'article 8. C'est cet « oubli » qui entraîne la négociation engagée entre le général de Bouvet de Lozier, nommé ordonnateur de l'Île Bourbon à l'été 1814, et Farquhar qui représente les intérêts du royaume d'Angleterre. Concernant les colonies du monde indien, le traité de Paris aboutit à la reconnaissance de l'autorité de l'Angleterre dans l'ancienne Île de France (Maurice) et à la restitution de l'île Bourbon à la France. Les autorités françaises sont installées le 6 avril 1815.

<sup>7</sup> Marchant, qui occupa la fonction d'ordonnateur de l'Île entre 1805 et 1810, puis de 1815 à 1817, date à laquelle lui succéda Desbassayns de Richemont, est le sujet de remarques élogieuses de la part de Thomas dans les pages de son *Essai de statistique sur l'île Bourbon*. Dans le chapitre « Industrie » de cet ouvrage, Thomas salue notamment l'initiative de Marchant en faveur de la politique d'apprentissage des métiers manuels (calfats, tourneurs...) dans la population des Libres de couleur (Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai de statistique sur l'île Bourbon*, 1828, vol. 1, p. 239). Plus loin, dans un chapitre qu'il consacre à décrire les arbres, les arbrisseaux et les arbustes de l'île, Thomas souligne le rôle positif joué par Marchant pour faire venir une collection d'arbres fruitiers du jardin du Luxembourg à Bourbon. Il facilita en effet leur transport de Paris au Havre, puis du Havre à Rochefort où ils furent embarqués sur *Le Golo* et *La Normande*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai de statistique...*, *op. cit.*, vol. 1, 1828, p. 90).

représentaient le souverain. En eux résidait la puissance royale. Ils en étaient les représentants. Tel fut longtemps le système de gouvernement des colonies.

Je pus remarquer plusieurs traits communs aux généraux Menou<sup>8</sup> et Bouvet qui permettraient d'en établir le parallèle, quoiqu'il y eut entre eux des différences notables. Le premier, appartenant à une ancienne famille de la noblesse de Touraine, illustre par les armes, avait embrassé le parti de la révolution, dont plus tard il faillit être victime, et ne lui eût pas échappé sans le général Bonaparte qui prit vivement sa défense. Le second, noble aussi, s'était jeté dans le parti contraire. Il s'y fit conspirateur. Arrêté avec Georges Cadoudal, il dut sa vie au premier consul Bonaparte<sup>9</sup>, mais il sembla n'en être que plus acharné contre lui. Il est des gens pour qui la reconnaissance est un fardeau dont ils cherchent à se débarrasser par tous les moyens. Fidèle au drapeau sous lequel il s'était rangé, il y déploya une énergie qu'il portait jusqu'à l'exagération, il n'eut garde de la contenir en 1814 et c'est peut être à cela qu'il dut sa nomination au gouvernement de l'Île Bourbon.

Tous deux eurent la manie de législation ; le premier avait commencé à la pratiquer à l'Assemblée Constituante<sup>10</sup>. Il en avait l'expérience et dès qu'il la prit, il s'y livra en Égypte. Le second ne la connaissait que de loin, ne l'avait jugé que par les résultats extérieurs, mais ni l'un ni l'autre ne connaissait ainsi les principes

---

<sup>8</sup> Jacques-François de Menou, baron de Boussay (1750-1810), fut désigné à la tête de l'une des cinq divisions engagées par Bonaparte dans la campagne d'Égypte. Après avoir succédé à Kléber à la tête de l'ensemble du corps expéditionnaire, il commande ce dernier lors de la bataille d'Aboukir, le 21 mars 1801. Un portrait moral détaillé du général Menou est dressé par Thomas dans les « Souvenirs égyptiens ». Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Souvenirs d'un vieillard*, p. 77-85.

<sup>9</sup> Athanase-Hyacinthe de Bouvet de Lozier (1770-1825), qui administra l'île Bourbon durant la Restauration, fit preuve d'une opposition sans failles à la Révolution, à partir de 1791. Devenu adjudant général de l'armée des Chouans, il y resta actif après l'arrivée au pouvoir du général Bonaparte, ce qui lui valut d'être arrêté le 9 février 1800 puis condamné à mort, avant d'être gracié. Évadé du château de Bouillon où il était emprisonné, il rejoignit l'entourage de Louis XVIII à Londres. Ce dernier le désigne comme ordonnateur de l'Île Bourbon le 27 juillet 1814.

<sup>10</sup> Député de la noblesse de Touraine, Bouvet de Lozier présida même la Constituante en mars 1790, et intégra son comité diplomatique.

d'économie sociale pour en faire une convenable application aux peuples auxquels ils destinaient leurs lois, ni aux circonstances dans lesquels ils se trouvaient. À côté de la manie de la législation se place naturellement le goût du despotisme, et tous deux l'avaient à un assez haut degré. Comme ils s'étaient identifiés avec leurs lois, comme leurs lois étaient leurs ouvrages et l'expression de leurs pensées, ils voulaient qu'on eut pour elles une aveugle soumission ; ils n'en permettaient pas l'examen, il fallait obéir, et rien n'est ou ne paraît facile à amener à l'obéissance comme l'autorité quand la force militaire y est jointe. Tous deux ainsi regardaient comme une révolte contre le gouvernement qu'ils représentaient toute réflexion sur leurs œuvres, toute observation sur leurs actes était un attentat à leur autorité ; c'est que le Moi était blessé. Aussi tous deux ont abusé de leur autorité, de leur position. Tous deux encore ne pouvaient, à bon droit, condamner des gens trop sages pour donner prise contre eux, tout en laissant voir qu'ils blâmaient la conduite des deux généraux, déclamaient contre ce qu'ils appelaient les intrigues de leurs ennemis, employaient le plus vil moyen, l'espionnage, les dénonciations, ruine de tout gouvernement parce qu'il démontre son impuissance, sa faiblesse. L'un déjà tempéré par l'âge, par l'observation qu'il avait pu faire des phases diverses de la révolution au sein de laquelle il avait vécu, pour être aussi marquant d'une énergie et d'une résolution soutenues, ne prenait jamais à temps des mesures que réclamait sa position ; l'autre, poussé par la fougue de son caractère, exaspéré par les scènes dont il avait été acteur et témoin, les prenait trop tôt, à l'instant même de leurs réflexions. Ces deux manières d'agir si différentes les conduisirent tous deux au même résultat et, s'ils conservèrent le pouvoir plus longtemps qu'il n'eut été utile aux intérêts de l'armée que commandait l'un, de la colonie que gouvernait l'autre, ils le durèrent au respect, porté trop loin peut-être, que leurs subordonnés avaient pour l'ordre hiérarchique, pour l'ordre public, pour le gouvernement de la patrie, auquel on croyait devoir toujours obéir, quelques-uns maladroits, pour ne pas dire plus, que fussent leurs agents qu'il avait choisis auxquels il avait remis l'exercice du pouvoir.

Le général Bouvet mit son caractère à découvert le jour même de son débarquement. Il se signa par un duel avec le capitaine de vaisseau qui l'avait amené. Ce début ne présageait que trop ce que

devait être son gouvernement. Des deux administrateurs généraux, on vit que celui qui avait l'autorité militaire serait tout disposé à en abuser, lorsque celui qui avait l'autorité civile, accoutumé depuis longtemps à un service qu'il avait dirigé avant la conquête et qui lui était rentré, était connu pour allier la douceur dans l'exécution des œuvres à une sage fermeté quand il s'agissait de prendre les mesures. On vit que l'on voulait tout faire plier sous sa volonté, même son collègue indépendant, quoiqu'ils dussent travailler en commun pour beaucoup d'objets, tandis que celui-ci ne pouvait ni ne devait trahir ses devoirs en abandonnant ainsi sa portion d'autorité.

La nouvelle des événements du 20 mars 1815<sup>11</sup> qui parvint dans la colonie le 12 juillet augmenta l'exaspération du Général Bouvet. La haine qu'il portait à l'Empereur accrut son dévouement pour les lois. Cependant il resta tranquille encore jusqu'au 1<sup>er</sup> de septembre : alors l'autorisation qu'il reçut de Gand de soumettre l'île aux lois militaires resta en la déclarant en état de siège, de déplacer et renvoyer hors de la colonie tout officier ou militaire sans exception dont la fidélité lui semblait suspecte et cette autorisation, déjà, lui permit de lever le masque. Il était entouré de militaires dont les chefs donnèrent en public des spectacles d'énergumènes. L'explosion de leurs sentiments royalistes fut d'autant plus forte, il faut l'avouer, qu'elle était excitée par l'abus de liqueurs fortes. Les sentiments de la très grande majorité des habitants furent comprimés. On gémissait de ces scènes de désordre, mais on ne s'y opposait point, dans la crainte d'accroître le mal. Cependant les Anglais ne s'endormirent point et, comptant qu'ils seraient aisément admis dans une colonie qu'ils avaient possédée pendant quatre ans et qu'ils n'avaient laissée que depuis peu de mois, ils proposèrent au général de la leur remettre provisoirement. M. de Bouvet n'osa prendre sur lui d'écouter une telle proposition sans s'assurer de la coopération des habitants. C'était encore les mêmes hommes qui n'avaient cédé que pied à pied en 1810 et qui alors ne se furent point pliés sous le joug britannique, si ceux qui l'apportaient n'avaient eu dans le pays des intelligences qui resteront toujours sans doute couvertes de mystère mais dont personne ne doutait cependant. Il y eut

---

<sup>11</sup> Jour du retour de Napoléon I<sup>er</sup> aux Tuileries.

unanimité complète pour rejeter les propositions anglaises et la position de la France continua de flotter sur la colonie. M. de Bouvet, pendant ce temps, découvrit que des croix de Saint-Louis, des croix de la Légion d'honneur, donnaient des grades sans nécessité, usurpant ainsi la puissance royale, mais augmentant le nombre de ses partisans à lui-même.

Enfin le 29 octobre, on apprit le second retour du Roi. 107 jours s'étaient écoulés depuis qu'on avait reçu la nouvelle de la retraite en Belgique. Il semble que, dès lors, l'ordre habituel devait renaître et les choses reprendre leur cours accoutumé. Ce fut cependant trois jours après que M. de Bouvet, ayant des pouvoirs expirés par le fait même retour du Roi, destitua son collègue et le remplaça par un homme sans qualité et qui lui était tout dévoué. Le service se traîna, écrasé par la verge de fer de M. de Bouvet. Des plaintes justes et fondées furent portées au gouvernement de la Métropole ; mais en blâmant sa conduite, la Restauration ne pouvait donner tout à fait tort à un de ses plus affectionnés chevaliers. Le parti qui fut jugé le plus convenable fut d'envoyer à l'Île Bourbon un nouveau gouverneur et un nouvel ordonnateur. Mais la distance entre la colonie et la France, la lenteur des opérations de bureau qui devraient motiver cette décision, les contrariétés de notre navigation, prolongèrent pendant cinq mois dix-sept jours l'usurpation de pouvoir du général Bouvet qui, durant ce temps, les exerçait à son bon plaisir, appliquant de son autorité privée à la colonie des dispositions pour l'exécution desquelles dans les pays outremer le ministère lui-même hésitait. Cette réflexion s'applique notamment à l'ordonnance sur la régie des ports et arsenaux et je puis en parler d'autant mieux que les bureaux de Paris me demandèrent à ce sujet un rapport motivé que je conserve en minute.

Tout ce que je viens de raconter, quoique ne pouvant figurer dans les souvenirs de mes actes personnels, était nécessaire pour montrer dans quel état nous trouvions la colonie où nous arrivâmes le 28 juin 1817, comme on l'a vu à la fin du chapitre qui précède.

Des deux nouveaux administrateurs généraux de l'Île, l'un, le général Delafitte du Courteil, était un ancien militaire dont la loyauté était éprouvée. Il avait, comme beaucoup d'autres, passé la révolution hors de France mais en déplorant les malheurs de la

patrie, il n'avait jamais porté les armes contre elle et c'est au Portugal, je crois, qu'il avait passé le temps de l'Émigration. Connu personnellement du Roi et possédant sa confiance, M. le chevalier Delaffite connaissait sa pensée sur la conduite de M. de Bouvet et ses intentions sur la ligne qui devait être désormais suivie. L'autre, le baron Desbassayns<sup>12</sup>, devait ce titre à l'Empire et avait continué les relations avec les sommités du gouvernement impérial ; on dirait même que, pendant la Restauration et pendant les Cent Jours, il avait, pour me servir d'une expression vulgaire, ménagé la chèvre et le chou. Enfant de la colonie, élevé ainsi que ses frères à l'école de Sorèze<sup>13</sup>, négociant d'abord, puis faisant la banque sous le manteau, il avait réuni une belle fortune dont une partie était, par des prêts, engagée avec des habitants de l'île envers lesquels il ne chercha point à se prévaloir des fonctions qu'il remplissait pour terminer leur discussions d'intérêt, ce qu'il eut en conscience put faire. Il dut à ses relations avec le directeur de la division des colonies au ministère de la marine, M. Portal<sup>14</sup>, qui avait été

---

<sup>12</sup> Philippe Desbassayns de Richemont (1774-1840) appartient à l'une des familles emblématiques de l'ascension politique et économique des élites bourbonnaises au XIX<sup>e</sup> siècle. Originaire de Toulon, la famille Desbassayns est arrivée à l'Île Bourbon au XVII<sup>e</sup> siècle. Philippe Desbassayns est le fils d'Henri Desbassayns (1732-1800) et de Marie Anne Thérèse Omblin Desbassayns, née Gonneau (1753-1846). À côté de Philippe Desbassayns de Richemont, le 3<sup>e</sup> enfant de cette union, deux enfants nés de ce mariage ont joué un rôle de premier plan dans la vie dans l'île durant les années passées à Bourbon par Thomas : Joseph et Charles Desbassayns, respectivement 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> enfant de cette famille, acteurs de premier plan dans l'essor de l'industrie sucrière dans cette île et dont l'action est évoquée dans les *Souvenirs coloniaux*. Concernant Philippe Desbassayns de Richemont, son ascension politique commence dès 1800, lorsqu'il est envoyé en Angleterre comme commissaire pour régler la question délicate du sort des officiers français détenus sur les pontons. Devenu peu à peu le négociateur officieux entre Pitt et Napoléon, sa bonne connaissance de l'Angleterre et de ses administrateurs conduit Louis XVIII à le choisir pour négocier, avec succès, le retour de Bourbon dans le giron de la France. Ce succès lui permettra d'être nommé commissaire et ordonnateur de la colonie le 8 juin 1816, une fonction qu'il occupe jusqu'à l'arrivée du général Delaffite Ducourteuil le 28 juin 1817.

<sup>13</sup> Fondée par Louis XV, l'école de Sorèze était l'une des pépinières les plus réputées d'officiers supérieurs sous l'Ancien régime. Les frères Desbassayns la fréquentèrent entre 1781 et 1787.

<sup>14</sup> Sur Portal, maître des requêtes au Conseil d'état, voir : D. LETUN, *1814-1817 ou l'épuration de la marine française*, Paris, Lharmattan, 2005, 298 p.



longtemps négociant à Bordeaux, le grade dont il était pourvu pour la première fois, n'ayant jamais rempli aucune fonction administrative. Amateur de titres, il ne put, à son grand regret, enjoindre à celui de commissaire général de la colonie un autre que celui de colonel à la suite dans la garde nationale de Paris, titre au moins singulier pour un ordonnateur de colonie, titre nul sous un autre rapport car, dans la garde nationale, il ne peut y avoir de titres sans fonctions et dans un corps électif, il ne peut y en avoir jamais par la nomination directe du pouvoir. Celui-ci était le résultat des relations de M. Desbassayns avec le Maréchal commandant la garde nationale de Paris<sup>15</sup>. Du reste, aimant peu son prédécesseur titulaire, M. Marchant, n'estimant point son prédécesseur intermédiaire, celui abusivement nommé par M. de Bouvet, espérant pouvoir mener à son gré son collègue, M. le chevalier Delaffitte de Courteil, et devenant conséquemment son ennemi dès qu'il s'aperçut qu'il n'en serait pas ainsi, regardant ses collaborateurs comme des êtres purement passifs, simples exécuteurs de ses volontés, entêté à soutenir une opinion dès qu'il l'avait embrassé, refusant d'entendre des représentations quelques fondées qu'elles furent, avec quelque circonspection qu'elles furent présentées, il avait au surplus une qualité que je n'ai rencontrée chez aucun autre. Quelque question qui lui fut présentée, il en saisissait à l'instant le côté faible, en distinguait aussitôt les inconvénients qu'elle pouvait entraîner, alors que la plupart des hommes n'en envisageaient que les avantages.

---

<sup>15</sup> Il s'agit de Masséna.

### Une installation difficile

*Le général Delafitte impose son autorité ; Des compétences non reconnues ; Fin de la « dyarchie » ; Arrivée de Milius : le temps de la reconnaissance ; Les intrigues de l'ancien gouverneur Panon- Desbassayns ; Les origines d'une inimitié.*

La flûte *L'Eléphant*, à bord de laquelle nous étions mouilla sur la rade de Saint-Denis, vers 3 à 4 heures du matin le 30 juin. Il y eut quelques communications avec la terre, c'est à dire avec M. de Bouvet, qui avait défendu qu'il y en eut d'autres. Dans la matinée, le général Delafitte débarqua et sans attendre que son prédécesseur lui remit les hautes fonctions qu'il remplissait, et moins encore que ses pouvoirs furent enregistrés au Conseil Supérieur, qui allait devenir la Cour Royale, il prit l'autorité en mettant pied à terre ; son premier acte fut de passer une espèce de revue du détachement de la garnison qui avait été envoyé pour le recevoir et d'annoncer une courte allocution que désormais, c'était en lui que résidait l'autorité. M. de Bouvet et ses adhérents en furent atterrés. C'était bien en effet la manière la plus insolite de prendre possession d'un gouvernement. Il y était, sans doute, autorisé.

La réception officielle eut lieu le premier juillet au Palais du gouvernement. Un bref discours fut prononcé par le général Delafitte, un très long par M. de Desbassayns, qui a complu à énumérer les nouvelles dispositions prises en faveur de la colonie, parce que déjà sa famille avait eu soin à répandre que c'était à lui qu'on les devait. Le 2 juillet, ils se rendirent à la Cour Royale, où ils installèrent un nouveau tribunal et firent enregistrer leurs pouvoirs.

Leur premier acte fut la publication de l'ordre du Roi du 29 juillet 1815 portant révocation des pouvoirs extraordinaires données de Gand, ordonnances dont ma lettre ministérielle [ du 16 avril ] avait donné connaissance à M. de Bouvet, lequel n'en avait tenu compte. C'était, il faut en convenir, le plus sanglant affront fait à ce gouverneur qui résidait encore dans la colonie, et ne tarda pas à la quitter, n'y laissant aucuns regrets, mais un grand nombre de mécontents, d'abord ceux contre lesquels il avait sévi à tort ou à raison, puis ceux qui avaient reçu de lui des places qu'ils ne pouvaient conserver, des décorations qu'ils devaient cesser de porter, des grades qu'ils devaient abandonner.

Puis des ordonnances successives firent connaître la non approbation de celles de M. de Bouvet ou ordonnèrent l'exécution de dispositions qui avaient été proscrites à ce gouverneur et qu'il n'avait pas jugé à propos d'appliquer : on lui donna pour fiche de consolation des lettres de compte qu'il fait enregistrer à la Cour Royale.

Quant à moi, je devais être chargé, sous les ordres du commissaire général, de l'administration maritime et de l'administration militaire ; telles avaient été les intentions du ministre et cela se conçoit lorsqu'on sait que j'étais entré dans l'administration, non par le toit comme le commissaire général, ainsi qu'il le dit lui-même, mais par la cave, et que si j'y étais alors pourvu de grade de commissaire, c'était après avoir passé pendant 24 ans par tous ceux inférieurs<sup>16</sup>. Mais il n'en fut pas ainsi. Le commissaire général changea l'ordre hiérarchique, il créa des grades nouveaux. Les bureaux reçurent l'ordre de ne point reconnaître les miens, de ne me rendre aucun compte. Il ne me resta que les revues de la garnison et encore fut-ce parce que le général ne connut jamais que moi pour ce service et ne voulut avoir de rapport pour cela avec aucun autre. Mais sous le prétexte de m'initier aux travaux de l'administration intérieure, le commissaire général daignait m'appeler auprès de lui pour écrire sous sa dictée ! Un tel rôle ne me convenait pas, je m'en plaignais et ne recevant point satisfaction, je demandais aux ministères ou de me rappeler en France ou de me faire faire dans la colonie le service pour lequel j'y avais été envoyé. Je pris patience jusqu'à la réponse.

Du reste le commissaire général se trompa sur sa position. Il éloigna de lui les gens qui pouvaient lui être utile par la connaissance qu'ils avaient de ce qui s'était passé depuis la

---

<sup>16</sup> Thomas est en effet l'archétype de l'administrateur ayant gravi les échelons dans la hiérarchie de l'administration de la marine. Rentré comme simple commis le 1<sup>er</sup> janvier 1793 au Havre sous la direction de Monsieur Bleschamp, Thomas est élevé au grade de sous-commissaire après son retour de campagne d'Égypte. C'est avec cette fonction qu'il arrive à Brest en 1802. Il devient sous-inspecteur, à Rochefort en 1809. Arrivé à l'Île Bourbon comme commissaire de la marine, il joue le rôle d'Ordonnateur. Entré à ce titre dans le Conseil mis en place autour du gouverneur Delafitte du Courteil, il devient l'administrateur le plus influent de la colonie et atteint ainsi l'apogée d'une carrière commencée au bas de la hiérarchie de l'administration maritime.

rétrocession. Il en rapprocha d'autres qui lui furent nuisibles en l'égarant dans une route qu'il ne connaissait pas assez pour y marcher seul. Il rompit avec le Procureur général près la Cour Royale qui avait de son côté le tort d'agir dans une colonie à esclaves comme il eut pu faire en France. Il exila dans un quartier éloigné du chef-lieu, un avocat considéré & qui, depuis, est devenu le responsable de la colonie auprès du ministère. Enfin il se fit le plus grand tort dans le pays par un acte auquel il attachait la plus grande importance, qu'il digéra longtemps et contre lequel on ne cessa de retourner, la mise en ferme de la fabrication et du débit de l'arack<sup>17</sup>. C'est une trop longue affaire pour que j'entre ici dans les détails. Je conserve dans mes papiers beaucoup de documents qui y sont relatifs. J'en ai déjà consigné une partie dans ma Statistique de l'île Bourbon ouvrage qui a obtenu le prix Monthyon décerné en 1828 par l'Académie des sciences - Institut royal de France, et qui a été rendu public, et que le ministère envoya à toutes les colonies.

Cependant le ministère, qui avait été accablé de plaintes pendant le gouvernement du général Bouvet, n'en revenait pas moins, pendant l'administration de M. Desbassayns. On comprit enfin en France, que ce système de division des pouvoirs entre deux chefs ne pouvait avoir à présent de bons résultats : on les réunit dans une seule main. Un commandant et administrateur pour le Roi fut nommé. Il devait être assisté pour les actes de gouvernement et de haute administration, par un conseil auquel siégeait de droit l'officier supérieur d'état major en activité sur les lieux, le Gouverneur général auprès de la Cour Royale, le

---

<sup>17</sup> La mesure, entérinée par l'Ordonnance du 30 juin 1818 sur la Ferme des Guildives, le premier impôt indirect imposé à Bourbon sur un modèle expérimenté par les Anglais, suit l'essor de l'activité sucrière qui a entraîné un fort développement de l'industrie de la distillation du jus de la canne à sucre. À l'état de vesou, la distillation permet la fabrication de l'arack et, à l'état de sirop, celle du rhum. Thomas expose des positions très critiques au sujet de l'acceptation de la fabrication de l'arack dans son *Essai statistique de l'île Bourbon* (Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai de statistique sur l'île Bourbon*, 1828, vol. 1, p. 232-253). Il préconise en effet la fabrication du rhum aux dépens de celle de l'arack, dont il attribue le succès à la facilité de la mise en place de cette activité et à la mentalité individualiste des colons. La forte valeur exportatrice et les moindres méfaits sur la santé par rapport à l'arack motivent les positions défendues par Thomas.

Commissaire de marine, chargé du service administratif, le Contrôleur, et qui devait être complété jusqu'au nombre de sept au moins et de neuf au plus, soit par les commandants de l'artillerie et du génie militaire, l'Ingénieur des ponts et chaussée ou l'officier de port, soit par les chefs des administrations financières, le Trésorier, l'Officier de santé en chef, le Préfet apostolique<sup>18</sup>, soit par des membres de la Cour Royale, soit par des colons, des négociants, des jurisconsultes, suivant la nature des matières mis en délibération.

Ce nouvel ordre de choses nous fut apporté par M. Milius, qui devait le mettre à exécution. Ce commandant et administrateur pour le Roi arriva dans la colonie le 10 septembre 1818. Je l'avais connu en France ; nous nous étions souvent trouvé ensemble au port de Brest<sup>19</sup>, soit dans le monde soit dans les diverses commissions où le service nous appelait. M. Desbassayns m'envoya au devant de lui, ainsi que son fils alors élève commissaire. Nous nous embarquâmes dans une pirogue pour nous rendre à bord de la corvette de charge, *Le Golo*, où se trouvait M. Milius. Mais les Noirs, maladroits, manquèrent à saisir le nouvel opportun pour traverser la barre, et la pirogue chavira. Nous fûmes heureusement repêchés sans qu'aucun requin, qui assez habituellement fréquentent ce rivage, nous eut coupé bras ou jambes comme il était arrivé récemment à un jeune marin du commerce. Nous fûmes obligé d'aller faire une nouvelle toilette et je ne pus me rendre qu'après tout le monde au gouvernement où M. Milius était débarqué sans accident. Je lui fus aussitôt présenté et, après qu'il eut reçu les premiers compliments des hauts fonctionnaires, je le suivis dans son cabinet où il me communiqua les ordres qu'il apportait. C'était la réponse à ma lettre au ministère dont j'ai parlé plus haut.

Le ministre me chargea du service administratif de la colonie, ce qui embrassait non seulement l'administration maritime et militaire, mais aussi l'administration civile, avec des fonctionnaires analogues à celles des sous-préfets en France, enfin

---

<sup>18</sup> Il s'agit de l'abbé Pastre. Voir la note 56 page 38.

<sup>19</sup> La rencontre entre les deux hommes est relatée aux pages 213-235 (« Souvenirs Bretons ») des *Souvenirs d'un vieillard*.

l'administration supérieure des finances, le tout sous les ordres du commandant et administrateur pour le Roi.

Le lendemain, M. Milius fit enregistrer à la Cour Royale les nouvelles ordonnances et son brevet<sup>20</sup>. Les administrateurs généraux occupèrent pour la dernière fois les hauts sièges, ils en descendirent après que M. le chevalier Delafitte de Courteuil eut en deux mots annoncé qu'il quittait le commandement et le remettait à son successeur. Son collègue ne dit mot, lui qui avait fait un si long discours en prenant ses fonctions quatorze mois auparavant. On ne lui en laissa pas le temps.

De ce moment commence mon nouveau service. L'ancien ordonnateur eut bien voulu continuer à diriger sous le manteau les affaires du pays, comme il l'avait autrefois fait à Paris, comme il le fit depuis son retour en France. Il comptait sur l'ancienne amitié qui le liait à M. Milius<sup>21</sup> qui, suivant lui, ne connaissant rien aux nouveaux devoirs qu'il avait à remplir, serait bien aise d'avoir un guide ; mais celui-ci voulait répondre de ses actes et pour cela, s'il lui était nécessaire d'avoir des renseignements, de recevoir même des avis, il ne devait point se laisser imposer une direction étrangère. Dérouté de ce côté, M. Desbassayns se rejeta du mien. Il se flattait d'avoir trouvé en moi une soumission éprouvée. Il prenait pour telle ce qui, en vrai, n'était qu'une pénible résignation. Je devais, suivant lui, aller le consulter toutes les fois que j'aurais reçu un ordre, avant de l'exécuter... Il me le dit ! ... Mais *renio potest duobus dominis servire* ; et tout en conservant envers M. Desbassayns les formes respectueuses dont toutes les convenances

---

<sup>20</sup> L'Ordonnance du roi pour concentrer dans les mains d'un chef unique, sous le titre commandant et administrateur pour le roi, le gouvernement et l'administration générale de l'Île Bourbon est reproduite dans : Pierre-Philippe U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, vol. 2, 1828, p. 297-298.

<sup>21</sup> Outre les années communes passées à Brest, l'amitié entre les deux hommes est due à la proximité d'itinéraires professionnels marqués par le mérite. Pierre-Bernard Milius a en effet, comme Thomas dans le domaine administratif, très progressivement gravi les échelons de la hiérarchie de la marine au moment où il devient gouverneur à Bourbon en 1818. Engagé comme simple pilotin à 14 ans en 1787, il est devenu aspirant de première classe au début 1794 puis, après s'être illustré lors de la campagne de l'amiral Villaret contre Howe, enseigne de vaisseau, le 1<sup>er</sup> juin de la même année. Il devient lieutenant en 1796, grade avec lequel il embarque lors de sa participation à l'expédition de Baudin en 1802.

m'imposaient le devoir, je le laissai entièrement étranger à l'administration du pays. Je ne fus pas pour longtemps à m'apercevoir combien il en était mécontent et combien j'avais eu raison de prendre ce parti, le seul au reste que je dusse adopter.

Je fus alors obligé d'étudier un service dont les rouages m'étaient inconnus. Ma position était chose nouvelle dans le pays. Les maires ne firent aucune difficulté à correspondre avec moi<sup>22</sup> et de suivre ma direction pour laquelle au surplus je devais prendre et prévenir les ordres du chef unique de la colonie. Mais j'éprouvai quelque résistance de la part des directeurs des administrations financières. N'ayant point eu jusqu'alors d'intermédiaire entre le commissaire général et eux, ils s'imaginaient qu'il ne devait point y en avoir non plus entre eux & le commandant et administrateur et, malgré les explications, les ordres exprès de celui-ci, les résistances durèrent tout le temps de mon administration, excepté de la part du directeur des douanes qui comprit sa nouvelle position et s'y conforma franchement. Je mis toujours pourtant beaucoup de liant dans mes rapports avec eux et notamment avec celui qui me résistait avec une opiniâtreté dont je n'eus la clef que longtemps après. Je ne puis cependant m'empêcher un jour de lui faire sentir tout ce que sa conduite avait d'inconvenante et déplacée.

C'était sous l'administration de M. de Freycinet et la veille de la Fête du Roi<sup>23</sup>. Toutes les administrations, même les maires et le conseil municipal, étaient réunies chez moi pour nous rendre auprès du gouverneur. Nous attendions depuis longtemps la direction des contributions directes et indirectes. L'heure du rendez-vous était passée. Je me décidais à partir, en approchant de l'hôtel du gouvernement. Je rencontrai cette direction qui en sortait. Je dus reprocher sévèrement, mais en peu de mots et à voix basse (c'était en public) au directeur ce que sa conduite avait de blâmable en cette circonstance. Le gouverneur eut la faiblesse de ne pas punir ni même réprimander. Cette faiblesse était un tort. Revenons au mois de septembre 1818. Tout administrateur sortant

---

<sup>22</sup> L'île comprend alors 11 communes administrées par un maire, un ou des adjoints et un conseil municipal. Les divisions administratives de l'île sont évoquées dans *Essai de Statistique* (Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, vol. 1, 1828, p. 42-47).

<sup>23</sup> Il s'agit de la Fête de la Saint-Louis. Voir note 80 page 49.

de fonction doit à celui qui lui succède un mémoire de l'état dans lequel il laissa le service et surtout la situation des finances. M. Desbassayns dut agir ainsi. Je ne parlerais point de la première partie de ce mémoire, je n'en eus point connaissance ; mais la seconde partie me fut communiquée. Ce ne fut au reste que fort avant dans l'année suivante, car mon rapport est de décembre 1819. Ce mémoire de M. Desbassayns avait sans doute été envoyé par lui au ministre, et peut être longtemps avant d'être remis au commandant Milius. C'est une de ces rubriques souvent employées. Une prévention favorable est prise longtemps avant que la contradiction ne parvienne. Toutefois M. Desbassayns n'y échappa point. L'examen que je fis du travail fut adressé au ministre, tardivement il est vrai, mais il fut adressé.

En comparant la situation financière de la colonie au moment où il avait pris le service (1 juillet 1797) et celle au moment où il l'avait remis (11 septembre 1818) il établissait une différence en plus de 1 153 604 francs et un centime qui aurait été due à ses soins. L'examen détaillé de chacun des articles du compte fit voir que de cette somme en grande partie appartenait à l'administration de son prédécesseur, et qu'il ne pouvait considérer comme économie résultant de ses dispositions administratives que la somme de 636 286 francs et un centime. La démonstration d'une telle réduction ne dut pas être agréable à M. Desbassayns. Aussi fut-elle un de ses motifs de haine contre moi coupable de les avoir faites et contre M. Milius, coupable de l'avoir admises et envoyées au Ministre.



### L'administrateur Thomas au travail

*Combattre le désordre monétaire ; Fonction de police ; Un incendie ou l'émergence de la figure inquiétante du Noir ; Mettre de l'Ordre dans les comptes ; Nécessité d'instruire : l'ouverture du collège royal de saint-Denis*

De divers actes de haute administration qui furent pris sur mon rapport, je ne rappelai ici que les plus vaillants. Plusieurs personnes étaient venues de France, sans projets le plus souvent, ou sans moyens d'exécuter ceux qu'ils pouvaient avoir formés. Il y en eut qui purent et d'autres qui crurent pouvoir se livrer à l'enseignement uniquement élémentaire bien entendu, très élémentaire même, la lecture, l'écriture, le calcul des quatre premières règles de l'arithmétique<sup>24</sup>. Il était bien venu en 1817 un maître enseignant mutuel<sup>25</sup>, à peine s'il avait pu réunir quelques enfants. Il était bien venu encore une demi-douzaine de frères de la Doctrine chrétienne<sup>26</sup>, mais ce nombre n'avait permis d'en placer que dans quatre communes<sup>27</sup>, encore se vit-on forcé bientôt d'en envoyer ou d'en laisser partir quelques-uns. Cependant on ne pouvait laisser les enfants sans instruction, ni laisser ouvrir des écoles pour ces prétendus instituteurs dont j'ai parlé en commençant ce paragraphe

<sup>24</sup> Thomas consacre quelques pages au développement scolaire à l'Île Bourbon dans son *Essai de statistique* au chapitre « Instruction publique ». Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 228-237. Il souligne notamment l'effort engagé par le gouvernement qui, en 1816, envoie des frères des Écoles chrétiennes et des sœurs de la congrégation de Saint-Joseph dans l'île et réserve six bourses aux jeunes créoles dans les collèges royaux.

<sup>25</sup> Dans son *Essai de statistique*, Thomas évoque l'envoi en 1816 de ce « maître destiné à l'enseignement suivant la méthode lancastrienne ». Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 230.

<sup>26</sup> Ils étaient cinq en réalité et constituaient le seul encadrement éducatif avant l'arrivée de Milius. Parmi les cinq figure Jean-Louis Marie Minot, parti pour Saint-André, dont il est question plus loin. Voir la note 133 page 148.

<sup>27</sup> Les villes où s'installent les Frères des Écoles chrétiennes sont Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Benoît et Saint-Pierre. Dans son *Essai*, Thomas dresse un tableau inégal de la situation. IL regrette l'insuccès de l'entreprise dans ces deux dernières villes mais salue les progrès de l'instruction à Saint-Denis. C'est dans cette partie qu'il relate l'établissement du collège de Saint-Denis, en janvier 1819. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai de statistique... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 230-232.

sans que leur capacité et leur moralité furent constantes, car si le gouverneur doit laisser l'instruction libre, il doit aux parents la garantie que ceux qui se présentent comme instituteurs sont capables d'enseigner et ne peuvent mal enseigner, et aussi qu'ils ne donnent à leurs élèves ni mauvais principes, ni mauvais exemples. Dans cette vue, il fut formé une commission d'instruction publique chargée d'examiner les candidats, de délivrer des diplômes sans lesquels nul ne put légalement ouvrir une école.

Une ordonnance fort importante encore fut celle qui en maintenant la défense d'exportation des monnaies, établit à 6 francs le cours des uns de 6 livres<sup>28</sup>. En 1817, il y avait à Bourbon disette de monnaie de France et de piastres d'Espagne, mais surabondance de monnaie de l'Inde et surtout de roupies. En 1819, il n'y avait plus de roupies mais abondance de piastres et peu de monnaies de France en circulation<sup>29</sup>. Comment faire rester ces derniers dans la colonie ? Telle était la question. La piastre comme monnaie étrangère était marchandise. On ne pouvait faire une loi qui l'atteignit. D'ailleurs, en Espagne, la sortie des piastres est punie de la peine de mort et les piastres cependant courent l'Europe et une grande partie de l'Asie. C'est à bien dire dans cette dernière contrée le type monétaire à la valeur à laquelle se rapportent toutes autres monnaies. Depuis longtemps le cours en avait été fixé à 5.50 francs mais quoique souvent il fut en France à 5.35 francs il venait peu<sup>30</sup>. Nos pièces de 5 francs étaient reçues à Madagascar au même cours que les piastres. Il y avait bénéfice à les porter. Il en était de même dans l'Inde où l'élévation de leur titre les appelait, soit pour servir comme monnaies, soit surtout pour, comme les piastres, être fondues dans les ateliers monétaires et converties en roupies dans lesquelles il entre beaucoup d'alliage, ou des ouvrages d'orfèvrerie

<sup>28</sup> L'instabilité provoquée à Bourbon par le grand nombre de monnaies est développée dans le chapitre « Des Monnaies ». Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai de statistique... op. cit.*, vol. 2, 1828, p. 144-147.

<sup>29</sup> Aux pages 145-146 de *Essai...*, Thomas mentionne la quasi-disparition des roupies indiennes (venues d'Arcate, de Pondichéry et de Sicca) et l'abondance de la piastre espagnole.

<sup>30</sup> La piastre dont parle Thomas n'est pas la piastre espagnole, mais une monnaie fictive mise en place pendant les années d'interruption de communication entre la colonie et la métropole. Thomas la compare à la pistole, sa valeur étant de dix livres, ce qui donne à la monnaie française un cours double à celui qui prévaut dans la métropole.

et de bijouteries. Nos petites pièces même de 2 francs, de 1 franc ou de 0. 5 franc dont le gouverneur avait envoyé une grande quantité étaient en grande partie disparues, soit qu'elles fussent retournées en France, soit qu'elles eussent pris la route des Indes. Dans cet état de choses, je proposais de donner aux écus de 6 livres le cours de 6 francs, laissant aux pièces inférieures une valeur réduite. Par là nous devions avoir dans la colonie une monnaie de France qui y resterait puisqu'elle y aurait une valeur plus élevée qu'un franc, et dans l'Inde où l'on ne fait pas de différence avec les piastres. Cependant cette augmentation de valeur donnée à l'écu de six livres était seulement égale aux frais des transports, c'est-à-dire au fret et à l'assurance. Quoiqu'on dût espérer que le commerce apporterait bon nombre de ces écus, il n'en fut pas ainsi du moins ceux que nous avions et ceux qui vinrent nous restèrent. Ce but était rempli. Une ordonnance qui fut bien utile au pays fut l'organisation de la partie générale. Deux exemples le prouvèrent. Un individu, renvoyé de France où il avait fait naître des soupçons fondés sur une tendance à troubler l'ordre établi par des menaces politiques étrangères, était venu d'abord à Maurice puis était passé à Madagascar et de là à Bourbon. Il nous avait été signalé par la police de la métropole. Je le faisais surveiller. Je fus un jour informé que, dans une réunion qui avait eu lieu la veille dans une maison respectable, il avait tenu des propos exaspérés. Je mandais l'inspecteur général de police. Je lui donnai l'ordre de faire appeler ce particulier, de le prévenir que sa conduite de la veille était connue, qu'il eut à être plus circonspect ou qu'il s'attendit à être expulsé de la colonie. Cela fut fait ainsi et avec les ménagements que j'avais recommandés. Mécontent, il vint me porter sa plainte contre l'inspecteur général de police.

« Veuillez, Mr », lui dis-je « me raconter comment les choses se sont passées » et il m'en fit le récit exact. « Très bien », repris-je, « l'inspecteur général de police a agi comme je lui avait prescrit et je ne puis que vous répéter moi-même ce qu'il vous a transmis ». On pense qu'il ne fut pas plus satisfait et bientôt après il nous débarrassa de la surveillance qu'il nous imposait. Je cite ce fait pour montrer combien notre position était délicate.

Ce n'était pas assez que notre attention fut portée sur une ou deux classes de la population qui exigeaient beaucoup de soins, les

Libres et les Noirs<sup>31</sup> ; nous devons surveiller plus encore les Blancs qui nous arrivaient de France, le plus souvent sans moyens d'existence<sup>32</sup>.

Voici l'autre fait. Une nuit nous fûmes éveillés en sursaut. Le feu était à l'hôpital. Les soins les plus grands furent pris, les secours les plus prompts furent portés et il y eut peu de dommages. Je ne dois pas laisser échapper un trait caractéristique. Les Noirs arrêtés comme marrons sont mis à la chaîne et employés aux travaux communaux. Malades ils sont traités à l'hôpital. Leur chaîne passe dans un long triangle en fer dont à l'extérieur un bord est rivé et l'autre retenu par un cadenas. Le feu gagnait leur salle. On y pensa à temps, on rompit le cadenas et l'on envoya tous les Noirs sous escorte à la garde. Aucun n'y manqua. Cet incendie n'était que le premier et pendant un demi mois il y eut presque chaque nuit, tantôt dans les endroits de la ville, tantôt dans un centre et toujours à des distances éloignées. Cela devenait

---

<sup>31</sup> Thomas désigne sous le vocable de Libres, de Noirs et de Blancs, les trois composantes de la société de Bourbon, société dont l'évolution démographique suscite toute son attention, notamment dans le chapitre 12 du volume 1 (« Population ») de son *Essai de statistique*. Voir. Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai...*, 1828, vol. 1, p. 157-234. Le chapitre est accompagné par de nombreux tableaux statistiques (« Mouvement de la population blanche » ; « Mouvement de la population noire », p. 166-189 ; « Etat des esclaves à Bourbon » ; « Etat des Noirs marrons », p. 206-222 ; « Tableau des naissances et décès », p. 222-231). Les chiffres donnés par Thomas pour l'année 1824 sont de 18 000 Blancs, cette population étant en croissance en raison du mouvement des naissances -dont un septième est illégitime-, de 43 000 esclaves Noirs en 1824 (cette population diminuerait de 3% par an – le nombre des Noirs est estimé à 54 000 en 1810-), le nombre de Libres de Couleur passant de 2 300 en 1810 à 4 400 en 1823. Remédier à un équilibre compromis par la politique d'affranchissement impulsée par l'Angleterre est l'un des thèmes majeurs abordés dans *Essai de statistique de l'Île Bourbon*. Cette rupture d'équilibre démographique exerce en effet un rôle néfaste pour le progrès agricole que Thomas considère comme primordial pour le développement de l'île.

<sup>32</sup> Thomas fustige les politiques peu soucieuses de la croissance du nombre des propriétaires occasionnée par l'essor de la population blanche et défend la promotion d'une classe de libres de couleur mieux traitée que les esclaves mais victime d'humiliations morales et économiques.

inquiétant, car il ne pouvait être douteux que ce ne fut organisé. Mais par qui ? Dans quel but ? C'est ce que nous ne pouvions concevoir. Chargé de la justice administrative, j'avais beau faire faire des patrouilles, faire promener sans cesse des agents de police, les gendarmes, des sous-officiers de confiance déguisés, je n'arrivais à rien. Le procureur général chargé de la police judiciaire était aussi inquiet et embarrassé que moi. Nous nous décidâmes à proposer au gouverneur une mesure dont nous ne dissimulions pas la gravité. Nous sautions à pieds joints sur la charte, nous demandions au gouverneur que ce qu'en France le Roi lui-même n'eut pu accorder mais le salut de la colonie nous paraissait en dépendre. Nous n'hésitâmes pas. Après de longues discussions au conseil de gouvernement où cette fois plusieurs magistrats furent appelés à siéger après des hésitations que justifiait assez l'illégalité de la mesure, un tribunal extraordinaire fut nommé, et la peine de mort prononcée contre tout incendiaire pris en flagrant délit. Le remède fut bon, les incendies cessèrent comme par enchantement. Ni le tribunal fut assemblé, ni la peine de mort prononcée et ça n'a été que plus de trois ans après que les coupables ont été découverts par hasard, arrêtés qu'ils étaient pour autre chose, des vols. C'était un noir libre, boucher, et des esclaves. Je ne parlerais point ici des discussions qui eurent lieu à plusieurs reprises à propos de la ferme des Guildives<sup>33</sup>. Il faudrait s'étendre trop, même pour les présenter d'une manière analytique, ni de ceux très graves qui précédèrent l'établissement de la Caisse d'escompte<sup>34</sup>, ni de celles qui avaient lieu chaque année à propos des douanes<sup>35</sup>. Toutes ces dispositions se rattachaient à des idées d'économie publique, à des connaissances des besoins locaux, à celle des rapports commerciaux de la colonie avec les contrées voisines. J'en ai exposé le sommaire dans ma *Statistique de l'île bourbon*, et peut être

---

<sup>33</sup> Voir la note 17 page 92.

<sup>34</sup> La création de cette caisse, dont le but est de baisser l'intérêt du prêt dû aux désordres monétaires, est l'objet d'un chapitre de son *Essai...* Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, vol. 1, 1828, p. 147-150.

<sup>35</sup> L'administration des douanes est l'objet d'un autre chapitre de son *Essai*, chapitre dans lequel Thomas plaide en faveur d'une modération de ces droits entre la colonie et la métropole. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 137-143

quelque jour réunirais-je mes opinions ou mes rapports sur ces divers points.

Je citerais seulement la dernière ordonnance que je sollicitais pour régulariser les formes de la comptabilité des communes<sup>36</sup> jusqu'alors livrée à une sorte d'arbitraire. Ce ne fut au reste que l'application possible des lois françaises. Mais ce fut un tout complet qui eut pour objet et pour résultat de mettre de l'ordre et de l'uniformité dans cette comptabilité tant soit peu embrouillée parce que chacun agissait suivant ses idées, bonnes partout et chez tous, mais qui différencient partout.

J'abandonne toutes les grandes considérations générales sur lesquelles je suis revenu avec plaisir, parce qu'elles avaient un bon motif et qu'elles ont eu un bon résultat. J'ai souvent anticipé sur les dates. Je reviens aux faits personnels qui se détachent au milieu des faits généraux. Pendant toute l'administration de M. Desbassayns beaucoup de projets étaient connus mais à part ce qu'il appelait son chef d'œuvre, la ferme des Guildives, aucun n'avait vu même un commencement d'exécution et de toutes les promesses de son discours d'installation, aucune de celles qui dépendaient de lui n'avaient été remplis. Plusieurs élèves de l'école normale de Paris étaient venus en 1817 de Paris pour fonder un collège. Cet établissement était d'autant plus nécessaire que les parents désireux de donner de l'instruction à leurs enfants étaient obligés de les envoyer en France et les facultés de tous ne le permettaient pas, ou de les faire passer à Maurice où il existait un bon collège français, mais il ne pouvait convenir que les enfants de créoles de Bourbon aillent faire leur éducation dans une île qui était devenue étrangère pour eux.

M. Milius s'en occupa dès son arrivée<sup>37</sup>. Le 24 décembre 1818, il rendit l'ordonnance de création et le sept janvier 1819 le collège fut

---

<sup>36</sup> Le sort des communes, les relations entre celles-ci et les représentants de l'administration métropolitaine constituent l'une des principales préoccupations des administrations remises en place à partir de l'été 1817. L'une des premières ordonnances imposées par l'administrateur Delafitte du Courteil fut d'ailleurs l'Ordonnance du 25 juillet 1817 qui visait à désigner les maires pour dix ans.

<sup>37</sup> La fondation du collège de Saint-Denis est relatée en détail dans le chapitre « Instruction publique » de son *Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1 p. 232-233.

ouvert. Une inscription composée, par M. Maingard, colonel d'artillerie, nommé directeur de collège<sup>38</sup>, fut placée sur la porte de la salle d'études.

*Ut regi et patriae dignos formaret alumnos  
Citius adventurus sacravit Milius aedes 1818*

Ainsi était rappelé le nom du bienfaiteur à la date du bienfait. Je ne garantis pas qu'il y eut un peu de malicieuse critique dans la vérité de cette inscription. Le Milius adventures 1818 ne formait-il pas un contraste piquant avec son prédécesseur arrivé en juin 1817 et qui avait remis sa fonction en septembre 1818, sans s'être occupé d'un projet formé par lui en 1816 dès avant son départ de France ?

Les professeurs amenés par M. Desbassayns, furent mis en possession de leurs chaires. Un ancien élève de l'école polytechnique venu en 1815 pour enseigner l'hydrographie et resté sans élèves, fut nommé professeur de mathématiques. Le collège commença avec 6 pensionnaires, 8 demi-pensionnaires et onze externes, soit 25 élèves. Le besoin était prouvé<sup>39</sup>.

Le gouverneur était absent ainsi que le directeur du collège lorsque vint le moment de la distribution des prix. Je fus chargé de les remettre. C'était la première solennité de ce genre dans la colonie. Je tâchais qu'elle frappât l'imagination des enfants, et qu'elle intéressât les parents. La salle d'études fut disposée pour cela. La musique de la milice fut appelée. Je me rendis au collège précédé de pions qui portaient les prix des couronnes et accompagné de quelques fonctionnaires. Les familles, les élèves nous attendaient, la salle fut bientôt remplie de curieux. Je rappelais par un bref discours l'attente de la colonie, le bien qu'elle devait espérer et la distribution commença. Je remis quelques prix, les principaux fonctionnaires qui se trouvaient là en donnèrent quelques autres. L'avocat général près la Cour Royale couronna lui-même son fils. C'était une joie, un enivrement admirables. Moi-

---

<sup>38</sup> Sur Maingard, voir ce volume pages 39-41.

<sup>39</sup> Les enseignements dispensés sont décrits en détail dans le même chapitre aux pages 234-235. Thomas achève cette description en émettant le vœu que la collège soit rattaché à l'Université.

même j'étais vivement touché : je me rappelai ces jours heureux de mon enfance, où j'étais couronné pour la première fois et où je déposais les deux couronnes que j'avais obtenues, le 23 avril 1786, dans les mains de mon père !<sup>40</sup>... Je terminai la séance par quelques mots de satisfaction pour les vainqueurs, de consolation pour ceux qui ne l'étaient pas, d'encouragement pour tous, et je déclarai les vacances ouvertes. Ce fut alors un trépignement, un tumulte qui témoignait avec l'énergie créole de cet âge heureux, tout le bonheur de ces enfants. Une cérémonie qui eut plus d'importance aux yeux des habitants, parce que son effet devrait être plus immédiat, plus général, eut lieu dans le mois de novembre ! Ce fut la pose de la première pierre du Barachois<sup>41</sup>. Mais avant d'en parler, je dois raconter la visite de la colonie que fit M. Milius en avril 1819, je copie pour cela une lettre que j'écrivis en France à cette époque.

---

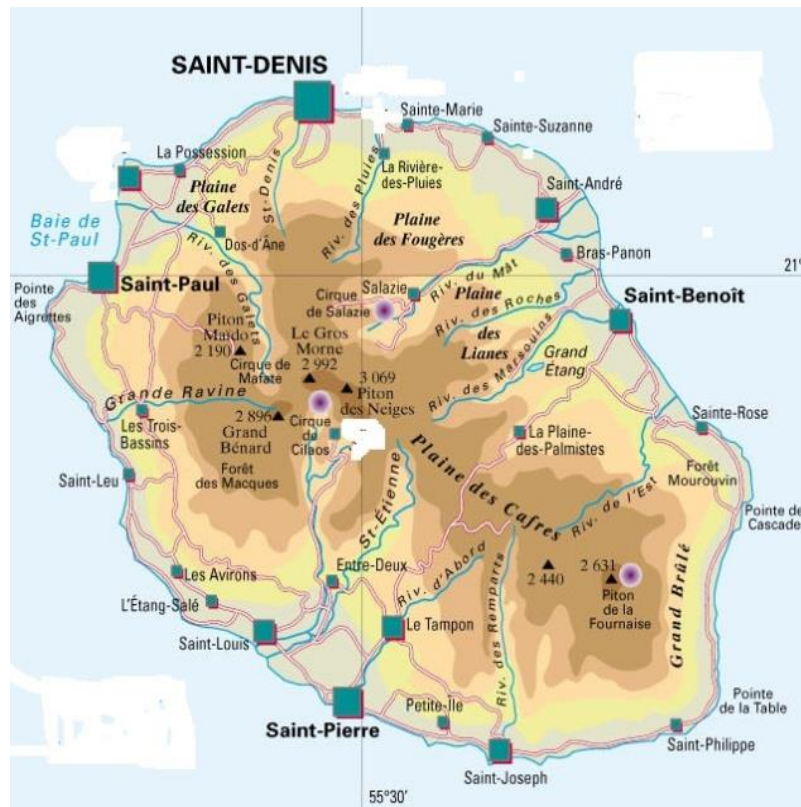
<sup>40</sup> Sur cet épisode, voir Pierre-Ph. U. Thomas, *Souvenirs d'un vieillard*, p. 11. Bibliothèque Municipale du Havre, Ms 351.

<sup>41</sup> La nécessité de réaliser des aménagements portuaires dans l'Île Bourbon est admise depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Barachois de Saint-Denis fut l'un des principaux projets d'aménagement de Milius, entamé le 29 novembre 1819. Dans son *Essai...*, au chapitre « Rades et Ports », Thomas décrit longuement les difficultés dudit aménagement dans un milieu naturel menacé par les ouragans –le projet initial commencé par Partiot fut abandonné en raison d'un cyclone qui détruisit la jetée-, et tout particulièrement les conditions de la reprise des travaux par l'ingénieur Gaudin qui acheva en 1824 cette installation portuaire d'envergure qui était conçue pour recevoir des bateaux de 150 tonneaux. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 146-149.



**Une lettre inédite  
sur le Tour de l'île par Milius<sup>42</sup>**

*Passage dans les villes de Bourbon ; Description de la nature : les rivières ;  
Hospitalité créole ; Description de la nature : les arbres ; Retour à Saint-  
Denis : la construction du Barochois*



<sup>42</sup> La lettre a trait au Tour de Milius qui se déroula du 8 août au 11 novembre 1819.

« Il est d'usage que les gouverneurs des colonies visitent peu après leur arrivée le pays confié à leur soins. Ils ne peuvent en effet faire bien ce que l'on attend d'eux s'ils ne connaissent les hommes et les choses, s'ils n'ont vu par eux-mêmes les localités, les cultures, les produits, les besoins, les ressources. D'un autre côté, il est nécessaire que les colons connaissent personnellement celui qui les gouverne ; ils ont plus confiance en lui quand ils l'ont vu de près. M. De Bouvet, je crois n'avait point rempli ce devoir. M. Delafitte n'était point sorti de Saint-Denis. Diverses circonstances avaient empêché M. Milius depuis son arrivée d'entreprendre ce voyage. Il se mit en route le 8 août se dirigeant vers Saint-Paul.

Ce quartier fut le premier habité<sup>43</sup> ; la ville est la façade de l'île, dont elle fut autrefois le chef-lieu. Elle est très peuplée et fort commerçante. C'est le poids de la partie sous le Vent où vont se vendre presque tous les produits de la culture des quartiers qui la composent et où ils sont embarqués pour la France. En partant de Saint-Denis, on monte et on descend alternativement sept montagnes, dont la plupart sont tellement marquées qu'on ne peut les gravir qu'au moyen de ramper en zigzag. Il faut quarante minutes pour arriver au haut de celle de Saint-Denis, qui est pourvue de treize de ces rampes. Après la dernière de ces montagnes au pied de laquelle est un joli village de la possession, on trouve une plaine de deux lieues d'étendue, traversée par la rivière des Galets que l'on passe à gué. On arrive ensuite à l'étang de Saint-Paul qui s'étend entre la ville et la montagne et dont une portion coupe la route pour aller plus loin établir sa communication avec la mer. Trois ponts en bois y ont été construits. C'était là que tous les fonctionnaires et beaucoup d'habitants étaient venus pour recevoir le gouverneur. Le reste de la population l'attendait sur une chaussée qui borde l'étang et forme une très belle promenade !

Sa présence fit un effet remarquable. Mr. Milius a une belle prestance, son attitude est imposante ; sa physionomie quoique douce et gracieuse montre beaucoup de fermeté. Son cortège de

---

<sup>43</sup> Thomas souligne le caractère pionnier du peuplement de Saint-Paul dans son *Essai de statistique*, reprenant l'idée rapportée dans de nombreux mémoires d'une première arrivée de colons fuyant Madagascar dans cette ville : voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 35-36.

route était composé du directeur de l'artillerie, de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées. Il annonçait qu'il voulait prendre connaissance de la situation du pays sous les rapports de défense et d'amélioration.

Les premiers moments de la curiosité satisfaits on cherche à étudier le nouveau gouverneur : on le connut bientôt quand on le vit, infatigable dans son excursion, visiter le canton en détail, se faire rendre compte des demandes des habitants, examiner les projets de travaux réclamés depuis longtemps et ne prendre part aux faits qui lui étaient apportés qu'après avoir pourvu à tous les besoins du pays.

M. Milius resta six semaines à Saint-Paul, retenu par une maladie que les soins les plus prévenants de la médecine peinèrent à faire disparaître. Enfin il put reprendre la suite de son voyage et visiter successivement les quartiers Saint-Leu, Saint-Pierre, Saint-Joseph qui complètent ce district, écoutant les plaintes, satisfaisant aux réclamations, consolant les malheureux, examinant le détail des cultures, faisant étudier tous les jours les projets indiqués comme devant servir à l'amélioration du pays, en arrêtant déjà l'exécution. Je veux parler ici du canal dont je m'occuperai plus tard<sup>44</sup>.

Arrivé à Saint-Pierre, quartier important, bien bâti, bien peuplé et où, chose remarquable et dont il est difficile de se rendre compte, la jeunesse est mieux élevée que dans aucun autre, il m'écrivait : « j'ai visité tous les champs de ce quartier. Les plantations de canne et les moulins destinés à en exprimer le jus ont fixé mon attention. J'ai pu comparer l'art dans son enfance et dans son âge mûr ».

Les créoles industriels ont prouvé ce qu'ils pourraient être avec des connaissances exactes. Croyez-vous que plusieurs d'entre eux sans la plus légère notion de nos arts mécaniques, privés d'ouvriers capables, dépourvus de bons moyens d'exécution, ont su suppléer par leur génie naturel ? Ici vous voyez des cylindres taillés dans la base, polis comme s'ils eussent été faits au tour. Plus loin le bois présent a été substitué au fer et à la pierre qui manquait. Un filet d'eau ravi à la montagne vient donner le mouvement à la machine

---

<sup>44</sup> Les développements concernant cette entreprise constituent la partie principale du chapitre « Canaux » dans son *Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 153-154.

arrondie. Des chevaux, des mulets, des bœufs sont appliqués au même usage dans les endroits où l'eau ne peut être conduite. L'habitant moins fortuné, mais non moins industrieux, applique à l'extrémité des leviers la force de l'homme, pour remplacer celle des animaux qu'il n'a pu se procurer. Ainsi tout marche vers un meilleur ordre de choses et tout tend à augmenter les revenus de cette belle colonie.

Après avoir visité Saint-Joseph<sup>45</sup>, quartier tout nouveau, qui offre les sites les plus pittoresques, dont tout le col est entrecoupé de lacs et de ravins et dont la cote, dans une étendue d'une dizaine de lieues, n'offre pas le plus petit embarcadère, M. le gouverneur arriva à cette vaste plaine que la lave, vomie par diverses éruptions du versant, a recouverte presque en entier. Du rempart du Tremblay jusqu'au rempart du Bois Blanc, il n'y a guère que deux lieues, mais on marche presque toujours sur des scories tranchantes. Le gouverneur faillit être arrêté par le courant non encore refroidi de la dernière éruption. Il put cependant le franchir mais il eut beaucoup à souffrir de la chaleur. Les rayons solaires réfléchis par les laves y portent la température à un degré très élevé malgré la brise du S. E qui y règne continuellement. Là, m'écrivait-il encore, le voyageur n'a de dédommagement des peines qu'il éprouve que le souvenir du passé et l'espoir de l'avenir. N'est-ce pas la vie toute entière ? ».

Après avoir vu le petit quartier de Saint-Joseph, Mr. Milius arriva sur les bords de la Rivière de l'Est où il rechercha les moyens de la couronner d'un pont<sup>46</sup> si nécessaire aux communications et qui préserverait de la mort une foule de malheureux que ce torrent entraîne fréquemment dans ses crues imprévues, changeant capricieusement son cours au moment où l'on s'y attend le moins. Parvenu à Saint-Benoît, il traversa la Rivière des Marsouins sur un

---

<sup>45</sup> Ce quartier, créé officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 1785, est une initiative du botaniste Joseph Hubert, venu de Saint-Benoît pour y développer la culture du giroflier. Il est accompagné du commandant de l'île Joseph Charvet, de son secrétaire Ozoux et de l'arpenteur Jean-Baptiste Bancks. Le quartier compte rapidement plus de 200 habitants et plus de 100 esclaves.

<sup>46</sup> Dans le chapitre « Ponts et radiers » dans son *Essai de statistique*, Thomas montre sa préférence pour les seconds (voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 131-136).

pont en bois élevé par la reconnaissance d'un habitant<sup>47</sup> à l'attachement de ses compatriotes et visita le patriarche des colons, Mr Joseph Hubert<sup>48</sup>, à qui ils doivent l'introduction du giroflier. Puis arrivé dans le quartier Saint-André, il examina les travaux commencés pour la construction du pont qui s'élève sur la Rivière des Morts et qui doit être dédié à la mémoire de l'immortel Poivre<sup>49</sup>. Enfin il gagna l'habitation de Mr Bedier de Beauverger<sup>50</sup> sur laquelle il devait passer quelques jours.

Parcourant les riches habitations de la partie du Vent, il avait, comme sous le Vent, comparé tous les procédés. Il était entré dans tous les détails, voyant tout marcher avec vitesse vers un état certain de prospérité, si nous ne sommes point ravagés par une de ces grandes convulsions de la nature, si fréquentes entre les tropiques, dont cette île a si souvent été victime et qui, depuis plusieurs années, affligent presque annuellement nos voisins de l'Île Maurice.

Lorsque je sus que le gouverneur était arrivé à ce point de son voyage, je lui demandais la permission d'aller le rejoindre. Il me

---

<sup>47</sup> Il s'agit de Jean-Baptiste Hubert Montfleury, le frère de Joseph Hubert, qui a fait élever à ses frais ce pont en remerciement de l'attachement reçu de ses concitoyens après la mort de son fils en 1806. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 133.

<sup>48</sup> Ce qualificatif de « Patriarche des colons » doit à la fois à l'ancienneté et à l'exemplarité de l'action de Joseph Hubert. Né en 1747, l'agronome et botaniste Joseph Hubert (de formation autodidacte) installé originellement à Saint-Benoît, doit à son voyage à l'Île de France en 1769 et à sa rencontre avec Pierre Poivre le rôle de pionnier qu'il tint dans la mise en valeur de la colonie. Il introduit avec succès en 1772, le premier giroflier et les deux premiers muscadiers à Bourbon, l'île en comptant 8 000 en 1786, ce qui représente un apport de 200 000 livres en 1792. À partir de 1784, il traversa l'Île vers le sud, après la rivière du Panon, et s'établit à Saint-Joseph, le 1<sup>er</sup> janvier 1785, où il fit travailler des blancs pauvres et développa l'industrie sucrière.

<sup>49</sup> Pierre Poivre (1719-1786), missionnaire en Extrême-Orient qui découvrit le premier le profit à tirer des épices, réussit à convaincre la Compagnie des Indes Orientales d'importer des Indes des muscadiers. Intendant des Isles de France et de Bourbon, il donna une impulsion décisive au développement économique de cette île jusqu'en 1772, année durant laquelle il rentra en France au moment même où Joseph Hubert importait à Bourbon le premier giroflier.

<sup>50</sup> Henri-Antoine Bedier de Beauverger (1758-1825) était chef du Bureau du Roi, capitaine des Hospices royaux et juge à la Cour Suprême.

l'accorda de la façon la plus obligeante mais cette permission arriva malheureusement si tard que, résolu à partir le lendemain pour profiter du peu de jours que M. Milius devait passer à Sainte-Suzanne<sup>51</sup>, je n'eus plus le temps de me procurer une monture. Un si faible obstacle ne devait pas m'arrêter. Je résolus de partir à pied et le 6 novembre à 3 heures du matin, je me mis en route avec un officier d'artillerie qui allait rejoindre son directeur. Nous étions suivis de Noirs porteurs de nos bagages suivant l'usage du pays, d'un cheval dont mon compagnon avait pu se pourvoir et qui ne pouvant servir qu'à l'un des deux ne servit à aucun.

L'astre silencieux des nuits promenait son disque argenté ou tout simplement il faisait clair de lune. Nous nous dirigeâmes vers le grand chemin, tout en traversant les rues de la ville, mais en côtoyant la mer dont les lames scintillantes venaient tour à tour baigner le sable sur lequel nous marchions. Nous eûmes bientôt joint un bouquet de cocotier qui, la première fois que je le vis, me rappela cette terre si fertile en souvenirs où la guerre m'avait entraîné vingt ans avant<sup>52</sup>. En obliquant à droite nous joignîmes la route à l'endroit où elle était coupée par le ruisseau ou la rivière du Buta. La rive gauche de ce ruisseau est bordée d'une ligne de fortifications en terre, un peu délabrée en ce moment, dont l'objet était de défendre la ville d'un côté lors de l'attaque de 1814 et qui n'a d'autre objet à présent que de rendre moins facile la communication avec l'extérieur. Nous trouvâmes ce ruisseau sur un radier en maçonnerie nouvellement construit. Plus loin est la Rivière des Pluyes.

Il faut s'entendre sur le mot rivière que je viens d'employer<sup>53</sup>. Ce mot ne signifie pas toujours un cours d'eau assez considérable qui arrive et fertilise les terres qu'il avoisine. Il en est quelques unes de ce genre. Elles sont par exemple, parmi celles que j'ai déjà citées, la Rivière des Galets, la Rivière Saint-Étienne sous le Vent, au Vent, la Rivière de l'Est, celle des Marsouins, celle même de Sainte-Suzanne, mais trop souvent on donne aussi ce nom pompeux de

---

<sup>51</sup> À Sainte-Suzanne se trouvent les sucreries de Joseph Desbassayns, les plus importantes de la colonie.

<sup>52</sup> Thomas fait référence ici à sa participation à la campagne d'Égypte.

<sup>53</sup> Le développement de Thomas sur les rivières, ruisseaux et ravines est inspiré du chapitre 7 de son *Essai de statistique* « Rivières, ruisseaux et ravines ». Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 99-107.

rivière à un petit filet d'eau qu'on peut traverser d'une enjambée, sec durant la plus grande partie de l'année et qui, deux ou trois fois seulement pendant l'hivernage, devint un infranchissable torrent qui roule d'énormes fragments de roches détachées des montagnes déchirées de l'intérieur de l'île, ravageant tout ce qui est sur son passage et montrant partout la désolation. Telles sont entre autres les rivières Saint-Denis, du Butor et quelques autres que nous allons trouver sur notre route. Jusqu'ici la nature avait été abandonnée à elle-même quand les rivières étaient trop hautes, où on les traversait à la nage au risque d'être emporté par leur courant violent ou écrasé entre les roches qu'elles chavirent, ou bien l'on attendait patiemment que les eaux furent écoulées, ce qui n'est jamais long. Lorsque les eaux avaient cessé de couler, on dérangeait à peine les roches dont elles avaient laissé leur lit embarrassé. Il suffirait d'avoir libre le passage d'un homme ou d'un cheval. Cette inconscience pouvait régner souverainement lorsque tous les transports se faisaient à tête de noir, mais depuis que les transports par charrettes commençaient à s'organiser, il en doit être autrement<sup>54</sup>. Aussi on s'occupe de jeter des ponts sur les rivières continuellement pourvues d'eau et l'on traverse le lit de celles qui n'en ont qu'accidentellement par des routes ou chaussées en maçonnerie solidement construites pour résister au courant torrentiel, percées des petits arbres pour l'écoulement du filet d'eau habituel, et que l'on débarrasse aisément des blocs qui peuvent y être restés.

La Rivière des Pluyes s'éteint dans les sables, les roches et les galets, avant même d'être parvenue au grand chemin. On ne reconnaît là la multitude de bras qu'elle y forme que par l'amas de blocs qu'ils y laissent, et qui sur un espace assez grand, présentent l'image du chaos.

Après avoir quitté la Rivière des Pluyes, le chemin qui s'est peu éloigné de la mer s'en rapproche davantage et l'on se promène sur un plateau uni ayant la mer à gauche. À droite plusieurs belles habitations caféières, quelques sucreries dans l'éloignement. Ce

---

<sup>54</sup> Ce développement s'inspire des chapitres 9 (« Ponts et Routes »), 10 (« Rades et Ports ») et 11 (« Canaux ») de son *Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai...*, *op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 131-158.

paysage est très joli. Enfin au bout d'environ deux heures et demi de marche, nous arrivâmes sur les bords de la rivière Sainte-Marie qui donne son nom au quartier.

Elle a rempli son lit, elle a peu de courant et peut être cinq ou six toises de large. Il y avait un pied et demi d'eau. Il fallait la traverser. Quoique ce chemin soit très fréquenté on n'a pas encore senti l'utilité d'un pont en cet endroit. Les Noirs, il est vrai que leurs vêtements n'embarrassaient guère, ne se sont point arrêtés par la crainte de se mouiller les pieds. Les Blancs qui voyageaient à cheval ou en palanquin, ne trouvent point non plus que ce soit un obstacle. Pauvres de nous ! Pourquoi des Blancs s'avisent-ils de compromettre la dignité de leur couleur en marchant à pied ? Nous avions un cheval, mais il était déjà de l'autre bord, nous préférâmes... le croiriez-vous ? Non pas le faire revenir, mais nous faire porter par un des Noirs, comme le capitaine qui débarque sur une plage emprunte les épaules de ses matelots. Heureusement tout le village dormait encore, l'aurore seule nous apparut quoique fusse-t-elle discrète et notre aventure ne fut pas répandue.

Nos estomacs commençaient à nous avertir que marcher accélère la digestion. Nous cherchions à nous arrêter ; mais ici, ce n'est pas comme en France où le plus petit village a presque autant de cafés que de maisons. C'était l'hospitalité créole qu'il fallait invoquer et ce n'est jamais en vain qu'on lui fait appel. Des panonceaux attirent notre attention. Nous pénétrons dans l'emplacement car, ici encore, les maisons sont rarement sur le bord de la route. Mais les porcs grognent, les poulets s'envolent en jetant des cris d'effroi, les chiens aboient, le maître se leva en chemin, cherchant surtout le vêtement nécessaire. Enfin l'ayant en main, il ouvre, nous reconnaît, nous accueille. Nous abrégeons les compliments, nous entrons.

Alors, à côté du parfait notaire, au milieu de damiers poudreux, à la place d'actes ébauchés qui vont se colloquer sur quelques avis vermoulus qu'on décore du nom de bibliothèque, on repoussa quelques ordonnances, le code Delaleu<sup>55</sup> et le code Decaen<sup>56</sup> et

---

<sup>55</sup> Le Code Delaleu, du nom du conseiller au Conseil d'Isle de France Jean-Baptiste Delaleu, est le code juridique copié sur le modèle du Code noir antillais de 1723, qui régit l'organisation du régime de l'esclavage dans les Îles Mascareignes. Composé de deux volumes de 387 et 144 pages, il fut renouvelé en 1786, 1787 et 1788, réédité en 1826.



d'où surgissent, comme une brillante étoile, les éloges de Parny<sup>57</sup>, enfant du pays et qui est constamment honoré ; alors dis-je comme celle de Philémon, si l'on en croit notre bon Lafontaine

« la table ou l'on servit le champêtre repas  
fut d'ais non façonnés à l'aide du compas  
en ces deux supports le temps l'avait rompue »<sup>58</sup>

On y plaça un reste de maïs moulu cuit à l'eau, quelques bribes d'un pain respecté par les souris, une bouteille de rhum que la couleur aurait pu faire supposer d'origine américaine, lorsque son odeur empyromatique attestait son pays et son âge. Trois verres absolument dissemblables, ce qui rend plus facile le remplacement de celui qu'un accident peut envoyer *ad patres*, sont apportés par une veille négresse, contemporaine de Baucis<sup>59</sup> dont les infimes appâts sont recouverts d'un parchemin, compagnon de ruines dont rien ne peut plus faire soupçonner l'antique magnificence !

Pendant que nous réparions nos forces épuisées et que la ci-devant Hébé<sup>60</sup> nous servait le café amer, indispensable déjeuner du créole, l'amphitryon nous demandait des nouvelles de la ville, mais nous étions partis trop matin pour en pouvoir donner et si près du chef-lieu, celles de la ville étaient déjà vieilles. Nous allions nous remettre en route, lorsque le garde-côte ne voyant qu'un cheval pour deux nous offrit galamment le sien. Nous avions encore une lieue et demie à parcourir. Le soleil allait s'élever. Pourquoi refuser le bien qui se présente ? Nous acceptâmes, et pendant qu'on faisait

<sup>56</sup> Du nom de Charles Mathieu Isidore Decaen, gouverneur général des Mascareignes, ce code, daté de 1804, est une mise à jour du précédent.

<sup>57</sup> Le poète Évariste de Parny (1753-1814), qui fit l'admiration de Voltaire et de Chateaubriand, naquit à Saint-Paul en 1753, puis vécut dix ans dans le monde indien à partir de 1783, avant de retourner à Paris où il connut la reconnaissance en entrant à l'Académie Française en 1803. Il doit sa notoriété à ses poèmes élégiaques et aux chansons en prose sur les habitants de Madagascar dans lesquels il fustige l'esclavage. Sur l'œuvre de cette figure de proue de la poésie créole, voir C. Seth, *Bibliothèque des écrivains français. Les poètes créoles du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Parny, Mémmoni, 1998.

<sup>58</sup> Philémon et Baucis, Livre XII, Fable 25.

<sup>59</sup> Épouse du vieillard Philémon dans la mythologie grecque rapportée dans les Métamorphoses d'Ovide.

<sup>60</sup> Fille de Zeus et Héra personnifiant la jeunesse.

la toilette du nouveau bicéphale qui ne portait habituellement ni Alexandre ni son conseil, nous visitâmes l'endroit.

La Rivière Sainte-Marie a sa source au bas de la Plaine des Fougères. Après une course d'environ deux lieues vers la fin duquel elle a peu de vitesse, elle vient se jeter dans la mer. L'effort des eaux de celle-ci étant plus grand que celui des eaux de la rivière, ces dernières ne peuvent que se faire lentement jour à travers le banc des galets qui borde la cote. Elles stagnent à son embouchure. Ses alluvions s'y sont peu à peu réunis et le bassin que les eaux remplissaient autrefois présente maintenant un sol productif dans lequel les légumes croissent à merveille. La Compagnie des Indes<sup>61</sup> a tenté, dit-on, autrefois d'y faire un port mais à présent il faudrait creuser profondément, construire des jetées pour arrêter le galet en amont, mais avant tout drainer le mouillage qui est exposé à tous les vents et ne présente aucun abri. Une première vue de cet agréable lieu peut séduire. Un examen approfondi détruirait bientôt l'enchantement. Nous fîmes quelques pas et nous traversâmes la Ravine du Charpentier presque toujours sèche en cet endroit, puis nous vîmes la mairie, la canne de la gendarmerie, le sculpteur, l'église, enfin le cimetière, qui tout petit qu'il est, est rempli de pierres sépulcrales. On y voit même un caveau réservé à une seule famille. Ainsi sous la zone torride comme sous la zone tempérée, « la vanité suit l'homme au delà du tombeau ».

Les deux chevaux nous joignirent, nous les enfourchâmes, et nous avons recommencé notre voyage, suivant une belle allée de vacoa<sup>62</sup>, côtoyant des champs de cannes d'une grande beauté, embaumés par l'odeur qui s'échappe des caféiers en fleur. Lorsque nous entendons les chants d'une bande de Noirs partant et,

---

<sup>61</sup> Louis XIV confia en 1664 Madagascar et ses dépendances à la Compagnie des Indes Orientales ce qui conduisit monsieur de Baussé, alors président du Conseil souverain, à prendre possession de l'Île Bourbon. L'Île, cédée expressément en 1671, est aux mains de la Compagnie jusqu'en 1767.

<sup>62</sup> Thomas présente cet arbre dans le chapitre (« Forêts ») qu'il consacre aux arbres de la colonie de la façon suivante : « Le vacoa est une sorte d'arbuste qui pousse en spirale, et se garnit de feuilles longues et étroites, épaisses et très fortes, dont on fait des sacs ». Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 89.

entourant un palanquin, nous nous figurâmes que les rideaux fermés cachaient quelque aimable voyageuse, mais nous ne lui voyions pas de chevalier, et déjà nous projetâmes galamment de tourner pour lui servir d'escorte en vaillants paladins. Nous allions déjà disputer à qui prendrait la droite, à qui prendrait la gauche, la droite place d'honneur, la gauche place du bonheur, dit-on, parce que le cœur est de ce côté, lorsque le Commandeur me reconnaissant, m'annonce qu'il est envoyé au devant de moi. Le gouverneur avait prévu que ma lettre m'arriverait trop tard, que je voudrais ne point perdre de temps, que je n'aurais pas celui de me procurer une monture, que je partirais à pied et il avait eu l'obligeante attention de me mettre en état de diminuer la fatigue du voyage. J'y fus on ne peut plus sensible. J'hésitais cependant mais j'avais commencé la route à pied. J'avais traversé une rivière à dos de noir, j'étais à cheval, il me parut plaisant d'achever le voyage d'une quatrième manière. Il était écrit que ce ne serait pas la dernière. Je quittais donc le cheval du notaire de campagne, j'entrais dans le palanquin et les chants recommencèrent, nous partîmes.

Nous ne tardâmes pas à atteindre la Ravine des Chèvres, très profonde, presque toujours à sec et dans laquelle peu de jours de pluie font couler un torrent, parce qu'elle est très encaissée et à une forte pente. Une rampe bien aménagée conduit doucement au fond de la ravine traversée par un pont en brique et moëllons, au-delà duquel une autre rampe mène au sommet de l'escarpement oriental, où la route se continue au milieu des ruines et brillantes cultures. On parvient bientôt en haut de la montagne de Bel-Air d'où l'on a un point de vue magnifique. Une plaine d'une vaste étendue est à vos pieds, coupée par les premières plantations de girofliers que l'on remonte dans cette partie. La mer occupe la gauche du tableau, les divers plans des montagnes en bordant la droite. La route se prolonge à perte de vue vers un des plus agréables quartiers de la colonie, qui conserve le nom de Quartier Français<sup>63</sup>. Enfin quittant bientôt la grande route nous suivîmes quelques temps la Rivière Sainte-Suzanne que nous traversâmes.

---

<sup>63</sup> Quartier-Français : lieu-dit reliant Sainte-Suzanne et Saint-André et berceau du peuplement au Nord-Est de l'Île. Il représente la conversion de l'Île à l'activité sucrière.

Les porteurs ayant de l'eau à mi-jambes, nous entrâmes aussitôt dans l'habitation, terme de mon voyage. Il est inutile de dire l'accueil amical du gouverneur, celui plein de bienveillance de son hôte : après quelques instants de promenade, l'heure du déjeuner nous rapprocha de la grande case, et bientôt nous nous trouvâmes au milieu d'une de ces anciennes familles de la colonie qui par cela même sont nombreuses. Après le déjeuner, le soleil s'étant caché sous des nuages peu inquiétants, qui permettaient la promenade, le gouverneur proposa d'aller visiter une des belles sucreries du pays. On attèle deux mulets à une calèche d'ancienne forme. Le gouverneur s'y place : un enfant gâté, j'y monte avec lui, c'est le cinquième mode de voyage pratiqué dans cette journée.

Cette belle manufacture qui a une étendue de terrain considérable, cultivé par 200 Noirs, appartient à M. Joseph Desbassayns<sup>64</sup>, frère de l'ancien commissaire général<sup>65</sup>, un des colons les plus actifs, les plus entreprenants, les plus industriels de l'île. Il a fait venir à grand frais ainsi qu'un autre de ses frères, Charles<sup>66</sup>, qui, par parenthèse a été secrétaire en chef du gouvernement pendant les premières années de l'occupation anglaise, une superbe pompe à feu du genre de celles employées à la Martinique.

Cette machine imprime les mouvements aux cylindres perpendiculaires qui écrasent les cannes et en expriment le jus conduit par un canal à découvert dans les chaudières où il se convertit en sirop. Ici tout respire la vie. L'activité si peu ordinaire aux Noirs semble leur être naturelle. Tout est de force et de puissance avec l'exemple et les encouragements du chef ! Nous retournâmes dîner chez M. de Beauverger.

---

<sup>64</sup> Joseph Desbassayns (1780-1820), époux d'Éliane Pajot, ingénieur agronome, est le propriétaire de la plantation sucrière de Bel-Air, vitrine du développement de l'industrie sucrière à Bourbon, dans laquelle il vient d'introduire un procédé novateur pour la culture de la canne fondée sur un système d'assolement triennal à base de légumineux.

<sup>65</sup> IL s'agit bien sûr de Philippe Desbassayns de Richemont.

<sup>66</sup> Charles Desbassayns (1782-1863), frère de Philippe et Joseph, joue un rôle essentiel dans le développement de l'industrie sucrière à Bourbon. Il possède des sucreries au Chaudron dans lesquelles il introduit la machine à vapeur. Il devient membre du Conseil consultatif agricole et commercial de la colonie en 1820, puis conseiller colonial en 1826.

Les maisons ne sont pas généralement disposées dans les habitations pour recevoir beaucoup de monde. Dans les circonstances extraordinaires, un magasin, un hangar se transforme bientôt en salle à manger. Il suffit d'en garnir de verdure les murs et le plafond. Telle était celle où le couvert était mis et où il ne se trouvait pourtant que la famille de notre hôte, enfants, frères et neveux. Le gouverneur et les personnes qui l'accompagnaient étaient les seules personnes étrangères.

Le commencement du dîner fut silencieux : on commença à s'égayer au second service. Le dessert amena les couplets suivant l'ancien usage. On en chanta de vieux qui avaient bien leur prix ; on en chanta de nouveaux échos pendant le voyage. Un petit impromptu se glissa timidement au milieu de cette chanson bachique à la mode alors car même en chanson, la mode étend son spectre souverain.

Cette chanson est celle qui a pour refrain :

les femmes et le vin nous font aimer, chérir la vie ;  
il n'est point de chagrin, qu'avec eux on n'oublie.

Après le couplet qui invite à porter un toast au héros de la fête, au Roi des festins, mon jeune compagnon de voyage laissa tomber celui-ci :

Il est français et militaire  
Il est aimable, il est charmant  
De bons colons il est le père  
Auprès des dames, c'est différent  
Les femmes et le vin etc...

Ce couplet un peu malin fut applaudi. Les hommes le répétèrent tout entier, les dames ne chantèrent que les trois premiers vers mais on fit chorus au refrain.

On atteignit enfin le soir et la nuit vint étendre ses voiles sur toute la nature. Rien n'est plus agréable que les clairs de lune des pays intertropicaux. Ils manquent à notre Europe. Un ciel pur et sans nuages laisse apercevoir malgré la clarté brillante de la lune ces milliers de flambeaux attachés à l'immense voûte. La nature est pure : aucun bruit ne trouble le silence profond dans lequel on est enveloppé. Une légère brise rafraîchit l'air et repose de la chaleur

du jour un air des plus doux, des plus voluptueux, des plus mélancolique.

Je devais aller passer la nuit sur l'une des habitations contiguës, chez un des frères de M. Bedier de Beauverger. Le chemin était, disait-on, pierreux et difficile ; il fallait traverser des ravines, monter dans les hauts, les sentiers étaient sombres. Les dames m'effrayèrent ; je fis, comme elles, je me jetai dans le palanquin. Je crus m'apercevoir en effet que le chemin n'était pas beau, et cependant nous arrivâmes en si peu de temps que j'eus presque honte de m'être fait porter et, pour la dissimuler, je me hâtai d'aller la cacher sous mes rideaux... Rideaux ! Expression européenne qui ne doit pas être employée ici où, pour se garantir des moustiques en même temps que pour se converser au milieu d'un air frais, les lits se sont entourés que d'un roseau ou d'une gaze légère.

Le lendemain, l'aurore avec ses doigts de rose ouvrit les portes de l'orient. Je me hâtai de suivre son exemple et d'ouvrir mes volets. Ah ! le beau spectacle ! Sur le revers des collines qui entourent l'habitation assise sur la croupe de l'une d'elles sous des forêts de girofliers. Au-dessus de moi, je vois la maison où j'ai passé la journée de la veille. Plus loin une belle plaine couverte de champs de canne et de maïs dans la nuance différente fait remarquer l'étendue diverse. Sur la droite est le mouillage des bois rouges. Un habitant riche et industriel y joint à un vaste et bel établissement de culture, une marine c'est-à-dire une réunion de bateaux qui servent au transport des choses fabriquées en ce canton. Devant moi quelques cabotins longent la côte. Plus loin, de plus grands navires voguent, leurs voiles légèrement enflées par la brise du large. Peut être un d'eux arrive de France !... Ainsi toujours le souvenir de la patrie se présente à notre pensée !

Je ne me rassiais point de ce spectacle. Je le quittais cependant pour aller voir s'il était jour chez mes hôtes. Je trouvais tout le monde à diverses occupations.

C'est merveille pour un Européen de parcourir les bosquets odoriférants de ce joli arbuste qui fournit la fine précieuse en masse, objet de luxe autrefois, maintenant besoin indispensable de toutes les classes de la population de l'Europe, comme elle l'est depuis longtemps dans l'Asie... et ces forêts des pyramidaux girofliers dont les branches sortant du trou à peu de distance du

sol s'élevait, en se raccourcissant jusqu'à soixante et quatre vingt pieds de hauteur. Ce sont eux qui produisent l'épice dont le monopole fut longtemps réservé aux Hollandais et à laquelle une grande partie de la colonie doit aujourd'hui la richesse. On n'oubliera pas dans ces îles qu'on en est redevable aux soins, aux fatigues, aux dangers de l'immortel Poivre et que le premier giroflier fut apporté à Bourbon par mon honorable ami, Joseph Hubert<sup>67</sup>, auquel l'illustre intendant de l'île de France l'avait confié.

C'est à eux encore que l'on doit ces vergers de muscadiers<sup>68</sup> dont les noix de couleur carmélite, enveloppée de maïs niaral comme d'un roseau conservateur, se laisse apercevoir par les fentes d'un bois blanchâtre à mesure qu'elle approche de la maturité.

Près d'eux se place le grave Letchi, chinois naturalisé<sup>69</sup>, qui se charge de grosses grappes d'un fruit rose à écorce rugueuse dont la pulpe a le goût rappelant ceux des raisins muscat. Là croît sans culture l'oranger<sup>70</sup> qui présente en même temps ses fleurs, ses fruits naissants, ses fruits mûrs. Là croît aussi le citronnier, dont le fruit vert et sphérique donne un jus acidulé nécessitant autant qu'agréable.

Devant la maison du maître est la plate-forme, cette grande esplanade où, sous les yeux, le café, le sucre, le girofle et généralement toutes les récoltes sont exposées aux rayons du soleil pour arriver à l'état de jucité convenable à leur conservation. Elle est entourée d'une colonnade de papayes et de bananiers. L'un couronne son fût raboteux de large feuilles dentelées, tandis que l'autre est couvert de longue boucles de satin vert, qui, continuellement agitées par le vent, pointent en une infinité de lames sans cesse vaillantes. Une eau fraîche et limpide circule au

---

<sup>67</sup> En 1772.

<sup>68</sup> Introduit la même année, cet arbre ne connut pas le même bonheur.

<sup>69</sup> Cet arbre d'origine chinoise fut également importé par Poivre. Thomas le décrit ainsi dans son *Essai* : « le letchy (Euphoria), d'origine chinoise, et d'une forme grave comme le peuple dont il est compatriote. Son fruit pend par grosses grappes, enveloppé d'une écorce rosée et rugueuse qui recouvre une pulpe dont le goût rappelle le muscat ». Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai de statistique sur l'île Bourbon, op. cit.*, vol. 1, 1828, p. 85.

<sup>70</sup> Thomas y consacre aussi quelques lignes. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai de statistique sur l'île Bourbon, op. cit.*, vol. 1, 1828, p. 85.

milieu de ces plantations et entretient partout la végétation malgré la chaleur du climat.

Autour de la grande case sont les cuisines, les magasins, les cases à Noirs, l'hôpital. Ce dernier bâtiment est toujours peu éloigné de l'œil du maître. C'est madame qui en a l'imputation immédiate.

Après avoir parcouru cette habitation dont je ne peux voir qu'une partie, le soleil qui commençait à nous envoyer moins obliquement ses rayons nous rappela à la case et la famille se réunit pour le déjeuner.

Quelques personnes qui avaient accompagné le gouverneur dans la tournée ou qui venaient d'arriver de la ville au devant de lui vinrent faire visite. On fit de la musique et tout en parcourant leurs nombreuses collections, tout en discourant sur le charme de certaines compositions, on en vint à un chœur de Thélémaque qui parut devoir faire de l'effet, chanté la nuit et sans accompagnement. On le répéta pour en mieux juger et d'encore en encore, on vint à composer d'autres paroles et à préparer une surprise. Pour le soir nous eûmes à peine le temps de descendre dîner à l'habitation où M. Milius était logé.

Après ce repas, on se promena, on se reposa, on causa, on dansa ; neuf heures sonnèrent, on se retira. Nous attendîmes dans un pavillon voisin, avec quelque impatience que le gouverneur fut couché et quand nous crûmes le moment arrivé, nous nous avancâmes sans bruit sous les fenêtres et nos acteurs commencèrent la scène combinée le matin chœur final, à mi voix. Écoutons ces récits touchants

Un coryphée.

Quand Milius aborda ce rivage  
On n'entendait que de tristes accents  
Mais aujourd'hui tout offre une autre image  
Et le bonheur vient égayer nos chants chœur

Chœur

Oui le bonheur vient égayer nos chants

Une autre coryphée

Enfin bourbon trouve un sensible père  
qui nuit et jour veille sur ses enfants  
Il leur promet le sort le plus prospère  
Et le bonheur vient égayer nos chants chœur  
Oui : le bonheur etc



À peine le chœur finissait-il que le gouverneur qui était venu à pas de loup, en robe de chambre et en bonnet de nuit, parut au milieu des concertants, exprimant avec beaucoup de sensibilité le plaisir que lui avait fait éprouver cette scène nocturne et puis... chacun s'en fut se coucher, et se donnant rendez-vous, pour déjeuner le lendemain à la cascade

Cette cascade n'est autre que la Rivière Sainte-Suzanne elle-même : après avoir coulé dans les montagnes et les plaines supérieures, elle vient ici se précipiter de deux cents pieds dans un vaste bassin qu'elle s'est creusée, et où elle a pour ainsi dire, replantés mais privés de vie, les arbres qu'elle avait drainés dans son cours, dans les mois de février et de mars, après la saison de pluies. Nous étions venus trop tôt.

Très près de là on avait préparé le déjeuner sous des bananiers. Cet arbre qui semble formé pour des salles de verdure s'élève comme un brave fût de colonne et laisse échapper horizontalement de son tronc de longues branches garnies de larges feuilles qui couvrent de leur ombre rafraîchissante un grand espace circulaire. Autour de nous étaient des cacaoyers dont les gousses cramoisies garnissaient le tronc et les branches et contiennent les amandes qui deviennent l'onctueux chocolat. Plus loin le manguier couvert de ses superbes girondolles rosées auxquelles succèdent des fruits exquis<sup>71</sup>. Au milieu de ces arbres sont quelques rimas ou faux arbres à pain<sup>72</sup> dont les feuilles largement festonnées cachent un fruit nourrissant. Assis sur le gazon, nous goûtâmes les délices d'un repas champêtre. Les heures s'écoulaient rapidement au milieu d'un cliquetis de saillis, de pointes de plaisanteries qui se succédèrent presque sans

---

<sup>71</sup> Thomas y consacre également quelques lignes. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai de statistique sur l'île Bourbon*, 1828, vol. 1, p. 83. Il présente ainsi l'arrivée de cet arbre dans la colonie : « Le manguier, indigène de l'Inde, surtout de la Côte de Malabar, et particulièrement de Goa, fut apporté par M. Le Juge ».

<sup>72</sup> Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 86. Thomas écrit comme il suit sur l'origine de cet arbre dans l'Île de France : « Le rima... fut introduit à l'île de France pendant l'administration de M. Poivre par M. Sonnerat, qui était commissaire de la marine, et qui l'avait pris à Luçon. Une variété de cet arbre ... fut apportée de la mer du Sud à l'Île de France en 1800 par Billardièrre ».

interruption. Cependant le soleil nous avertissait qu'il fallait songer à la retraite. Avant de l'effectuer, nous consacrâmes sur l'écorce de quelques arbres l'époque heureuse de cette réunion et nous retournâmes à la maison par une allée de Jamrosa<sup>73</sup> qui, du pied au sommet, pourvu de feuilles d'un vert foncé, forment une épaisse charmille de fruit globuleux de cet arbre à la couleur, le goût et le parfum de la rose. Ces petits chemins sont bordés encore d'ananas, ce Roi des fruits, couronné d'un magnifique panache vert et pourpré ; il enferme sous sa cuirasse d'écaillés une chair délicieuse animée d'un jus acidulé où l'on retrouve l'odeur de la violette. Cà et là est répandu le piment indigène dont les fruits brillent comme des graines de cornil du plus vif incarnal sous un feuillage d'un vert tendre le plus beau. J'oubliais l'Evi ou fruit de Cittère<sup>74</sup>, ainsi nommé par un de nos anciens circum-navigateurs (Bougainville) qui l'apporta de Tahiti parce que son fruit cache sous une chaire attrayante et dorée, un noyau couvert de longues et dures épines.

Cependant le gouverneur projetait de retourner le jour même à la ville et son départ devait être calculé de manière à n'arriver à Saint-Denis qu'au commencement de la nuit, afin d'éviter la réception qu'on lui préparait. J'étais remonté faire mes adieux à mes hôtes et quand je redescendis M. Milius était déjà parti. Je m'empressais de marcher sur ses traces, formant l'arrière garde qui se trouva comparée suivant la règle de la colonie et de l'administration, c'est-à-dire du trésorier et de moi. Mais il était écrit que dans ce voyage, je devais employer toutes les manières de voyager par terre. Je commençai mon retour sur un âne de grande race, trottant bien et qui paraissait devoir me porter ainsi, lentement. Mon nouveau compagnon était monté sur un beau mulet. Nous avons déjà fait quelque chemin quand le trésorier entama gravement une grande dissertation sur la noblesse et la prédominance de certains animaux sur certains autres : il ne prolongea son discours qu'autant qu'il convenait pour prouver que de même que le cheval est supérieur au mulet, de même celui-ci est supérieur à l'âne et, par une conséquence nécessaire, je devais

---

<sup>73</sup> Ou Pomme rose. Arbre importé de Malaisie et d'Inde au parfum et aux fruits comestibles. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, vol. 1, 1828, p. 86.

<sup>74</sup> Cet arbre est aussi appelé prunier de Cythère en Polynésie, pommier de Cythère en Nouvelle-Calédonie ou l'Evi à la Réunion : arbres à fruits charnus, jaunes-orangés.

enfourcher celle de nos deux bêtes qu'il montait ; & sur le champ il en descend et me force à faire échange avec lui, ce qui ne fut pas sans de grands éclats de rire et sur le discours et sur la péroraison. Je ne me trouvai pas plus mal de m'être laissé convaincre et poussant nos montures à longues oreilles, nous ne sommes cependant, quoique nous fissions, arrivés qu'une heure après le gros de la caravane ?

De retour au chef-lieu, après une longue absence, un des premiers soins du gouverneur fut de consacrer de la manière la plus explicite son vœu de donner à la colonie un port dont elle était dépourvue, non sans doute, celui qui était impossible, un port vaste et tranquille comme le port de Louis de l'île Maurice, mais au moins un lieu propice à l'embarquement des choses et des hommes. Un projet avait été étudié, mûri, approuvé. Un commencement d'exécution avait eu déjà lieu. M. Milius posa solennellement le 27 novembre 1819 la première pierre de ce Barchois accompagné des autorités civiles, militaires, judiciaires et ecclésiastiques. La garnison étant sous les armes, il se rendit à la place où elle avait été préparée. Ce spectacle avait attiré un concours d'habitants d'autant plus grand, qu'outre l'intérêt actuel qui devait en résulter pour le pays, l'heure que la marée avait forcé de fixer, permettait à tout le monde de s'y rendre. La nuit commençait. Une inscription gravée sur une plaque de plomb fut déposée sous cette pierre. Je la rapporterai quoique je l'ai déjà colloquée dans ma statistique de l'Île Bourbon<sup>75</sup> et qu'elle soit aussi consignée dans le recueil des ordonnances ou bulletin officiel de l'Île Bourbon.

---

<sup>75</sup> Thomas a reproduit le procès-verbal de la pose de la première pierre du Barchois, suivi de l'inscription en annexe du volume 2 de son *Essai...* Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai de statistique sur l'île Bourbon*, vol. 2, 1828, p. 300-302.

Sous le règne de Louis XVIII  
Ce port, objet des yeux de toute la colonie,  
Fut entrepris par les soins de  
Pierre Bernard Milius  
Commandant et administrateur pour  
Le Roi,  
Capitaine de vaisseau,  
chevalier des ordres royaux et militaires de St Louis et la légion  
d'honneur  
La première pierre a été posée par lui le vingt sept du mois de  
novembre 1819  
Devant un grand concours du peuple aux cris mille fois répétés  
de : vive le Roy

J. B Partiot  
ingénieur des ponts et chaussées de France  
en commença l'exécution  
J. F. N. Gaudin  
ingénieur en chef des ponts et chaussées de France  
fut chargé de le continuer



Le Barachois de Saint-Denis. Dessin de É. de Bérard, XIX<sup>e</sup> s.

Des pièces de monnaie à l'effigie et aux armes du Roi, et des pièces de cuivre spéciales à la colonie furent déposées dans la même boîte, qui contient l'inscription ci-dessus. Le *tedeum* et le *nomine, salvam fuit regent* furent chantés sur le lieu même.

### Thomas et Milius : souvenir d'une amitié

*L'épidémie de choléra ; Thomas refuse de participer aux intrigues des élites créoles ; Sur le commerce de Bourbon avec les Indes ; Départ de Milius.*

Un mois s'était écoulé depuis cette cérémonie, lorsque le choléra-morbus éclata à Saint-Denis. Fut-il apporté de Maurice? <sup>76</sup> Le transport eut-il lieu par des hommes ou par des marchandises ? *Adbuc sub judici hic est.* Ce qu'il y a de sûr, c'est que pendant trois mois nous fûmes en proie à cette cruelle maladie qui sévissait plus sur les Noirs que sur les Blancs, quoique la première victime ait été un blanc, et la dernière, Madame Bédier de Beauverger<sup>77</sup>, qui ne dut en être atteinte et d'y succomber ni à quelques imprudences ni au manque de soins.

Lorsqu'on en sait encore aujourd'hui si peu sur cette maladie qui a désolé l'Europe entière depuis nous, et qui a été l'objet des études des savants médecins, on pense bien que l'on ne pouvait savoir alors que ce qu'on avait appris de ces symptômes, de sa marche, de ses irrégularités dans l'Inde et de celle qui y a quelque rapport, si elle n'est pas la même, le *vomito negro* d'Amérique.

On isola les malades, on rétablit l'ancien Lazareth. Un jeune officier de santé de la marine, embarqué sur un petit bâtiment de guerre qui allait repartir pour la France, sollicita comme une faveur son débarquement pour être chargé du service du Lazareth. Il fut secondé par un officier de santé de 3<sup>e</sup> classe non entretenu, européen aussi, mais employé depuis quatre ans dans la colonie<sup>78</sup>. Ils y restèrent enfermés tous les deux pendant plusieurs mois,

<sup>76</sup> La tradition retient que l'épidémie de choléra était venue d'Inde et que, malgré l'action énergique de Milius, des négriers indécents permirent sa diffusion à Saint-Denis, l'obligeant à prendre l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 1820.

<sup>77</sup> Il s'agit de Marie-Joseph Fournier (1769-1820) qui, en 1782, a épousé Henri-Antoine Bedier de Beauverger.

<sup>78</sup> Il s'agit des officiers de santé Pommier et Dujon.

soignèrent les nombreux malades qui leur furent remis, en sauvèrent quelques uns. La ville de Saint-Denis leur décerna à tous les deux une médaille d'or en reconnaissance, plus une épée au premier. Elle fut remise solennellement à Brest à Mr. Pommier par l'intendant de la marine qui avait eu déjà la satisfaction de le décorer pour ce fait de l'étoile de la légion d'honneur. Le second, M. Dusaussoir-Dujon<sup>79</sup>, fut entrete nu au service. Ils furent pour le même dévouement plus heureux que M. Villard et Cavalier, dont j'ai parlé dans mes souvenirs égyptiens<sup>80</sup>. Il est vrai qu'il n'y avait point ici contact des deux services de terre et de mer, et que ces officiers de santé appartenaient aux ports de l'océan.

Dès que la maladie se déclara, on interrompit toute relation entre Saint-Denis et le reste de la colonie. Un cordon extérieur fut fourni par les miliciens des communes voisines, un cordon intérieur fut formé des troupes de la garnison. Ce dernier avait un double motif. D'abord d'empêcher de sortir ce qui aurait pu répandre la maladie au dehors, ensuite de diviser les hommes par petites portes, de les mettre en bon air, de les éloigner d'occasions d'invasion du choléra. Tout cela réussit à peu près. Sa communication ne fut rétablie que dans les premières semaines d'avril.

Le gouverneur s'était retiré à la campagne. Un soir que j'étais en visite chez lui, il manqua d'une manière beaucoup trop vive et surtout trop publique aux égards dont un chef, quoi qu'élevé qu'il soit, ne peut jamais se disputer envers un subordonné, surtout quand les fonctions de celui-ci l'éloignait peu du premier. Je me

---

<sup>79</sup> Dujon est simple élève chirurgien.

<sup>80</sup> Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Souvenirs d'un vieillard*, p. 136-138, Bibl. Mun. Le Havre, Ms 351. Dans cette partie des « Souvenirs », Thomas fait l'éloge de ces deux officiers de santé que Bonaparte nomma respectivement chirurgiens de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> classe en raison du courage qu'ils manifestèrent lors de l'épidémie de peste à laquelle fut confronté le corps d'expédition. Villard, arrivé de campagne de l'Inde, avait été embarqué pour l'armée d'Égypte et employé à l'hôpital d'Alexandrie après Aboukir. IL dirigea le service de santé de cet hôpital durant l'épidémie de peste. Cavalier, dont le comportement fut également héroïque, fait aussi l'admiration de Thomas. Au retour en France, les avancements proposés par Bonaparte pour ces deux praticiens ne furent pas confirmés par la marine parce qu'ils n'étaient point la conséquence d'un concours comme le prescrivait les règlements.

retirais aussitôt et ne crus pas devoir me représenter dans son salon : j'aurais manqué et à ce que je devais à ma place et à ce que je devais à moi-même, mais j'avais déclaré en même temps à un de ses secrétaires, venu de sa part, que j'étais toujours à ses ordres, prêt à me rendre auprès de lui, quelque motif de service le porterait à me mander. Du reste ses ordres journaliers, mes rapports habituels nous parvenaient réciproquement par écrit. Cela dura jusqu'au conseil de gouvernement qui fut tenu pour le rétablissement des communications générales et, depuis, il y eut entre nous une intimité qui survécut à nos relations coloniales et qui n'a cessé qu'à la mort de M. Milius<sup>81</sup>.

Voici peut être à quoi fut due cette intimité, à part la justesse d'esprit, la rectitude de jugement de M. Milius qui sans doute le déterminèrent.

J'ai dit que M. de Bouvet avait établi parmi les habitants un système d'inquiétude, de suspicion, d'espionnage, de délation que ses deux successeurs n'avaient pu éteindre. Le remplacement de M. Desbassayns avait augmenté le nombre de ceux qui regrettaient de ne plus être admis aux conseils intimes à la direction des affaires. Les meneurs de ces deux espèces de partis qui, chacun en minorité, se réunissaient parfois pour balancer une majorité paisible, se trouvaient dans la famille et les alliés de M. Desbassayns<sup>82</sup>. L'invasion du choléra, et par suite l'interruption des communications, fut un prétexte assez vivement suivi par eux, mais assez mal exploité. Ils tentèrent de profiter de ce que la surveillance du gouvernement n'était plus ni assez directe ni assez active car alors des circonstances formèrent la résolution de déporter le gouvernement & de le renvoyer en France ; mais ils ne dissimulèrent pas que c'était une levée de bouclier que le gouvernement de la métropole pouvait considérer comme une révolte, et ils durent chercher à s'arranger de manière à ce que le

---

<sup>81</sup> Milius meurt en 1829, après avoir gouverné la Guyane de 1823 et 1825 et participé à la bataille de Navarin (octobre 1827).

<sup>82</sup> Philippe Desbassayns est écarté de l'administration de Bourbon après sa nomination le 11 mars 1817 comme inspecteur des établissements français en Inde, fonction dans laquelle il racheta les privilèges de la Compagnie des Indes Orientales sur le sel et l'épice. Autour de sa famille et des alliés de celle-ci s'organise un groupe de pression politique soucieux de défendre l'influence de l'élite créole dans l'administration de la colonie.

gouverneur seul quittât la colonie, lorsque tous les autres fonctionnaires y resteraient. Les torts furent ainsi connus pour lui être personnels, puisque les subordonnés même l'avaient abandonné.

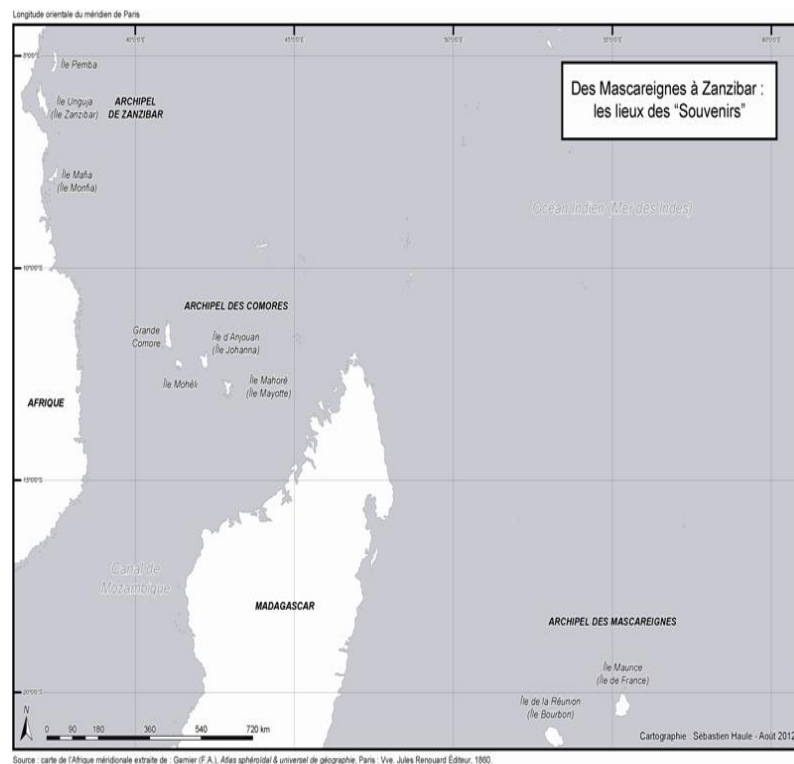
Les mécontents du dehors des cordons avaient des intelligences avec ceux du dedans. Quelques-uns de ceux-ci s'aperçurent que je n'allais plus au gouvernement ; ils crurent l'occasion favorable et vinrent en biaisant me parler de leurs projets. Ma réponse ne se fit pas attendre et ne fut pas douteuse. Elle ne pouvait l'être, mais elle devait être franche et explicite ; elle le fut. « Je ne connais que le gouverneur pour dépositaire de l'autorité du Roi », répondis-je aux ouvertures qui me furent faites. « Je ne dois recevoir d'ordres que de lui, obéir qu'à lui si on l'embarque pour la France, que l'on prépare aussi ma place à bord, parce que je dois subir le sort que la force m'imposera, mais nul ne peut me contraindre à continuer mes fonctions sous un autre chef que celui donné par le Roi à la colonie et aux agents inférieurs du gouvernement. Si le malheur arrivait que les projets dont on parle reçurent leur exécution, je cesserais aussitôt de servir dussé-je me retirer dans les bois – ce serait une rébellion à laquelle je ne prendrais certes aucune part ». Ces ouvertures m'étaient faites par un ancien affidé de M. de Bouvet, avec lequel jusque là je n'avais eu aucune espèce de relation.

Il fut d'autant plus surpris de ma réponse qu'il avait autrefois rencontré plus de flexibilité dans les subordonnés de M. Marchant lors de l'illégale destitution de ce chef d'administration. De semblables ouvertures furent-elles faites à quelqu'autres des collaborateurs de M. Milius ? Y en a-t'il auprès de quelques uns de mes subordonnés ? Je l'ignore, mais je ne doute pas que si cela eut lieu, les réponses furent les mêmes. Il n'y avait en aucun de nous absence d'honneur, de loyauté : nous savions tous quels étaient nos devoirs envers le Roi, envers le dépositaire de son autorité, je dirais envers nous-mêmes. Toujours est-il qu'il ne fut donné aucune suite à ces projets. On ne voulut pas au reste que le gouverneur les ignorât. Lettres anonymes, placards, pamphlets, chansons, rien ne fut oublié. On lui fit même remettre une pétition qui avait été revêtue de signatures, mais on avait eu soin de les biffer. L'information aussi de la communication qui m'avait été faite et de ma réponse ? Je n'en ai rien su ; mais j'ai lieu de croire qu'il en eut



connaissance. Je fus appelé auprès de lui pour assister à la séance du conseil où fut résolue la levée du double cordon et, de ce moment, comme je l'ai dit, il y eut entre nous une intimité qui n'a jamais cessé depuis. Jamais il ne fut question entre nous de l'interruption que ce maudit choléra avait causé dans nos relations.

### Voyages à Quiloa, Zanzibar et Anjouan<sup>83</sup>



<sup>83</sup> Thomas reprend des développements de son *Essai de statistique* dans la rubrique « Commerce avec l'Inde » du volume 2. Soucieux des progrès économiques de la colonie et de sa position stratégique dans le contexte de concurrence avec l'Angleterre, Thomas insiste sur la nécessité de renforcer les relations avec les îles qui fournissent les toiles habillant les Blancs et les esclaves. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 101-131.

M. Milius profita cette année de la présence de plusieurs petits bâtiments de guerre pour faire voir le pavillon de la France, à Quiloa<sup>84</sup>, Zanzibar<sup>85</sup> et Anjouan<sup>86</sup>. Le Roi de cette dernière île avait été maltraité à plusieurs reprises par les incursions des Malgaches. Il implora les faveurs de la France et pour ajouter à la force de ses prières, il envoya le second de ses fils et plusieurs Seigneurs de la cour, auprès du gouverneur de Bourbon.

Ce jeune prince fut reçu au bruit du canon et présenté par la capitainerie qui l'avait amené à M. Milius, qui le reçut entouré des principaux officiers employés dans la colonie. Il fut logé pendant son séjour à l'hôtel du gouvernement et complètement défrayé. Ce fils de Roi ne nous donna qu'une bien faible idée de la cour de son père. C'était tout simplement des Malgaches, à peu de choses près semblables et pour la tenue et pour les manières à ceux que nous voyions souvent venir de cette grande île. On le renvoya avec des présents d'armes et de munitions de guerre. Il n'y a pas de plus intrépides quêteurs que les soit-disant Rois de ces tristes peuplades, ni de gens dont l'aspect soit plus sale et misérable.

La gabarre *La Zélée* fut en même temps chargée d'aller visiter les comptoirs sur la côte de Malabar et de redonner une nouvelle vigueur aux dispositions amicales de l'imam de Mascate<sup>87</sup> qui

---

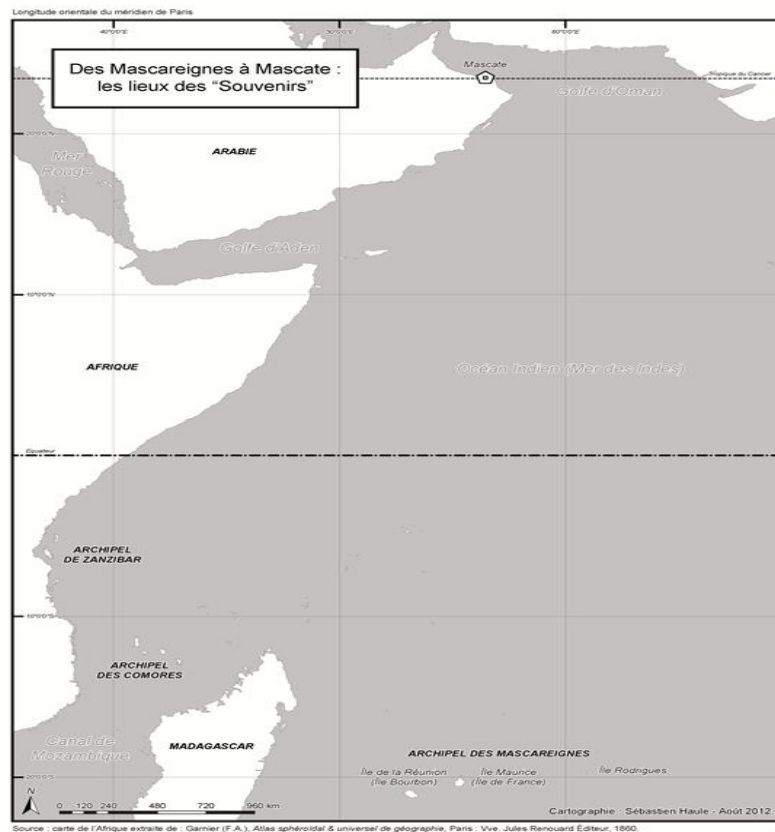
<sup>84</sup> Ou Kilsa Kisiwani, une des trois îles de l'archipel de Kilwa.

<sup>85</sup> Thomas évoque dans son *Essai* les échanges entre Bourbon et le célèbre comptoir avec lequel « les relations que l'on entretenait... avaient principalement pour objet la Traite des Noirs » (Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 112).

<sup>86</sup> Île de l'archipel des Comores, située au nord de Bourbon, à laquelle Thomas consacre également un développement dans son *Essai*. Il y souligne les dispositions favorables des populations envers les Français (Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 112).

<sup>87</sup> L'imam de Mascate contrôle le sultanat d'Oman. Le développement de la puissance de celui-ci à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'arrivée au pouvoir des Abu Sa'id, avec le contrôle de Zanzibar qui en découle, s'accompagne d'un rapprochement avec l'Angleterre qui incite les administrateurs coloniaux de l'Île Bourbon à entretenir des relations diplomatiques et commerciales étroites avec ce dernier. Thomas consacre un long passage sur ce point dans son *Essai* (Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... 1828*, vol. 2, p. 108-110). Il rappelle notamment le rôle positif des liens commerciaux entretenus avec ce pays, à un moment où, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les marchands parvenaient déjà difficilement à contrecarrer le dynamisme de l'Angleterre. Pour l'époque de son administration, Thomas met également en

n'avait cessé avant la conquête d'entretenir avec eux des relations qui leur avaient été très utiles et avaient prolongé leur résistance<sup>88</sup>. M. le lieutenant de vaisseau Lerec, qui la commandait, fut chargé de remettre à l'imam un portrait du Roi. Il fut à cet effet admis en cérémonie à l'audience de ce prince qui reçut le présent avec l'expression d'un vif contentement.



avant les liens unissant Mascate et la Perse afin d'insister sur l'importance des relations économiques qu'il convient d'entretenir avec Mascate.

<sup>88</sup> Thomas fait ici allusion au fait que, dès la crise révolutionnaire passée, l'imam de Mascate envoya son frère pour consolider un peu plus les relations diplomatiques et commerciales entre les deux pays.

Cependant la santé de M. Milius, altérée déjà dans son voyage de circumnavigation, dans la relâche à Timor, depuis par ses fatigues pris à la mer, soit dans les arsenaux, soit dans la colonie, déclinait visiblement. La goutte le fatiguait d'accès longs et douloureux. L'hépatite se prononçait. Peut-être aussi les derniers événements, ce mécontentement de quelques colons exprimés lors du choléra, manifesté même en conseil de gouvernement où contre notre avis il avait appelé beaucoup trop de membres, et quoique la grande majorité se fut prononcée pour approuver tous les actes, le portèrent-ils à penser qu'il ne pouvait plus faire le bien dans un pays où, pour qu'il y ait succès, confiance entière doit exister réciproquement entre l'administrateur et les administrés. Il demanda et obtint son rappel.

### L'arrivée d'un nouveau gouverneur

*Un portrait peu flatteur de Mr. De Freycinet ; Nouveau Tour de l'Île ; Les bienfaits de monsieur Milius*

Son successeur Mr. de Freycinet arriva le 15 février de l'année 1821. Il nous fut pénible à tous de voir M. Pajot<sup>89</sup>, Président de la cour royale, en absence du premier président, taire dans son discours lors de l'enregistrement des patentes du nouveau commandant et administrateur pour le Roi, tout le bien qu'avait voulu faire son prédécesseur, tout celui qu'il avait fait pendant deux ans et demi qu'il avait repris la colonie et laisser apercevoir le vieux levain de la ligue au milieu de formes oratoires assez habiles. M. Pajot est beau-frère de M. Desbassayns<sup>90</sup> et frère de M. Ferdinand Pajot<sup>91</sup>, deux des plus fougueux meneurs du parti des mécontents ; M. Milius avait été obligé de destituer le premier de ceux-ci des fonctions de maire de Sainte-Marie. M. Defugimal aussi brave que loyal, ancien compagnon de M. Milius dans le

---

<sup>89</sup> Il s'agit de Jean-Baptiste Pajot (1772-1849), député à l'assemblée coloniale en 1799 devenu juge à la Cour d'appel en 1810 au tribunal, puis Premier président de la Cour royale sous la Restauration.

<sup>90</sup> Il est en effet marié à Marie-Euphrasie Panon Desbassayns (1778-1863), sœur de Philippe, Joseph et Charles Desbassayns.

<sup>91</sup> Il s'agit de son frère cadet Pierre-Ferdinand Pajot (1775-1834).

voyage autour du monde<sup>92</sup>, capitaine de vaisseau comme lui, sentit l'injure mal déguisée et en vengea dignement celui auquel il succédait.

Le départ de M. Milius fut solennel. Mr Freycinet appela auprès de lui tous les chefs des divers services militaires et administratifs, auxquels beaucoup de leurs employés se réunirent. Ce cortège l'accompagna jusqu'au canot qui devait le transporter à bord du navire sur lequel il allait faire son retour & qui l'attendait au barachois qu'il avait fondé. Beaucoup d'habitants s'y trouvèrent aussi rendus. Là, d'une voix forte pour être bien entendue, accentuée pour être bien comprise, M. Defreycinet rappela les divers motifs de reconnaissance que la colonie devait avoir pour l'administrateur qui la quittait ; il dit que, pour la mériter lui-même, il devait imiter l'exemple qui lui était laissé ; que la belle et noble conduite était bien connue des Rois, qui l'y récompenseraient en lui témoignant combien il en était satisfait ; & M. Milius avait déjà été nommé baron<sup>93</sup>. Tout le monde ne fut pas également satisfait. Les mécontents qui comptaient exploiter à leur profit le nouveau gouverneur, ne pouvaient s'empêcher de montrer combien ils éprouvaient de plaisir d'entendre ces loyales assurances que rien ne serait changé dans le système de gouvernement et d'administration de la colonie.

Cependant il faut le dire, il y avait une grande différence entre ces deux officiers. M. Milius, sorti des derniers rangs de la marine (il avait commencé à naviguer comme mousse), était parvenu par son propre mérite au grade qu'il occupait. Il avait mis à profit tout le temps dont il avait pu disposer, dans ses continuelles navigations, pour faire son éducation. Il avait surtout beaucoup étudié ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler l'économie sociale<sup>94</sup>. Ses vues étaient larges et étendues. Les mesures actuelles n'étaient envisagées pour lui que dans leur résultat futur ; l'avenir était toujours tout entier devant lui. Attaché longtemps à la régie

---

<sup>92</sup> Milius, qui fut lieutenant de vaisseau et second du capitaine Hamelin sur *Le Naturaliste*, est d'ailleurs à cette occasion l'objet d'un portrait flatteur dont l'auteur est son ami Jean-Baptiste Bory de saint-Vincent dans « Voyages dans les quatre principales îles de la mer d'Afrique » (1804).

<sup>93</sup> Milius est en effet baron depuis 1819.

<sup>94</sup> À cette date, Thomas n'écrit pas encore sur le progrès industriel et l'économie sociale.

des arsenaux, notamment à Venise et à Brest, il avait compris les rouages de la machine qu'on nomme administration, non seulement dans l'étroite enceinte où il les voyait en action, mais dans une sphère moins circonscrite. Ami des sciences plus que savantes, il n'en concevait l'utilité que dans leur application au bonheur de tous. Ainsi, quand il fonda à Bourbon la Société Philotechnique<sup>95</sup>, ce ne fut point pour y briller lui-même, ce ne fut point pour qu'on l'y entretint des spéculations insignifiantes dans leurs résultats, mais pour l'application à la colonie des procédés des sciences et des arts qui devaient lui être utiles, surtout en ce qui concernait la culture. Il avait commencé à étendre celle des colonies d'Amérique, il avait essayé de gratifier l'Île Bourbon de nouveaux produits, de renouveler par des plants récemment importés les cultures qui s'appauvrissaient, notamment celle du café.

Il avait vu combien un port, des canaux d'irrigation, des ponts seraient utiles au pays. Il n'avait pas hésité à prendre, même sans attendre l'approbation du gouvernement, des mesures qui devaient lui donner un port. Il en avait fait commencer les travaux, il avait ordonné l'étude des plans des canaux Saint-Étienne et du Champborne<sup>96</sup>. Il avait demandé en France deux ponts en fer et les travaux préliminaires pour placer celui si instable de la Rivière du Mât<sup>97</sup> étaient entrepris. Sa surveillance se portait continuellement sur tous les points de l'administration qui lui étaient confiés. Ses soins s'étendaient même dans les relations du pays avec les contrées voisines et dans les bornes à la colonie. Il considérait ce qu'occupaient le commerce français et l'honneur de la France.

---

<sup>95</sup> Cette société est créée le 6 août 1820 par le baron Milius pour « entretenir le goût des arts, des lettres et des sciences dans la colonie ». Les objectifs présentés consistent à publier les découvertes, à faciliter l'introduction de plants nouveaux et de nouveaux moyens de perfectionner l'agriculture ainsi qu'à donner le goût de l'étude et du travail aux jeunes. Toutefois, ce lieu de sociabilité qui réunit des personnes de l'élite coloniale dont Thomas fournit une liste, ne publiera aucun travail d'importance.

<sup>96</sup> Thomas manifeste son intérêt pour la construction de ces deux canaux dans son *Essai de statistique* : Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai...*, *op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 153-157.

<sup>97</sup> Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai...*, *op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 134-135.

Né dans un département de l'intérieur<sup>98</sup>, Mr. de Beaulieu de Freycinet était déjà dans l'adolescence lorsqu'il vint dans les ports. En étudiant la navigation, ses goûts le portèrent davantage vers les sciences mathématiques et surtout vers l'étude de l'astronomie<sup>99</sup>. Si les détails des services des ports et de celui des vaisseaux ne lui étaient pas inconnus, il ne lui était pas familiers : il avait vu beaucoup de colonies mais, comme il me le disait lui-même, il n'en avait vu que les côtes<sup>100</sup>. Leurs intérieurs, leurs mœurs, leur administration lui étaient totalement inconnus. Il ne savait ni quels avantages elles peuvent procurer à la métropole, ni quelles difficultés on rencontre dans leur gouvernement. D'un caractère naturellement timide, il était fort seulement pour boutader & alors souvent injuste et dur, et cependant dans les circonstances qui l'exigeaient, on le trouvait hésitant, irrésolu, craignant de se compromettre pour sauver le pays. Par exemple lors des incendies dont j'ai parlé, le gouverneur général et moi eûmes beaucoup de peine à le décider à la mesure que nous sollicitions. Nous ne dissimulions pas son inconstitutionnalité. Mais nous en prévoyions l'infailibilité. Le résultat le prouva.

Malgré l'unanimité d'opinion des membres du conseil, la plupart colons ou habitant depuis longtemps la colonie, M. de Freycinet, qui ne voyait là qu'une abusive extension d'autorité, ne fut rassuré qu'après avoir reçu l'approbation du Roi. Sa Majesté, tout en reconnaissant la gravité du cas, se décida pour ce motif, que positivement à cause de ce que l'ordonnance ne pouvait être

---

<sup>98</sup> Le gouverneur Louis-Henri de Beaulieu de Freycinet est en effet né en 1777 dans la ville de Montélimar.

<sup>99</sup> Son frère n'est autre que Louis Claude de Beaulieu de Freycinet (1779-1841). Second du capitaine Hamelin lors du « Voyage vers les Terres Australes » de Baudin, Louis Claude de Beaulieu de Freycinet fut affecté au département des cartes et plans. Il rédigea également la partie historique de « Voyages de découvertes aux terres australes » de François Péron.

<sup>100</sup> Louis-Henri de Freycinet a commencé une carrière active de marin à l'âge de 16 ans. Il devient aspirant de 3<sup>e</sup> classe dès le 27 janvier 1794, grade avec lequel il participe aux combats en Méditerranée, puis devient enseigne de vaisseau. C'est avec cette qualité qu'il participe aux voyages dans les Terres-Australes de Baudin. Il est alors le second de ce dernier, à bord du *Géographe*. Dans la continuité de l'expédition, il embarque sur *La Casuarina*, une goélette avec laquelle il voyage vers la Martinique et Saint-Domingue. Il devient capitaine de frégate à la suite de cette expédition.

appuyée sur aucune loi. Étant même contraire aux lois, elle avait dû être déterminée par des circonstances bien impérieuses. Louis XVIII était à 4 500 lieues du pays mais il voyait juste.

Dans une autre circonstance, j'eus lieu de reconnaître la timidité de M. Freycinet et combien étaient restreintes ses facultés administratives. Il habitait Saint-Paul, je venais de passer deux jours auprès de lui pour convenir de plusieurs dispositions plus faciles à traiter par conversation que par correspondance. J'étais à peine de retour à Saint-Denis, lorsqu'il me rappela. Je le trouvais dans une agitation, dans une inquiétude extrême. Le ministre lui donnait ordre d'envoyer sur le champ 20 000 francs en France. Comment faire ?

Comment nous démunir d'une telle ressource ? Comment vider ainsi notre caisse ? Et qui peut prévoir les événements ? Comment d'ailleurs refuser d'obéir à un tel ordre ? Je me hâtais de le calmer. « Rien n'est plus heureux pour nous qu'un tel ordre », lui dis-je, « notre situation de caisse qui détermine l'ordre de son Excellence est plus fictive que réelle. Car l'énorme excédent qu'elle présente est dû à une liasse de traites sur le dépôt tirées par Mr. Desbassayns en remboursement d'avances faites par la colonie à la marine. Ces traites sont là depuis trois ans sans que j'ai trouvé à les placer ni en part, ni même à perte, ce qu'en reste nous ne serions pas autorisés à faire. En les envoyant au ministre nous remboursons la colonie de ce qu'elle a avancée. Nous vidons notre caisse de ces inutilités, et nos états ne porteront plus à l'avenir qu'un avoir réel. Ne vous souvenez vous donc plus que ces jours derniers je vous ai fait cet exposé en vous remettant la situation de la caisse ? ». La sérénité habituelle de son esprit revint avec cette explication et les choses se firent comme je le proposais, sans qu'il n'y ait eu pour suite aucune observation du ministère.

Quoique Mr. Defreycinet n'eut servi, comme nous tous du même âge, que sous la République et sous l'Empire, il attachait un grand prix à la qualité de noble<sup>101</sup>, et comme pour racheter ses services passés vis-à-vis de ceux de cette caste, il poussait jusqu'à

---

<sup>101</sup> Et cela d'autant plus que la noblesse du gouverneur de Beaulieu de Freycinet est récente, liée à l'anoblissement de son père : le négociant Louis Saulces de Freycinet (1751-1827).



l'exaltation son attachement de nouvelle date à la cause royale<sup>102</sup>. Il le portait à un tel degré qu'il avait une extrême confiance dans les adhérents de M. de Bouvet. Bien différent de M. le chevalier Delafitte, ce courtisan du malheur de ses princes, comme on l'avait dit, Mr. de Freycinet ne voyait en M. de Bouvet qu'un héros de fidélité, une victime de Bonaparte. Ces deux qualités prévalaient sur tous les défauts de l'ancien gouverneur. D'un autre côté les partisans de M. Desbassayns étaient à ses yeux de colons, ardents peut-être, mais amis de leurs pays et qui devaient bien savoir ce qui leur convenait ; car c'est une vérité qu'il faut décrire sous peine d'être injuste, M. de Freycinet a tellement de loyauté qu'il ne peut soupçonner que d'autres en manquent. M. de Freycinet ne connaît pas assez les hommes. Pour nous français avant tout qui connaissions les pratiques des uns et des autres, qui savions à quoi nous en tenir à leur égard, nous formions un troisième parti, si l'on pouvait caractériser ainsi ceux qui, attachés à leurs devoirs, vont en avant dans les lignes qui leur est tracée. C'était de nous que parlaient les séditieux de 1819<sup>103</sup>, quand ils se plaignaient, dans cette adresse que j'ai dit avoir été envoyée à M. Milius, après qu'on en eu biffé les signatures, « de ce que l'administration de la colonie était confié à des étrangers qui n'avaient aucune connaissance locale, dès que les intérêts coloniaux étaient confiés à un conseil d'administration dévoué à la métropole et à son Roi ». « M. de Freycinet est trop honnête homme pour gouverner au milieu de tels gens, et trop craintif pour se prononcer avec vigueur dans des circonstances difficiles et épineuses. C'est là ce qui a rendu son administration vacillante, indécise ».

À l'exemple de son prédécesseur, M. de Freycinet a entrepris peu après son arrivée la visite de la colonie. Je l'accompagnais dans une partie de son voyage. Nous allions de commune en commune. Notre première station fut à Sainte-Marie. Je logeais là, chez un ancien chef de bureau du ministère de la guerre qui était venu hériter de son père une fort belle habitation. Je l'avais visité déjà et j'avais pour la première fois trouvé du feu dans la cheminée à la

---

<sup>102</sup> Celle-ci fut récompensée : Beaulieu de Freycinet est fait baron à titre personnel en 1828.

<sup>103</sup> Thomas désigne ici les partisans de l'ancien ordonnateur Philippe Desbassayns de Richemont.

française, singularité remarquable dans un pays où presque jamais on éprouve assez de froid pour être obligé de se chauffer. Nous étions après dîner. Le jour commençait à décliner lorsque M. de Freycinet se souvint que le lendemain était un dimanche, et je crois la Fête de la Pentecôte. Il voulut avoir la messe. Mais point de curé à Sainte-Marie, point de curé à Sainte-Suzanne, paroisse voisine où même il n'y avait plus d'église. Le curé de Saint-Denis ne pouvait quitter la ville. Cependant malgré ces difficultés, le gouverneur voulut absolument faire acte de catholicisme et me chargea de mander le curé de Saint-André, paroisse distante de deux lieues de là où nous devions aller que deux jours après. Il était plus de 8 heures au soir quand j'expédiais mon courrier. Je craignais un refus et je m'y attendais même. Aussi je ne fus pas peu surpris quand, à l'heure fixée, je vis ce curé arriver à force étrieur : il dit la messe basse et retourna aussitôt au grand galop chanter la grande messe dans sa paroisse.

Voici des traits de caractère significatifs. Nous quittâmes Sainte-Marie et nous nous rendîmes à Sainte-Suzanne chez madame Bréon, où le déjeuner nous attendait. Ce repas finissait quand on vint avertir le gouverneur qu'on apercevait un bâtiment de la marine royale. Nous allâmes aussitôt sur le bord de la mer où nous le reconnûmes. Mr. de Freycinet fut comme à l'ordinaire assez embarrassé. Devait-il retourner ou continuer la route ? Il savait qu'il y avait à bord de ce navire des troupes et des approvisionnements. Prendrait-on à Saint-Denis les dispositions convenables, lorsque lui pour celles générales, lorsque moi pour celles spéciales à mon service, étions tout deux absents ? Quant à moi, j'étais tranquille parce que je savais que le sous-commissaire qui me suppléait connaissait son métier. Le voyant dans cette perplexité, je lui proposais de me renvoyer à la ville, puis à venir le rejoindre. Lorsque tout fut arrangé ma proposition fut acceptée avec un empressement que je prévoyais. Je partis sur le champ. Les plus étonnés furent mes Noirs porteurs, obligés de nous mettre en route par la plus forte chaleur. « Oh ! se disaient-ils, monsieur il est pressé, li partir par grand soleil, li qui va toujours de nuit. »

C'était en effet mon usage, non à cause de moi, mais à cause d'eux et ils le savaient bien. Peu de jours après je rejoignis le gouverneur à Saint-André. Mais ici je dois décrire la route que je

parcourus. J'ai déjà donné connaissance de celle de Saint-Denis à la Rivière Sainte-Suzanne<sup>104</sup>.

Quand on l'a passée on domine par une route large et bien entretenue jusqu'à la rivière Saint-Jean. Tantôt de petits ponts en bois réunissent les rives de ruisseaux assez anciens, peu remplis d'une eau toujours courante, tantôt le chemin tourne des coupes des montagnes qui, comme des caps, viennent se projeter sur la route en semblant en interrompre la continuation, partant de sites pittoresques, suspendant la marche du voyageur étonné en fixant sa curieuse attention.

Cette belle plaine, évidemment formée de très anciens alluvions que les eaux torrentielles y ont entraînées des montagnes qui l'environnent, est occupée par les plus riches cultures de riz et de cannes à sucre, dépendant de brillantes habitations dont les unes y sont répandues et les font distinguer par leur forêt de girofliers, dont les autres la dominant couvrant les flancs et les sommets des collines de ces arbres précieux, d'agréables bosquets de caféiers protégés par des futaies de bois Noirs (mimosa lebuk) contre les trop grandes ardeurs du soleil. C'est cette contrée que l'on nomme Le Quartier Français et en effet aucun ne rappelle plus la France<sup>105</sup>.

On traverse à gué la Rivière Saint-Jean. Alors deux larges chemins se présentent, l'un qui court le long de la mer, c'est un autre terrain d'alluvions beaucoup plus élevé que celui dont je viens de parler et que l'on nomme le Champborne, l'autre se dirige vers le gué de la Rivière du Mât. Celui-ci peut-être considéré comme une longue rue bordée de jolies maisons fréquemment séparées les unes des autres par diverses plantations.

Je rejoignis le gouverneur sur l'habitation de M.\*\*\* au Champborne, et le lendemain nous regagnâmes la route que je viens d'indiquer, pour traverser la Rivière du Mât. Continue longtemps entre des montagnes escarpées, elle devient à la suite de

---

<sup>104</sup> Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 111-116.

<sup>105</sup> L'enthousiasme que manifeste Thomas envers ce lieu-dit situé entre Sainte-Suzanne et Saint-André, berceau du peuplement dans le Nord-est de l'île et dont la vocation sucrière est affirmée au moment de son séjour, apparaît ainsi dans son essai en ces termes : « devant soi la route se prolonge vers une des plus agréables portions de l'île, qui conserve le nom de Quartier-Français : rien en effet ne rappelle plus la France que ce fertile pas » (Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 111).

quelques pluies dans l'intérieur un torrent fougueux que l'on ne peut sans danger s'exposer à franchir. Elle entraîne alors avec elle des arbres, des quartiers de roche qu'elle a arrachés des montagnes qui la bordent. M. Milius a ordonné d'y construire un pont indispensable aux communications souvent interrompues par les crues. M. de Freycinet y visita les travaux commencés<sup>106</sup>.

Nous passâmes à gué cette rivière et nous nous trouvâmes dans un riche pays que l'on appelle le Bras Panon. C'est dans une autre plaine de même formation que le Quartier-Français, que réside M... habitant, qui, avant que l'on pensa à accroître, comme on l'a fait depuis, la culture de la canne, établit une sucrerie dont les produits n'étaient employés qu'à la consommation de l'île<sup>107</sup>. C'est encore là que demeure un anglais, le major général Keating<sup>108</sup>, qui a été gouverneur de la colonie pendant la domination britannique. Il s'y est fixé et exploite avantageusement un sol productif, avec des esclaves qu'il a entrepris de conduire militairement, singularité qui, on le pense bien, n'eut aucun imitateur. Ce quartier du Bras Panon est borné à l'est par la Rivière des Roches, dont le gué est d'autant plus dangereux que le fond est continuellement embarrassé de grosses roches entraînées constamment par les eaux supérieures qui sont toujours abondantes, quoique d'ailleurs la timidité de celles-ci permette de voir clairement le fond. Un accident y est sans remède, aucune maison habitée rapprochée de ce passage. La Rivière des Roches est un de celles où un pont serait des plus nécessaires.

On marche encore quelque peu en plaine, après quoi on arrive par une pente longue et bien aménagée à une sommité d'où l'on découvre une grande partie du quartier Saint-Benoît. On a à ses pieds une vallée marécageuse depuis l'étendue qui en a retenu le

---

<sup>106</sup> Dans son *Essai...*, Thomas conclut le chapitre qu'il consacre aux ponts par cet éloge : « ce pont est un des plus grands bienfaits que la partie du vent ait reçus jusqu'ici du gouvernement, et il y a lieu d'espérer que ce ne sera pas le dernier ». Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 136

<sup>107</sup> Thomas évoque ici la figure d'Azéma du Tilleul qui, au Bras Panon, fut l'un des rares colons à suivre le mouvement impulsé par l'intendant de La Bourdonnaye en faveur du développement des grandes plantations sucrières. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 23.

<sup>108</sup> Henri Keating fut nommé lieutenant gouverneur à l'Île Bourbon de 1811 de 1814.

nom du Bourbier. Devant lui sur une autre élévation, l'église de la province, au-delà de laquelle la Rivière des Marronniers. À droite les montagnes se continuent, à gauche la mer.

C'est au Bourbier que réside M. Joseph Hubert chez lequel je devais loger. Je me séparais là du cortège de route du gouverneur, qui devait aller descendre chez M. Hubert Montfleury<sup>109</sup>, où je le rejoignis le lendemain.

### **Joseph Hubert : un colon exemplaire**

*Arrivée dans l'habitation de Joseph Hubert ; Visite au frère de Joseph Hubert : Jean-Baptiste Hubert Montfleury ; « Un repas familial » ; La sagesse d'un patriarche*

Au bord de la route est un bosquet de dattiers au milieu duquel est percée une avenue qui conduit, à travers un champ cultivé suivi d'un jardin potager bien soigné, à la maison du propriétaire. Elle se compose comme toutes celles de la colonie d'un grand corps de bâtiments et de deux pavillons qui le débordent et forment une galerie couverte sous laquelle les habitants se reposent tout en surveillant les travaux, donnent leur ordres, reçoivent leurs visites. C'est là que je trouvais le patriarche des colons, si honoré, si respecté, moins peut-être à cause du bien qu'il a fait au pays en l'enrichissant d'une branche de culture devenue un si grand produit<sup>110</sup> que parce qu'il pacifie tous les différents qui s'élèvent parfois entre ses différents voisins. C'est toujours lui qu'ils prennent pour arbitre et jamais ils n'opposent de ses décisions. Il exerce dans cette paroisse une sorte de magistrature populaire qui, pour n'être pas dans les termes de la Loi, n'en est pas moins utile, ce qui obtient la juste soumission de tous.

---

<sup>109</sup> Jean-Baptiste Hubert de Monfleury (1749-1825), frère cadet de Joseph Hubert, officier des Dragons, chevalier saint-Louis, député de l'assemblée coloniale, est le père de Louis Henry Hubert Delisle (1811-1881), maire, député, conseiller général et gouverneur de la Réunion de 1852 et 1858.

<sup>110</sup> Le rôle d'Hubert dans l'introduction des girofliers est évoqué dans le volume 2 d'*Essai de statistique...* Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai...op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 65-67.

À l'époque où je parle, M. Hubert avait 76 ans<sup>111</sup>. L'âge avait donné une légère courbure à sa taille élevée. De rares cheveux Blancs paraient encore sa tête. Tout son aspect imposait une vénération que personne n'était disposé à lui contester, à lui refuser encore moins.

Ses voisins s'étaient accoutumés à pratiquer pour abréger leur route un sentier qui passe entre la maison et le jardin. Quelque gêne qu'il en éprouve, il n'a jamais voulu le fermer et, bien que son habitation n'ait aucune clôture, personne ne s'y introduit et n'y fait le moindre dégât. Derrière la maison sont les servitudes, cuisines, magasins : aux environs, les pavillons des étrangers (il y en a qui leur sont destinés sur toutes les habitations). Plus loin les cases des Noirs forment un petit hameau au milieu duquel, contre l'usage général, est la plate-forme destinée à la domiciliation des créoles. Sur la gauche coule paisiblement un ruisseau dont les eaux forment plus loin le marais qui donne son nom à la contrée. Au-delà et dans tout le reste de l'habitation sont répandus les arbres cultivés, et le muscadier et le giroflier.

Pendant le séjour que le gouverneur fit dans ce quartier, il accepta chez mon vénérable hôte un dîner où furent invités les principaux membres de la famille et de notables habitants. M. Defreycinet en fit une véritable fête en lui remettant une médaille d'or de la part du royal protecteur de la Société d'Agriculture dont Mr. Hubert est membre correspondant.

Le lendemain de mon arrivée, Mr. Hubert et moi nous rendîmes chez son frère. Nous reprîmes le grand chemin. Parvenu sur la hauteur et avant d'arriver à l'Église, il apparut devant nous sur la droite une longue colonne blanche se dessinant sur l'azur du ciel. Elle était couronnée d'un chapiteau gris qui finissait par s'évaporer insensiblement. C'était le volcan. Cinq ans auparavant, il m'avait fait connaître l'île que je venais habiter. Nous nous dirigeâmes le long d'une double haie de rosiers de Chine toujours en fleurs vers la Rivière des Marronniers. Ses eaux sont bonnes dans la plus grande partie de l'année, mais grossissent énormément lors des crues. Cette partie de l'Île est encore très boisée. Les hautes montagnes arrêtent les nuages par les vents généraux. Ils le réduisent bientôt en pluies qui inondent le pays. La rivière alors

---

<sup>111</sup> La scène se déroule en 1823.

non seulement acquiert une grande vitesse, mais s'élève beaucoup et, comme ses rives sont escarpées, le passage est impraticable. Ce n'est que lorsqu'elle gagne le terrain d'alluvion où le sol est aplati qu'elle s'étend et le couvre jusqu'à la mer. Cette interruption de communication était d'autant plus pénible pour les habitants que l'Église est presque isolée sur la rive gauche tandis que le plus grand groupe de maisons, ce qui forme ce qu'en France on appellerait le Bourg, est sur la rive droite. M. J. B. Hubert Montfleury a élevé à ses frais sur cette rivière un pont de 280 pieds, témoignage de sa reconnaissance pour ses concitoyens de Saint-Benoit<sup>112</sup> qui, dans une circonstance douloureuse<sup>113</sup>, lui avaient donné la preuve la plus convaincante de l'attachement qu'ils lui portaient.

Le fils aîné de M. Hubert Montfleury<sup>114</sup> était resté malade à Sainte-Suzanne, chez Mr. Dujon. Cette famille joignit aux soins hospitaliers communs à tous les habitants, ceux qu'inspiraient une longue liaison entre les chefs des deux maisons et des rapports amicaux entre leurs descendants. À cette nouvelle, les habitants de Saint-Benoit, dont M. Hubert fils commandait la milice, prirent et exécutèrent la résolution d'envoyer alternativement deux d'entre eux passer la nuit auprès du malade qui bientôt termina une carrière à peine commencée<sup>115</sup>. Tout le quartier se rendit alors à l'habitation de M. Dujon et, contre l'usage, la population blanche porta le corps pendant les quatre lieues qu'il y avait à parcourir pour venir lui rendre les honneurs funèbres dans la paroisse où il avait été élevé. Le malheureux père, pour témoigner comme je viens de le dire par un monument utile et public sa reconnaissance à ces bons colons qui s'étaient livrés avec tant d'effusions et de dévouement au sentiment le plus pur et le plus désintéressé, projeta de bâtir sur la Rivière des Marsouins qui permit aux piétons et même aux cavaliers une communication facile et sûre entre les deux parties du quartier. Il alla lui-même en 1815 s'établir dans ses forêts pour y choisir et faire exploiter les bois nécessaires. Apportés à l'endroit qui fut reconnu le plus commode, il y éleva sa

---

<sup>112</sup> Situé entre les rivières des Roches et des Marsouins, Saint-Benoît, où domine la culture du café moka dès 1720-1730, vit s'installer Hubert vers 1735.

<sup>113</sup> Lors de la mort de son fils, voir la note 47 page 109.

<sup>114</sup> Jean-Baptiste Hubert de Montfleury (1774-1806).

<sup>115</sup> Il vient alors d'être nommé capitaine commandant du quartier Saint-Benoît.

tente et y resta jusqu'à l'achèvement du pont. Il s'est chargé de l'entretenir pendant la vie. Ce ne sera qu'à la mort qu'il sera remis au soin du gouvernement.

En quittant le pont, nous entrâmes dans la partie de la commune ou des maisons élégantes, ornées de jolis jardins, forment une rue large, bornées comme une partie du chemin que nous avons suivi de l'autre côté par une double haie de rosiers de Chine. Là se trouvent la maison commune, le notaire, la caserne de gendarmerie, les magasins que la Compagnie des Indes avait fait bâtir ici comme à Sainte-Suzanne, à Saint-Benoît et à Saint-Leu pour recevoir les produits de la culture des colons. Ils les livraient dans ces magasins d'où la compagnie les faisait transporter soit pour Saint-Denis, chef-lieu de son établissement à Bourbon, soit pour l'Île de France où les attendaient ses navires destinés pour l'Europe.

Au bout d'une demie heure de marche, nous fûmes reçus dans un petit salon à l'exiguïté duquel suppléait la galerie extérieure, que l'on nomme varangue, et qui fait partie obligé de toutes les maisons.

Bientôt vint le moment de mettre la table et l'on passa dans la salle à manger. Ce ne fut pas sans une vive surprise que j'y entrai. C'était une vaste salle voûtée revêtue d'un stuc éclatant de blancheur. Les intervalles entre les fenêtres et entre les portes sont garnis de buffets à hauteur d'appui. Je me représentais un réfectoire de nos anciennes abbayes. Le milieu de cette salle était occupé par une table chargée d'au moins soixante couverts. On m'avait dit qu'il n'y aurait que la famille. Un des fils de la maison qui s'aperçut de mon étonnement m'assura qu'en effet il n'y avait d'autres convives étrangers que le gouverneur & les personnes qui l'accompagnaient, au nombre de sept à huit. Et en effet, quand les chefs de la famille, leur frère aîné, Joseph Hubert, le gouverneur et nous eûmes pris place, la table n'était garnie que des enfants, petits-enfants, arrière petits-enfants de M. et Mme. Montfleury. Rien n'était plus patriarcal, plus touchant que cette réunion. C'était un échange continu de soins attentifs de la part des grands parents, de soins respectueux pour ceux-ci, de soins complaisants entre tous : pour moi, j'étais dans une admiration qui donnait naissance à une foule de sentiments divers. Ils remplissaient mon âme des plus douces sensations.



M. Joseph et Jean Baptiste Hubert sont d'origine suisse. Leur père n'eut que ces deux enfants<sup>116</sup>. À sa mort ses terres furent partagées entre eux. L'aîné resta célibataire. Le cadet se maria mais, s'ils avaient beaucoup de terres, ils avaient peu de Noirs. Et la plus grande partie de leurs propriétés restaient en friche. Ils prirent le parti de satisfaire une partie de celles-ci pour se procurer les moyens de cultiver l'autre, et ils les employèrent dès lors avec une intelligence, une activité, je dirais une ténacité qui devait être garante du succès le plus complet. Je tins de madame Montfleury que, dans les premiers temps de leur union, tandis que son mari était aux champs avec deux ou trois Noirs, elle, qui avait préparé leur nourriture à la maison, allait elle-même la leur porter. C'était au coin du champ que se prenaient les repas remarquables par leur frugalité. Tant de soins ne restèrent pas sans récompense. La famille augmenta, la propriété s'accrut avec elle. Les moyens de culture devinrent plus nombreux, les produits y répondirent et à l'époque où nous sommes, M. Hubert Montfleury est un des colons les plus riches, sa famille une des plus nombreuses et des plus considérées. Elle a successivement été pourvue de dots en terre et en Noirs dont chaque mariage augmenta la valeur, suivant le noble exemple de ses chefs, perpétuant un nom justement et sincèrement honoré. À certaines époques, tous se rendent auprès du père commun : ils ne pouvaient manquer de s'y réunir, et de donner au gouverneur un spectacle si touchant et si bien fait pour intéresser.

Nous passâmes la nuit sur cette habitation. Les jeunes gens avaient, avec quelques voisins, organisé une partie de chasse : déjà certains étaient partis. Nous nous mîmes en route à quatre heures du matin pour le rendez-vous. C'était le grand étang, à cinq lieues environ de distance : nous n'y arrivâmes que vers dix heures. Nous suivîmes jusqu'au bois le chemin de la plaine qui, traversant l'île, conduit à Saint-Benoit et à Saint-Pierre. Il a été ouvert par le père de M. Hubert. Nous longeâmes les habitations et les champs cultivés qui se succèdent, montant continuellement à travers un

---

<sup>116</sup> Les connaissances de Thomas la famille Hubert sont sujettes à caution : les origines suisses de Henry Hubert (1717-1752) ne sont pas prouvées et son épouse Marie-Madeleine Lucas est née à Paris, en 1725. En outre, si le couple eut bien deux garçons, il eut aussi deux filles.

beau pays qui offre à chaque instant des points de vues variés et des sites pittoresques. Le soleil s'était levé dans toute sa splendeur, nous avons joui de la fraîcheur d'une belle matinée, l'ombre devenait nécessaire quand nous entrâmes dans les antiques forêts qui couvrent le revers et les sommités des montagnes. Nous y étions engagés depuis quelques temps parcourant l'humide sentier qui y était tracé, quand nous atteignîmes la ravine sèche, dont le lit est rempli d'énormes quartiers de roches à travers lesquels il nous fallut frayer notre passage, et qui témoignaient que cette ravine, sèche alors, est un torrent dans la saison des pluies. Nous la suivîmes quelques temps en rentrant dans les bois, nous arrivâmes au rendez-vous.

Il faut ici se représenter un vaste entonnoir dont les parois sont couvertes de bois où ne montent par intervalles que ses rochers, taillés à pic. Au fond de cette coupe est l'étang, qui fort étendu quand il pleut, se rétrécit à mesure que les eaux s'évaporent, et, paré d'un riche gazon, le terrain qu'elles laissent à découvert. Nous y trouvâmes nos chasseurs. Ils avaient eu le soin de former une salle couverte d'épais feuillage vert et de préparer un excellent repas avec le gibier qu'ils avaient abattu et les fruits qu'ils avaient cueillis. On commença par explorer ce lieu qui serait, au moment du moins où nous étions, un agréable ermitage. Puis avant de faire honneur au repas de nos amis, la santé du Roi fut portée avec des vins de France. Les échos répétaient le cri français, le vœu national qu'accompagna l'explosion cette fois innocente des armes à feu. Nous passâmes plusieurs heures dans cette solitude pour revenir au point de départ, enchantés de cette course où s'étaient mêlées l'expression constante d'une franche cordialité et l'admiration des beautés de la nature dans toute la majesté primordiale.

Je quittais le gouverneur qui allait continuer la tournée. Je revins à Saint-Denis, mais je restais un jour ou deux chez notre respectable hôte.

Me rappellerais-je tous les entretiens dont il m'honora<sup>117</sup> ? Tous les détails qu'il me donna sur les améliorations diverses que le pays

---

<sup>117</sup> Les conversations avec Hubert ont largement nourri le chapitre « Agriculture » que Thomas consacre dans le volume 2 de son *Essai* aux améliorations et perspectives agricoles dans l'île Bourbon. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 1-98.

a successivement reçu, l'extension qu'ont prises certaines cultures, comment certaines autres ont été négligées, quels avantages et quels inconvénients doivent en résulter et quelles doivent être plus tard les conséquences diverses ? M. Hubert connaît bien la colonie. Sans être dans ce qu'on pourrait nommer les gens stationnaires, routiniers par indolence, qui trouvent pénibles tout changement par cela seul qu'il en apporte aux habitants, il n'est pas non plus du nombre des novateurs, qui adoptent sans réflexions des idées nouvelles, sans en examiner les résultats possibles. Il a trop de sagesse, de lumière et d'expérience pour s'en tenir aux systèmes paresseux des premiers et se livrer aux vues trop peu calculées des autres. Il approuve la culture de la canne, mais il voit avec peine arracher les caféiers pour lui faire place et tarde à abandonner la culture des vivres<sup>118</sup>. Il pense que dans une île, on ne doit pas seulement compter sur les secours extérieurs en ce genre qui n'assure pas son approvisionnement & se rappellent avec douleur et avec effroi les disettes dont l'île a été victime, lorsqu'on était obligé de nourrir les Noirs avec de la fougère des bois insuffisante à les sustenter, disette au reste, qui décima une partie de cette utile population. Sans être partisan d'un affranchissement général & subi qui serait la ruine du pays, il pense qu'un affranchissement gagné concourrait à sa conservation : il faut faire en sorte que le noir désire l'obtenir & que l'ayant obtenu, il en reste digne<sup>119</sup>. La preuve de l'excellence de ces principes à l'égard des esclaves se tire naturellement de la conduite des siens ; de leur exactitude aux travaux journaliers, de leur attachement à leur maître, de leur joie quand il lui arrive quelque chose d'heureux, de leur inquiétude quand il éprouve quelques indisposition, à la manifestation de

---

<sup>118</sup> Durant la phase de son activité à Saint-Benoît, jusqu'au milieu des années 1780, l'attention d'Hubert se porte surtout sur le développement du café et des cultures vivrières, comme le montrent ses initiatives en faveur du giroflier et du muscadier. Ce n'est que lors de son installation à Saint-Joseph qu'il montre une vraie sensibilité au développement de la production sucrière.

<sup>119</sup> L'approbation de l'affranchissement général des Noirs est développée par Thomas dans son *Essai*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 179-180 et surtout dans *Essai sur l'affranchissement des Noirs dans les colonies intertropicales*, l'ouvrage qu'il publia au Havre en 1829.

leurs sentiments. On pourrait plutôt le regarder comme leur propriété qu'ils ne sont la sienne ?

« Il faut », me dit-il un matin, « que nous fassions un pèlerinage. Allons voir mon boudoir ». Nous suivîmes quelques temps la rive gauche de la Rivière des Marronniers, nous la traversâmes à gué, nous longeâmes ensuite le Bras-Panon, torrent desséché alors, creusé au pied des montagnes par les eaux qui le remplissent dans le temps des pluies et qui donne son nom au quartier compris entre la Rivière du Mal et la Rivière des Roches. Nous arrivâmes au boudoir. Jamais nom ne convint mieux au lieu auquel il a été apposé, non qu'on puisse le prendre pour un de ces élégants cabinets où nos beautés parisiennes se reposent les jours de fatigues des veilles, mais c'est une solitude, allée de mystère et qui réunissait quand elle était habitée tout le confort désirable. On y parvint, après avoir quitté les habitations voisines et les sentiers fréquentés par une allée étroite, tortueuse et sombre, ombragée des arbres qui la bordent.

Un passage étroitement dissimulé introduit au milieu des charmilles qui forment des cabinets, des réduits au centre desquels est une belle salle de verdure ornée du premier giroflier introduit à Bourbon. M. Joseph Hubert dans les voyages qu'il avait fait jeune encore à l'Île de France, l'avait reçu des mains même de l'illustre Poivre, Intendant général des deux îles<sup>120</sup>. Puis de là est la petite et modeste maison qui fut longtemps la demeure principale de notre hôte et ne sert maintenant que de pied à terre dans le temps des révoltes. C'est dans une salle de cette maison que sont déposés et conservés avec un respect religieux les restes de cet arbre précieux qui fut abattu par un ouragan<sup>121</sup>, malgré les soins de M. Hubert et les efforts réunis de ses Noirs pour le préserver de cette ruine. Il est rare que les étrangers qui sont admis à le visiter ne sollicitent pas un morceau de cette relique d'agriculture coloniale, mais ce n'est qu'aux amis particuliers qu'il est réservé d'en obtenir et je me glorifie d'être du nombre de ceux qu'il a bien voulu en gratifier. J'ai déposé au cabinet d'histoire naturelle à Rouen<sup>122</sup>, la tranche que j'ai

<sup>120</sup> Thomas relate la rencontre entre Hubert et Poivre dans le jardin de Mont-Plaisir et la sympathie née de celle-ci dans son *Essai*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 65-66.

<sup>121</sup> Le giroflier fut victime de l'ouragan de 1806.

<sup>122</sup> Où Thomas s'installa entre 1834 et 1836.

reçue alors. Je retournais enfin à la capitale où M. le Gouverneur arriva également après avoir visité les quartiers sous le Vent.

### La mentalité des créoles

*Reprise de la vie religieuse ; Réception du portrait du Roi ; Affaire des faux-moines ; Une visite sert de prétexte pour évoquer la société créole ; La fin du voyage : nouveau regard sur la mentalité des créoles ; En filigrane : un projet de colonisation.*

Les irritations révolutionnaires qui ont désolé la France s'étaient aussi propagées dans ses colonies et sans parler ici des trop fameux décrets sur l'affranchissement des esclaves, décrets auxquels les îles de France et de Bourbon eurent la sagesse de se soustraire<sup>123</sup>, je ne rappellerais ici qu'un seul évènement. Bien que la religion soit la plus forte sauvegarde des colonies, la garantie la plus certaine de leur tranquillité et de leur conservation, il était à la mode dans ces temps malheureux qui souillèrent les pages de notre histoire, de s'en prendre à Dieu même. Il n'avait pas suffi de démolir sans bruit l'église de Sainte-Suzanne. Ce fut à coups de canon qu'on abattit celle de Saint-André. Depuis le rétablissement de l'ordre, le service divin se faisait dans une mauvaise case en planches couverte de chaume. On tâchait de faire ce qui était possible, mais on était loin de ce qui est convenable à la dignité du culte catholique.

Un respectable ecclésiastique, M. Minot<sup>124</sup>, avait été pourvu de cette cure en 1817. Affligé de l'état misérable dans lequel il trouva son église, il forma le projet d'élever un nouveau temple. Par une longue suite de démarches aussi constantes que pressantes, il obtint de M. Milius des secours importants puis de ses paroissiens

<sup>123</sup> L'esclavage est aboli le 4 février 1794 par un décret de la Convention mais l'assemblée coloniale de l'Île Bourbon ne prit connaissance du décret que le 8 septembre. À cette date, l'administration locale parvint à rejeter l'application dudit décret.

<sup>124</sup> Jean-Louis Marie Minot (1783-1856) fait partie des cinq prêtres débarqués à Saint-Denis le 18 mai 1817 (avec les pères Pastre, Dutrouy, Guilloteau, Fiard –le sixième Barré étant resté à l'île de France-) après avoir été désigné en 1805 par le ministre des cultes Clermont-Tonnerre. À sa mort, l'évêque Desprez, premier évêque dans l'Île, fit l'éloge de Minot qui joua le rôle de sous-préfet apostolique et fut envoyé dans la paroisse Saint-André qui se retrouvait sans église depuis 1794.

des fonds, les bois, les pierres et tous les moyens nécessaires pour réaliser son projet<sup>125</sup>. Déployant un zèle qui ne se démentit pas un instant, il dirigeait lui-même la coupe et le transport des bois, la réunion et la taille des pierres, la construction du bâtiment, déposant la règle et le compas pour aller célébrer les saints mystères et venant les reprendre aussitôt après. Il faisait venir de France tous les objets de décoration, les vases et les ornements nécessaires achetés pour la plus grande partie sur ses propres deniers. Enfin, après trois ans de travaux, et moyennant environ cinquante mille francs, M. Minot avait élevé un temple remarquable et le moment était venu où il pouvait être ouvert aux fidèles<sup>126</sup>.

Les paroissiens de Saint-André avaient été privés de leur ancienne église avec un scandale trop pénible pour que celui-ci ne fût pas consacré avec éclat. La cérémonie eut lieu avec autant de pompe que le permettaient les temps et les lieux. Je m'étais rendu la veille à Saint-André pour disposer les logements tant des fonctionnaires qui devaient venir de Saint-Denis, que de la troupe. Une partie de la garnison précédée de pièces d'artillerie, de caisses de munitions, musique en tête, arriva, dans la commune sous le commandement du chef de bataillon après une marche de quatre à cinq heures. Ce mouvement de troupes fut vu avec intérêt par les colons et ne fut pas sans utilité pour le pays. On vit ce qui pourrait se faire si des circonstances fâcheuses venaient malheureusement à obliger à d'autres déplacements. Le gouverneur et son état-major, une députation de la Cour Royale et une du tribunal de première instance, les chefs des administrations, un nombre considérable d'habitants des communes voisines se réunirent aux autorités locales et aux habitants de Saint-André. L'église fut bénie par le préfet apostolique<sup>127</sup> assisté des curés des paroisses voisines et remise au bon M. Minot. Celui-ci montrait plus de satisfaction de voir enfin une église que l'on peut relativement appeler

---

<sup>125</sup> L'ordonnance du commandant et administrateur pour le roi concernant la construction d'une nouvelle église dans la commune de Saint-André est recopiée par Thomas en annexe du volume 2 de son *Essai* : voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 299.

<sup>126</sup> L'Église de Saint-André a été bénie le 30 novembre 1817. Elle sera consacrée quatre ans avant la mort du curé Minot, en 1852, par l'évêque Desprez.

<sup>127</sup> Il s'agit de Jean-Louis Pastre. Voir la note 56 page 38.

magnifique, consacrée avec majesté aux exercices religieux de ses ouailles, qu'il n'en éprouvait de recevoir les éloges donnés à l'envi par tous les assistants au zèle qui l'avait animé et au succès inespéré qu'il avait obtenu.

M. Defreycinet aimait assez la représentation, et s'en acquittait noblement. En novembre de la même année, il reçut le portrait du Roi Louis XVIII<sup>128</sup>, envoyé par le gouvernement pour être déposé dans la salle d'audience de la cour royale. Son inauguration fut l'occasion d'une autre cérémonie.

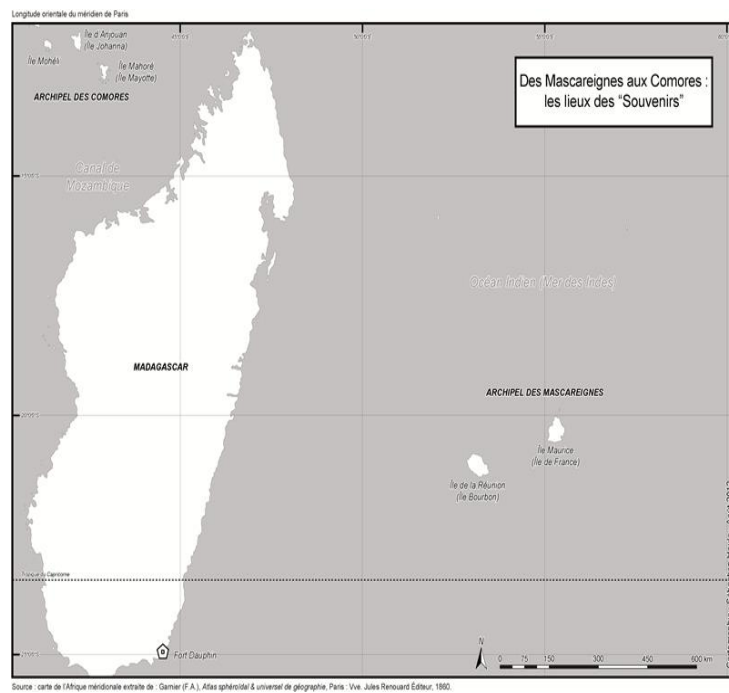
Le 11 novembre 1821, ce portrait en pied fut placé sous un pavillon disposé à cet effet à la première porte de l'hôtel du gouvernement, au bruit d'une salve de 21 coups de canon et sous la garde d'une brigade de gendarmerie. À 8 h au milieu d'une double haie formée par la milice royale de Saint-Denis, la compagnie d'artillerie de marine, celle des ouvriers de la même armée, et le bataillon de Bourbon. Le cortège se mit en marche. Il était précédé d'un détachement léger de chevaux de la colonie, d'un piquet de gendarmerie et de la musique de la milice. Le pavillon royal, en soie, semé de fleurs de lys d'or en nombre, entourant le Roi de France, était confié au capitaine de port, escorté d'une garde d'officiers de marine. Après lui, le portrait du Roi placé sur un brancard était porté par des sous-officiers des divers corps et soutenu par le premier Président et le Procureur général de la cour royale, le directeur d'artillerie et moi ; immédiatement après ce tableau, venait le gouverneur suivi de toutes les autorités civile, militaire et judiciaire. Un piquet de gendarmerie et un détachement de Cheval-Légers fermaient la marche. Une foule énorme encombrait la place du gouvernement et les rues qui conduisaient au palais de justice. Lorsqu'on y fut arrivé, le tableau fut descendu et placé dans la salle d'audience. Pas de fêtes semblables sans discours. Il y en eut par le Gouverneur, par le Procureur général, par le premier Président puis on se rendit à l'église où l'on pria pour le Roi et enfin chez le Procureur général. Un banquet auquel furent invités les membres des

---

<sup>128</sup> Les réceptions et inaugurations des bustes et portraits royaux constituent, auprès de la célébration des Fêtes, le second volet, essentiel à l'échelle des communes, du culte royal restauré.

tribunaux et les principaux fonctionnaires termina gaiement cette journée.

Je ne me souviens plus positivement de l'époque à laquelle la fille d'un des petits Rois des territoires voisins de Fort-Dauphin<sup>129</sup> à Madagascar vint à Bourbon.



<sup>129</sup> Lieu d'établissement d'origine des Français dans l'océan Indien, Fort-Dauphin, à Madagascar, fut le point de départ de la colonisation de l'Île Bourbon, nombre de Français présents à Madagascar ayant quitté Fort-Dauphin pour des raisons de salubrité.



Elle se rendit en chaise à porteur à l'audience du gouverneur, toute enveloppée de pièces de satin, lilas et rose qui tranchaient parfaitement avec sa couleur jaune cuivrée. Ses pieds étaient enfermés dans de petits souliers de satins Blancs et les jambes enveloppées de bas de soie de la même couleur. Tout cela ne faisait pas un ensemble trop désagréable.

Plus tard nous eûmes une autre visite, celle du frère de l'imam de Mascate<sup>130</sup>, chargé d'une mission semi politique, semi commerciale. La colonie devait trop à ce souverain et il avait trop bien accueilli les bâtiments soit de guerre soit de commerce pour que son frère ne soit pas bien reçu<sup>131</sup>.

Le gouverneur était à Saint-Paul lorsque l'ambassadeur arriva. Il fut salué de sept coups de canon à son débarquement. Je le reçus au rivage avec quelques fonctionnaires et le conduisis chez moi où je lui offris le café, suivant l'usage oriental. Puis je l'accompagnais au logement qui lui avait été préparé. Je m'étais souvenu dans cette circonstance de ce qu'exigeaient les mœurs et des usages que j'avais pu connaître en Égypte. Lorsque le gouverneur fut arrivé à Saint-Denis, le frère de l'imam fut conduit à son audience. Il assista à un dîner officiel & il n'y eut pas trop de mauvaise grâce. Il y avait une grande différence entre ce jeune prince que je vis très souvent pendant son séjour et le fils du Roi de l'île d'Anjouan qui était venu précédemment. Son fils qu'il aimait beaucoup fut malade. Notre médecin chef le soigna et le guérit, il en fut enchanté. Il savait que dans nos églises, nous employions souvent l'encens. Il m'en donna une balle pour être répartie entre celles de la colonie.

En juillet ou août 1823 débarquèrent dans la colonie deux individus se disant moines du couvent du Mont Saint-Bernard. Ils arrivaient de l'Inde et y avaient reçu de fortes sommes. On dut examiner leurs diplômes et papiers dont ils étaient porteurs, entre autres signatures, de celle de l'archevêque de Bordeaux<sup>132</sup>. J'eus de la peine à croire à la mission de ces deux individus : je savais que les puissances européennes subviennent aux dépenses de ce

---

<sup>130</sup> L'épisode est relaté dans son *Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 110.

<sup>131</sup> Sur l'importance de Mascate dans le développement économique de l'Île Bourbon, voir la 87 page 129.

<sup>132</sup> Il s'agit de Charles-François d'Aviau de Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux de 1802 à 1826.

monastère qui ne fait que quêter que dans les cantons catholiques de la Suisse.

Il me semblait d'ailleurs que le nonce du pape à Paris<sup>133</sup> et l'archevêque de la même ville<sup>134</sup> eussent dû viser leurs lettres et aussi que le gouvernement du Roi, surtout le ministère de la marine, eussent dû en aviser le commandant et administrateur pour le Roi. J'avais beaucoup de méfiance, je ne pus la faire partager. Toutefois on différa la permission de quêter dans la colonie. Cependant vint la Fête de l'Assomption. Le curé de Saint-Denis qui croyait que l'un des deux quêteurs était diacre sur la simple déclaration qu'il lui en avait faite, l'engagea à en remplir les fonctions à la grande messe. J'eus beau le dire, je ne pus lui faire admettre les doutes que je concevais et je me promis de bien examiner la manière dont ce diacre nomade agissait. Mon examen fut loin de me convaincre que j'avais tort ou plutôt me convainquit que j'avais raison mais j'étais seul de mon avis. Enfin il nous arriva des journaux de France qui faisaient connaître que l'abbé du Mont Saint-Bernard se plaignait de ce que deux individus abusaient de son nom et de la piété des fidèles pour escroquer des aumônes et, qu'après une collecte assez forte en Europe, on savait qu'ils étaient passés à l'étranger. Il assurait n'avoir jamais donné semblable mission et on s'empara des papiers de nos deux escrocs : le Procureur général et moi opinions pour qu'on envoyât en France sous bonne garde, et les personnes et les papiers et surtout les lettres de change dont ils étaient porteurs. La timidité de M. de Freycinet ne lui permit pas de faire droit à notre demande, il leur donna des passeports et se hâtèrent de s'embarquer pour le Cap de Bonne-Espérance. Nous sûmes peu de temps après que nos deux individus étaient bien ceux qu'avait signalé l'abbé de Mont Saint-Bernard, qu'il y avait ordre de se saisir d'eux quand ils se présenteraient dans quelques ports français, mais il était trop tard et je n'ai pas entendu dire qu'on s'en soit emparé. J'eus le regret d'avoir seul vu juste dans cette affaire. Toutes les signatures que nous avions étaient fausses.

---

<sup>133</sup> Il s'agit de monseigneur de Latil. Voir : R. Marche, « Monseigneur de Latil, archevêque sous la Restauration », *Revue de l'Église de France*, 1962, 48, n°145, p. 35-53.

<sup>134</sup> L'archevêque de Paris est alors monseigneur de Quelen (1778-1839), qui a succédé en 1821 à monseigneur de Talleyrand-Périgord.

Je viens de mal placer ce récit quant à sa date qui est bien de 1823. J'aurais dû attendre et rappeler auparavant des souvenirs qui se rapportent à l'année précédente. Peu importe au reste car je ne suis point astreint à suivre l'ordre chronologique.

Depuis longtemps les rapports officiels des autorités de la partie sous le Vent, ceux de plusieurs voyageurs me faisaient connaître qu'une sécheresse longue et inaccoutumée y avait amené la révolte des créoles et que notamment les habitants du quartier Saint-Louis étaient réduits à un état affligeant de disette. Le gouverneur voulut avoir une certitude sur le fondement de ces plaintes afin d'accorder, s'il y avait lieu, des secours convenablement distribués. D'un autre côté les observations transmises aux administrateurs municipaux sur la nécessité et la convenance de porter de jeunes créoles à l'apprentissage de professions utiles, n'obtenaient aucun résultat<sup>135</sup>. Il fallait cependant les y déterminer. Il jugea à propos de me confier cette double mission qui, du reste, rentrait dans mes attributions.

Je me rendis d'abord à Saint-Paul où je pouvais me procurer quelques premiers renseignements. J'étais logé chez le maire Riche. Déjà âgé, il s'était choisi une jeune compagne dans une pauvre famille. Il lui avait donné une instruction qui, reposant sur de solides bases, devait procurer à tous deux un bonheur qu'il eut peut-être en vain cherché ailleurs et qui leur donnait un échange réciproque de soins attentifs et constants. Il n'y avait point, il ne pouvait y avoir d'amour dans ce ménage mais il existait un véritable et pur attachement fondé sur une mutuelle reconnaissance.

J'allais faire une visite de condoléance à la veuve d'un créole que j'avais connue. Je m'attendais à la trouver plongée dans la plus profonde affliction. Je fus introduit presque aussitôt qu'annoncé mais l'instant des larmes n'était pas arrivé. Rien n'était préparé pour cela. M'apercevant de quelques embarras, je dirigeais le moins maladroitement que je pus la conversation sur la santé, sur les enfants, sur la maison.... Que sais-je ? Ces vagues propos employés pour passer le temps que doit durer une visite. Enfin la négresse, femme de chambre, apporte avec mystère le mouchoir

---

<sup>135</sup> Thomas souligne cette difficulté dans le volume 1 de son *Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 158-162.

blanc qui fut le signal de l'explosion des pleurs et des sanglots. J'avoue que ce changement subi m'embarrassa. Je conçus même quelque dépit et prenait le temps nécessaire pour ne pas rendre trop remarquable mon intention de la rendre à son état de calme habituel. Je quittais cette Arthémis d'un nouveau genre dont les regrets avaient besoin d'un mouchoir pour se manifester.

Je quittais bientôt Saint-Paul et gravit au point du jour la Montagne de Bernière, laissant à ma gauche la charmante habitation du colonel marquis de Parny<sup>136</sup>, parent peu éloigné du Tibulle français<sup>137</sup> dont quelques unes des jolies poésies ont été inspirées dans cet agréable lieu. Peu après, à travers des chemins bordés, comme à Saint-Benoît, de haies de rosiers toujours fleuries, je gagnais l'habitation de Madame Desbassayns, la mère appelée à juste titre par les créoles de toutes les couleurs la Bonne Providence, nom mérité pour une suite non interrompue de modestes bienfaits<sup>138</sup>.

Enfin j'atteignis la Ravine des Trois Bassins. De ce côté, le pays est tellement entrecoupé que les transports par charrettes ne peuvent y être pratiqués ; on y trouve pas de routes larges, droites et unies, ouvertes dans la partie du Vent. Le chemin n'est qu'un sentier suffisant aux piétons et aux cavaliers.

Parvenu au fond de cette silencieuse ravine que des arbres touffus et élevés couvrent d'une ombre rafraîchissante, on fait ordinairement halte, non pas pour se délasser du chemin agréable et varié qu'on vient de parcourir, mais pour se préparer à celui pénible et découvert que l'on va suivre jusqu'à Saint-Leu. Ici la

---

<sup>136</sup> Il s'agit de Paul-Marie Claude de Forges de Parny (1767-1833), fils aîné de Paul de Forges de Parny (1717-1782), demi-frère du poète Évariste de Parny. Il est alors commandant d'armes de Saint-Paul.

<sup>137</sup> Surnom donné par Voltaire à Évariste de Parny.

<sup>138</sup> Thomas ajoute cette note de bas de page dans son texte à propos d'Omblin Desbassayns « morte à St Paul en 1846 âgée de 92 ans laissant 50 enfants, petits enfants et arrières petits-enfants ». Omblin Desbassayns (1755-1846) se retrouva à la tête d'immenses propriétés à la mort de son époux Henri Paulin Panon Desbassayns en 1800. Dans ses propriétés situées sur les hauts de Saint-Gilles, au Bernica et à Saint-Paul, travaillaient plus de 400 esclaves. Thomas véhicule ici une image de madame Desbassayns que l'historiographie bouleversera à partir de 1875. Voir page 41.

route est large et belle ; après quelques minutes on trouve un chemin pavé de larges dalles que l'on appelle la montée Panon ; elle a, dit-on, été tracé par un habitant de ce nom qui est celui d'une famille nombreuse distinguée aujourd'hui dans ses branches par divers surnoms. Ces surnoms qui deviennent patronymiques à leur tour sont fréquents dans la colonie. Une famille nombreuse sortant de la même souche est forcée de les adopter pour que les divers rejetons soient aisément reconnus. De même que les premiers arrivants ont désigné les diverses localités souvent par leurs noms à eux-mêmes, plus souvent par d'autres tirés ou de la position ou de certains accidents de terrain, à leur tour, ils imposent ces mêmes noms à leurs descendants. Ainsi le premier Panon qui arrive à Bourbon donna son nom au chemin d'où il a été étendu à toute une contrée de la partie sous le Vent, puis il le donna à la portion de route dont je viens de parler. Il n'y a plus qu'une branche de cette famille qui le porte sans augmentatif : mais il y a des Panon du Brazier, des Panon des Bassyns (corrigé de Bassins, d'où son origine est la ravine que j'ai cité aussi tout à l'heure), et cette branche elle-même se subdivise. Il y a un Panon des Bassyns Mont-Basse et aussi la nombreuse lignée de M. Jean Baptiste Hubert qui, déjà pour le distinguer de son frère, était appelé Hubert Montfleury, se divise en Hubert de l'île, et celle de M. Bellier Mont-Rose, Bellier Vilenturin & ce qui en France n'est souvent qu'un effet de la vanité est ici celui de la nécessité.

Mais revenons à notre voyage. À partir du pied de la montée Panon, on marche le long d'une falaise peu élevée, sur la roche elle-même, foulant un gazon court, rare, presque toujours desséché. Au bout de deux lieues, on descend au bord de la mer où l'on chemine à travers les sables et les coquillages qui couvrent toute la plage de l'île, et au milieu desquels est ce joli quartier ; mais avant d'y arriver, on passe en vue de l'habitation du frère oublié et qui ne mérite pas de l'être autant pour ses talents que pour ses qualités du frère de ce ministre<sup>139</sup>, chef du trop fameux

---

<sup>139</sup> Il s'agit de Jean-Baptiste de Villèle, frère du favori choisi par Louis XVIII après l'assassinat du duc de Berry. Président de la Chambre en juin 1820, il entre dans le gouvernement du duc de Richelieu (décembre 1820-juillet 1821), devient ministre des Finances en décembre 1821 et Président du conseil du roi à partir de septembre 1822. Les deux hommes vivent à la Réunion jusqu'en 1794

triumvirat<sup>140</sup> qui a fait peser sur la France si longtemps le poids affreux d'un système si justement appelé déplorable ; il ne l'était pas moins pour de bon qu'il compromettait sous l'apparence d'un fougueux zèle que pour la patrie qu'il ruinait en dedans en même temps qu'il la déshonorait au dehors. Les commencements de la vie politique de ce ministre ont eu malheureusement à Bourbon des témoins qui existent encore. C'est dans l'assemblée coloniale qu'il fit les premiers essais de ses qualités administratives. Messieurs Villèle ont épousé deux des filles de madame Desbassayns<sup>141</sup>.

Saint-Leu, qui ne porte ce nom que depuis son érection en commune séparée<sup>142</sup>, est un démembrement de celle de Saint-Paul. On appelait auparavant cette contrée le repos de la Leu. Pourquoi ? Je n'en sais rien. Bâti au pied des montagnes sur une plage de sable qui à peine à une demi lieue de largeur, ce quartier est habité une partie de l'année seulement par les plus riches propriétaires des habitations ; il est orné de grandes et belles maisons bâties de chaque côté du chemin planté de deux rangs d'arbres et sur lequel les petits Noirs sont journellement occupés à ne jamais laisser la moindre faille.

Je logeais chez le curé<sup>143</sup>. Ce vieillard septuagénaire quitta en 1817 les agréments de la capitale où il s'était répandu dans la meilleure société des faubourgs Saint-Germain, pour venir exercer dans la colonie son ministère de charité évangélique. Je passais un jour entier dans son ermitage.

Quelques jours avant mon arrivée, le samaritain allant au point du jour sonner l'angelus, trouva à la porte du temple saint, un petit enfant abandonné. Son premier soin fut de le porter au pasteur,

---

<sup>140</sup> Ledit triumvirat est composé de Villèle, Corbière et Peyronnet, ces deux derniers respectivement ministres de l'Intérieur et de la Justice.

<sup>141</sup> Joseph de Villèle a épousé Mélanie Desbassayns, sœur de Philippe Panon Desbassayns et 2<sup>e</sup> fille d'Henri et Omblin Desbassayns, le 13 avril 1799. Son frère Jean-Baptiste Villèle épouse Gertrude Desbassayns (1787-1878), 3<sup>e</sup> fille et 8<sup>e</sup> enfant du couple. Ce sont ses mariages qui permettent l'influence croissante des Desbassayns, la puissance politique s'ajoutant à la richesse. Malgré un légalisme de surface, Thomas est un libéral qui, soucieux des acquis de la Révolution, concentre sur les Desbassayns la défiance qu'il éprouve envers ces élites créoles proches des milieux ultracistes.

<sup>142</sup> En 1790.

<sup>143</sup> Le curé de Saint-Leu est alors Delemotte.

comme le premier mouvement de bon prêtre fut de s'en charger. Mais il réfléchit bientôt que son âge, son caractère, ses devoirs curiaux ne lui permettaient pas de donner à la pauvre créature les soins qu'elle allait exiger. Il alla bientôt se concerter avec le maire ; mais quelle fut sa satisfaction quand l'épouse et les filles de celui-ci s'en emparèrent avec l'empressement de la plus touchante charité. Une de ces dames, nouvellement mariées, se hâta de donner le sein au malheureux enfant qui déjà éprouvait un vif besoin de nourriture. On ne peut dire qu'il y eut combat de générosité entre les deux fonctionnaires mais un seul et même mouvement d'humanité. Je vis la petite orpheline qui retrouvait une famille dans ces femmes qui l'avaient si généreusement adoptée, à la honte de la coupable mère qui, après avoir eu la faiblesse de lui donner l'existence, avait commis le crime de l'abandonner. Je dis crime car c'est avec intention. C'est un véritable infanticide dans un pays où tant de dangers entourent la première enfance, lorsque les mœurs ne repoussent pas entièrement les naissances illégitimes<sup>144</sup> comme en France, où leur rigidité semble du moins en quelque sorte l'excuser d'un tel abandon.

Je quittais Saint-Leu un peu avant le jour et parcourus la route la plus pénible toujours au milieu de roches de lave éparses çà et là, ou de sables Blancs et très fins dans lesquels on enfonce jusqu'à la cheville<sup>145</sup>.

On a constamment la mer à droite, par intervalle quelques habitations à la gauche. Je gagnais au bout de quelques heures les bords élevés de l'étang salé, dont un ruisseau très frais semble en être la limite orientale, tandis qu'elles s'élèvent sans cesse et s'étendent constamment vers l'intérieur sans être arrêtés par les arbres dont elles enveloppent quelques fois le tronc jusqu'à la moitié de sa hauteur. C'est la portion la plus pénible de la route.

---

<sup>144</sup> La croissance des naissances illégitimes est selon Thomas l'un des principaux problèmes pour le devenir économique de la colonie. Il y consacre de longs développements dans son *Essai sur l'affranchissement des Noirs dans les colonies intertropicales* et reproduit un tableau statistique des naissances d'enfants naturels entre 1818 et 1823 dans son *Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai...*, *op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 194.

<sup>145</sup> Cette partie des *Souvenirs* de Thomas renvoie au tableau qu'il dresse de l'agriculture dans l'Île Bourbon au début du volume 2 de l'*Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai...* *op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 1-54.

Après y avoir marché une demie-heure à peu près j'atteignis le sommet de ces montagnes mobiles et je jouis alors d'un spectacle enchanteur. Le soleil n'était plus caché par les montagnes qui retardent le moment où, depuis qu'il est sur l'horizon, il doit répandre ses rayons sur cette contrée. Il l'éclairait entièrement. Devant moi s'étendaient les vastes plaines de l'étang salé et du sol, couvertes de riches champs de blé qui rappellent la Beauce et la Normandie. Des hommes blancs y étaient répandus se livrant, comme nos paysans, aux travaux de l'agriculture ou à ceux du jardinage, tandis que les femmes soignaient le ménage et les enfants, jouant devant la porte des maisons.

J'arrivais à un village assez semblable à ceux de la Picardie<sup>146</sup>. Ce tableau m'affecta de la manière la plus sensible. J'oubliais que j'étais dans une île de la mer des Indes. Je foulais en idée cette fertile terre de notre belle France, où par la plus heureuse illusion, il me sembla que je rêvais d'être transporté.

Cette portion de l'Île Bourbon ne ressemble guère au reste de la colonie. Le nombre des esclaves y est peu considérable. Le café n'y est cultivé que sur les hauteurs, on n'y rencontre que très rarement le giroflier ; la canne à sucre n'a pas encore envahi toutes les terres. La culture des céréales et des légumineux y est encore presque exclusive. C'est le grenier de l'île. C'était autrefois aussi celui de Maurice. C'est de là qu'on tirait l'approvisionnement en blé des nombreuses escales que la France entretenait constamment dans ces mers, notamment celle des baillis de Suffren<sup>147</sup> dont le nom est resté populaire à l'Île de France et se trouve souvent répété dans les chansons de Noirs. Mais les temps ont changé. Un moindre débouché a amorcé une moindre culture et des sécheresses trop fréquentes viennent encore accroître les embarras des colons.

---

<sup>146</sup> Ce développement renvoie au projet de colonisation qui achève l'*Essai*. Dans celui-ci, les plaines des Cafres, des Palmistes et des Trois-Etangs retiennent l'attention de Thomas en raison de leur potentialité montrée par les essais de culture initiés par les frères Hubert, par Delaville-Marter et par Désille. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai...op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 254-293.

<sup>147</sup> C'est la carrière indienne de Pierre André de Suffren (1729-1788) qui est à l'origine de cette popularité dont Thomas se fait l'écho. Après avoir sauvé Le Cap de l'invasion anglaise, Suffren arrive à Maurice en octobre 1781 et se lance dans une campagne qui le conduit à mettre en échec les Anglais de Madras à Ceylan, ce qui entraîne le maintien des comptoirs indiens dans l'orbite français, lors du traité de Versailles signé en 1783.



J'atteignais la partie de la commune de Saint-Denis que l'on nomme le Gol, d'un étang ainsi appelé qui n'est séparé de la mer que par une épaisse et large bande de galets. Le presbytère, bâti en pierre de taille, le mur de grande dimension, fixe l'attention du voyageur plus que l'Église qui, proportionnée dans le temps de la construction au petit nombre d'habitants, est devenue insuffisante aujourd'hui. Plus près de la mer et au milieu d'une espèce de taillis d'acacias nain est le château du sel, bâti dans le genre italien et dont l'ancien propriétaire eut la prétention d'en faire le siège d'un marquisat, ce à quoi il ne put parvenir. L'objet principal de mon voyage était de reconnaître la situation réelle du pays. Pour bien voir, il faut être proche. Ainsi pour tous, exceptés pour les maires et les curés. Homme privé, simple voyageur, je ne portais dans mes courses diverses que le costume créole et, sous le prétexte de connaître en détail un pays si digne de la curiosité d'un européen, je pus à mon aise et avec efficacité satisfaire à tout ce que demandait la mission secrète et bienfaisante dont j'étais chargé. Je vis partout de laborieux cultivateurs travaillant avec persévérance des champs arides. Plusieurs avaient jusqu'à trois fois livré leur semence au sein d'une terre qui répondait ordinairement à leurs soins et qui, desséchée aujourd'hui, ne permettait pas au grain de germer. La misère était générale, l'affreuse disette était partout. Le boubier seul prospérait ; il couvrait des prairies entières, nonobstant l'absence des pluies indispensables aux autres plantes, et servait à la nourriture de ces colons infortunés. Les plus aisés les faisaient cuire avec des volailles qui déjà s'en étaient nourries. Les autres l'assaisonnaient seulement avec du piment et du sel. Tel était l'état misérable de ces pauvres habitants. Je pus y remédier promptement en connaissance des instructions qui m'avaient été données. Je fis distribuer du riz en pur don aux plus malheureux, à charge de payer plus tard à ceux qui pouvaient espérer la possibilité de s'acquitter, en avance et à charge de remplacer dans un temps donné soit en même nature, soit en même quantité relative d'autres grains à ceux qui pouvaient remplir cette condition.

Pendant que les habitants de Saint-Louis souffraient ainsi de telles privations, étaient plongés dans un tel malheur, ils recouraient avec une religieuse confiance à la Miséricorde céleste ; j'assistais avec eux à une messe rapide, qui fut célébrée dans une petite chapelle de N. D. du Rosaire située sur les bords de la rivière

Saint-Étienne et qui fut l'objet d'une dévotion particulière. J'étais déjà connu, aussi étais-je en uniforme, ce qui eut un bon effet.

Je n'avais rempli qu'une partie de ma mission ; ma besogne n'était pas terminée. C'était un autre moyen de soulager le pays et de le servir que de décider au moins plusieurs de ses jeunes gens à venir se livrer à Saint-Denis à l'apprentissage des métiers dont à l'avenir l'exercice devait être utile et pour eux-mêmes et pour leurs compatriotes, mais ce n'était pas chose aisée. Le créole a une répugnance presque invincible pour les travaux manuels<sup>148</sup>, il les regarde comme l'apanage exclusif de l'esclave.

Il ne redoute pas moins de s'éloigner du lieu qui l'a vu naître. Se transporter d'une partie de l'île à l'autre est un voyage dont la plupart n'ont pas pris le risque de faire dans le cours de leur vie. Me mêlant avec les habitants qui ont le sentiment du bon et du juste, causant familièrement avec eux, soit dans les familles, soit au sortir de l'église, bien entendu par ceux auxquels je parlais, écouté de ceux auxquels je ne parlais pas, je parvins à exciter la curiosité, le désir de voir. Un jeune homme plein d'ardeur et de bons sentiments se dévoua le premier, c'est le mot. Son exemple entraîna plusieurs autres et j'eus le bonheur d'en amener vingt avec moi.

Ayant ainsi réussi bien plus heureusement que je ne pouvais l'espérer, je retournais à Saint-Denis à la tête de ma petite troupe, plus fier de l'amener sur les ateliers où ces jeunes gens allaient apprendre des métiers utiles que ne le sont les recruteurs chargés de conduire au régiment des enrôlés qui ne vont bien souvent qu'augmenter le nombre des paresseux, sont déjà ou deviennent de mauvais sujets que la discipline militaire et la surveillance de leurs chefs ne peuvent garantir contre des vices qui les assiègent dans nos villes.

Au bout d'un mois de séjour, un de ces jeunes gens qui avait demandé d'être attaché au jardin du Roi sollicita un congé de quelques jours et ne revint pas. Ce mauvais exemple fut successivement imité par tous les autres. Un seul, le premier inscrit, persista et je le laissais à mon départ de la colonie employé

---

<sup>148</sup> La critique de la mentalité créole, et l'exemple précis développé dans les lignes suivantes sont repris de *l'Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 161.

comme piqueur sur les travaux. Ses bons sentiments, sa bonne conduite, son activité ne se démentirent pas. Il m'était reconnaissant de la détermination que j'avais contribué à lui faire prendre. Il me fit ses adieux en pleurant et en me répétant qu'il n'oublierait jamais son bienfaiteur. C'est ainsi qu'il m'appelait. C'est en effet un bienfait que de faire naître l'amour du travail et d'en entretenir l'habitude. Il se nommait George Hoareau. Je ne sais s'il a gardé mémoire de moi, mais je n'ai point perdu souvenir de lui. Il est vrai que celui qui a rendu un service l'oublie moins que celui qui l'a reçu. « L'homme est ainsi bâti. »

### **La Fête du Roi : un regard sur les Noirs**

*Mariages entre Noirs ; Description d'un camp de Noirs ; Un « repas » ; Observations anthropologiques ; Danses et autres divertissements*

Je ne sais pourquoi je n'ai pas parlé plus tôt de la manière dont se célébrait de mon temps la Fête du Roi. Il s'y rencontre des détails assez intéressants pour n'être point oubliés dans ces souvenirs.

Le 24 avril au soir la batterie municipale fait le salut royal. C'est le signal pour toute la population de se rendre sur la place du gouvernement où la musique de la milice remplit par des symphonies militaires les intervalles de temps que mettent chacun des corps militaires, judiciaires et civils à se rendre auprès du gouverneur. Beaucoup des principaux habitants se joignent à eux. On le prie en ce jour solennel de transmettre au Roi les hommages de respect, d'amour, de fidélité et de reconnaissance. Cette démarche officielle a quelque chose de grave qu'on sent mieux qu'on le voit. Il est remarquable que les discours obligés que l'on fait en cette circonstance au gouverneur ne doivent avoir rien qui ne lui soit personnellement adressé. Tout est pour le prince dont on célèbre la fête à laquelle sont portées toutes les actions de grâce, tous les vœux.

Le lendemain, dès le coucher du soleil, le canon d'abord, ensuite les cloches de la paroisse réunissent les habitants sur la place de l'Église à sept heures, depuis qu'une ordonnance du baron Milius l'avait prescrit fin 1819. Onze couples choisis parmi les

Noirs du Roi, accompagnés de leur parrains et marraines viennent recevoir les sacrements de baptême et de mariage.

C'est une heureuse idée que cette double cérémonie & le choix de l'époque à laquelle elle a lieu. Ces Noirs ont été choisis parmi ceux qu'une bonne conduite sur les travaux et dans leurs intérieurs a fait distinguer<sup>149</sup>. Ils sont instruits dans les principes religieux par les sœurs de St-Charles de Chartres<sup>150</sup>, qui desservent l'hôpital. Le parrain & les marraines sont les principaux fonctionnaires et habitants qui, de ce moment, exercent sur ces individus une sorte de patronage dont on espère de bons effets et jusqu'ici l'expérience a prouvé que cette espérance n'était point vaine. Tout cela est du plus haut intérêt sous quelques rapports qu'on l'envisage. Les néophytes sont vêtus de blanc. Leur physionomie respire un calme religieux, un attachement réel et toute apparence de bonheur positif. Le vieux ministre du Seigneur qui, depuis cinquante ans, exerce dans les deux îles les fonctions ecclésiastiques, leur retrace en langage créole, par des idées et des expressions à leur portée, les nouveaux devoirs qui leur sont imposés par leur adoption dans la grande famille chrétienne, et ceux qu'ils doivent accomplir dans l'état où les a placés une combinaison qui ne peut appartenir qu'au père commun de tous les hommes, et ce dieu qui vécut et mourut pauvre et honni, qui par l'exemple autant que par les paroles, prêchait la résignation que chacun doit avoir dans la position sociale où il se trouve ; qui recommandait la patience, l'humilité, l'abnégation de soi-même et promettait en échange des maux humains, une éternité de bonheur céleste.

En sortant de l'église, ces nouveaux chrétiens, ces nouveaux époux remercient le gouverneur du choix qui a été fait d'eux et retournent au camp ou bientôt nous irons les rejoindre.

---

<sup>149</sup> Thomas commence ici une description des mœurs des Noirs dans laquelle on retrouve la vision développée dans son *Essai sur l'affranchissement des noirs dans les colonies intertropicales* d'un esclavage accepté par des hommes doux, comparable à ce qu'il désigne sous le nom de « domesticité viagère » dans son *Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 206-207.

<sup>150</sup> Fondée en 1696, cette congrégation se spécialisa dans les missions vers Cayenne dès 1727, avant de se répandre vers les Îles de France et de Bourbon.

Cependant, vers neuf heures, les autorités se réunissent au château. La milice et la troupe de ligne bordent la haie et l'on se rend en grand cortège à l'Église où une messe solennelle est chantée et suivie de la prière pour le Roi. À midi, le banquet nuptial est servi au camp des Noirs

À l'ouest de la ville de Saint-Denis, à la gauche de la rivière, au pied de la montagne et entre la mer et la route qui conduit à Saint-Paul est un vaste plateau, divisé en quatre parties principales par des rues supérieures & plantées d'arbres ombellifères qui y entretiennent la fraîcheur. Chacun de ces carrés est couvert de 25 cases dont chacune est placée au centre d'un terrain cultivé en plantes potagères ou en tabac pour ceux qui les occupent. Ces vingt-cinq emplacements sont séparés par des rues transversales de l'est à l'ouest. Les cases divisées en deux parties sont habitées ou par un ménage qui se charge de quelques enfants ou par quatre Noirs. Ainsi le camp ou village est disposé pour recevoir huit cent individus. Au centre est une rotonde qui renferme les magasins où l'on dépose un approvisionnement de quinze jours de vivres et où se font les distributions, les cuisines, le bloc ou prison de police. Cette rotonde est percée de quatre ouvertures qui correspondent aux quatre rues principales. Elle a à son centre le logement du Piqueur<sup>151</sup> en chef chargé de la police. Aux extrémités des quatre rues sont les logements de quatre piqueurs subordonnés ; ces cinq agents sont Blancs.

Il y a un commandeur<sup>152</sup> par vingt-cinq Noirs. Leurs logements sont répartis de manière à ce qu'ils exercent une surveillance constante, facile et rapprochée sur les Noirs et leur section. Un petit pavillon distingue les cases des commandeurs.

Au bas de la montagne et au bas des grandes rues à l'ouest, on a dû, tel était le projet, élever une chapelle. Une demie rotonde en maçonnerie doit renfermer l'autel sur lequel seront célébrés les saints mystères et s'ouvrir par de larges portes battantes, qui, en se

---

<sup>151</sup> Dans le système de la plantation, surveillants chargés de surveiller et punir les esclaves.

<sup>152</sup> Dans le système de la Plantation, le Commandeur, situé entre le maître et les esclaves, est chargé de l'organisation du travail des esclaves. Les commandeurs étaient à l'origine des blancs engagés qui furent peu à peu remplacés par des Noirs, à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle aux Antilles.

reployant sur elles mêmes, découvrirent entièrement cette sorte de niche.

L'espace antérieur, planté d'arbres qui l'ombrageront, recevra les assistants soit pendant la messe du dimanche, soit pendant les prières de chaque jour.

Rien ne porte à l'âme comme cette prière faite journellement en commun par tous ces individus. Réunis en plein air, après le travail, en plusieurs groupes, et agenouillés, ils répètent les prières récitées en français par plusieurs d'entre eux, un par chaque groupe. Que de fois j'ai assisté à ces prières du soir !

À l'autre extrémité de la rue où sera la chapelle projetée, est un vaste emplacement qui servait autrefois de Lazareth pour les Noirs nouvellement importés dans la colonie et qui remplit accidentellement aujourd'hui la même destination quand quelque navire est saisi en contravention aux lois prohibitives de la traite<sup>153</sup>.

Sur un des côtés sont les bâtiments destinés à les recevoir, sur un autre sont les écuries des mulets et les étables des boeufs employés aux travaux. Cet emplacement est entièrement et régulièrement planté d'arbres touffus dont l'ombrage entretient sur le sol un épais gazon toujours vert.

À l'occasion de cette fête et de ces mariages, on dresse sous ces arbres une longue tente ornée de feuillage et de fleurs. Elle abrite la table, de chaque côté de laquelle se placent d'abord les nouveaux époux, puis ceux mariés les années précédentes, puis les commandeurs et puis enfin par rang d'âge et tant qu'il y a de la place les autres Noirs. Ceux qui n'ont pu y être admis s'asseyent par groupe sur l'herbe et n'en participent pas moins à la commune allégresse.

Sur deux lignes parallèles, de larges feuilles de bananiers placés sur la table forment une nappe de satin vert, reçoivent les portions de riz rosé de Madagascar qui fait la base du repas. Sur une troisième ligne au milieu de celles-ci, sont les portions de viande fraîche et de pois du cap qui font le régal du jour. Plus près des bords sont espacées des bouteilles d'arack grandement mitigé par l'eau pure de la rivière, boisson saine et rafraîchissante. Tous les convives étant placés debout et découverts, le plus âgé des

---

<sup>153</sup> Thomas condamne sans ambiguïté la traite illégale tant dans tous ses ouvrages.

commandeurs, vieux cafre<sup>154</sup> qui compte près de quatre vingt ans, attiré dans la colonie pendant l'administration de la Compagnie des Indes<sup>155</sup>, après avoir composé sa tenue et redressé sa taille, porta ce jour que j'assistais à la fête, à peu près en ces termes la première santé. « Frères, buvons à la santé de notre bon maître à qui nous sommes heureux et glorieux d'appartenir. Vive le Roi ! ». Ce cri répété par les neuf cent Noirs de cet atelier, le fut aussi par les échos de la montagne. Il n'est pas besoin de dire qu'il le fut également par les Blancs que le devoir ou la curiosité avait appelés auprès des nombreux convives et qui, pendant ce toast, se tinrent aussi découverts. Dès que les verres, c'est-à-dire les tasses de coco furent vidées, le repas commença. C'était vraiment chose plaisante que de voir tous ces bras s'allonger et se raccourcir par une sorte de mouvement régulier pour prendre sur la table et porter à la bouche les mets qui leur avait été servis. Les conversations accompagnaient l'acte masticatoire quand un autre commandeur se leva et, comme son camarade, porta la santé du gouverneur qui fut accueilli avec empressement.

Cette scène étrange faisait naître en moi beaucoup de réflexions ; le chef des piqueurs me prévint que ma santé allait être portée. Je me retirai avant que cela fût.

Il ne faut pas être surpris de trouver parmi ces esclaves les formes ou si l'on veut la parodie de nos solennités. Ils sont naturellement imitateurs et ils ont assez vu, parmi les Blancs, des scènes de ce genre, pour en essayer la grotesque représentation. D'ailleurs les Noirs de l'atelier du Roi se regardent comme tenant dans la colonie un rang supérieur aux autres esclaves. Ce sont les aristocrates de la servitude. Ne dépendre que d'un chef commun aux ordres duquel Blancs et Noirs obéissent, être distingués des autres Noirs par un habillement uniforme et caractéristique (chemise blanche à collet rouge), occuper un

---

<sup>154</sup> Thomas fait une présentation détaillée des quatre castes d'esclaves composant la population noire à l'Île Bourbon dans son *Essai*. Les Cafres rassemblent les esclaves originaires de Zanzibar. Il les présente comme « dénués d'intelligence » mais « doux, obéissants et tranquilles ». Les trois autres groupes sont les Créoles, les Indiens et les Madécasses, originaires de Madagascar. Cette diversité est selon Thomas la garantie pour assurer la tranquillité de la colonie.

<sup>155</sup> Soit avant 1767.

logement remarquable par son étendue, sa disposition extérieure et l'ordre qui y règne, recevoir journellement et avec régularité une bonne nourriture, former le corps le plus nombreux, tels sont pour les Noirs du Roi, les spécialités qui les relèvent non seulement à leurs propres yeux, mais aussi à ceux des Noirs des habitants.

Après le repas dont la fin fut égayée par des chansons en langue malgache et en patois créole, rappelant comme nos idylles des sujets vivants ou gracieux ou bien encore comme celles de nos ménestrels les hauts faits de la nation dans les guerres de l'Inde, et dont le bailli de Suffren est toujours le héros<sup>156</sup>, ces convives se répandirent dans le camp et se livrèrent au plaisir de la danse qu'ils aiment avec fureur. Leurs instruments sont une sorte de lyre, formée d'un bout de bambou, pris entre deux nœuds et dont des portions filamenteuses d'écorce soulevées et soutenues par des chevalets placés à des distances inégales forment des cordes qui produisent tous les sons de la gamme par tons et demi tons. Cet instrument se joue en solo ou bien il accompagne et soutient la voix. On nomme bobre un arc dont la corde en coton filé est soutenue par unealebasse d'Inde, au tiers de la longueur. En même temps qu'on rapproche plus ou moins des corps cettealebasse, qu'on appuie plus ou moins avec le doigt sur la portion supérieure de la corde, on frappe celle-ci par un léger morceau de bois, à peu près comme l'on fait l'épinette, et l'on obtient des sons qui ne sont pas sans agrément. Cet instrument se joue seul surtout pour la danse ou bien il accompagne la voix. Tous les Noirs savent le manier ; et il n'est pas rare d'en voir passer des heures entières à en tirer des sons. Un autre se compose de deux cloisons de petits roseaux superposés et entre lesquels sont placés des fragments de cristaux ou de poterie, des petits cailloux, des graines de mimosa et qui, agités de côté et d'autre à des intervalles inégaux et percés en vitesse accompagnent les airs du robre d'une manière qui n'est pas désagréable. On y joint le tam tam qui n'est autre qu'une portion de tronc d'arbre évidé, recouvert d'une peau de bouc et que l'on frappe avec les doigts réunis à plat, pour marquer la mesure. Ces trois instruments forment l'orchestre des danses malgaches toutes de caractère. Tantôt elles représentent des scènes amoureuses : c'est une passion naissante qui s'annonce, est

---

<sup>156</sup> Voir la note 147 page 160.



partagée, croît, s'échauffe, se développe par degré, jusques et non compris le moment où elle est satisfaite. Les acclamations, les transports des spectateurs encouragent les acteurs, que nous trouvâmes tant soit peu lubriques et qui ne voient en cela que l'imitation de la nature tellement innocente qu'ils ne craignent pas de se la permettre en public.

Dans une danse particulière aux esclaves, peuple de l'intérieur de Madagascar vers le Nord de cette île<sup>157</sup>, un acteur comique imite le guerrier qu'un mouvement assez vif de l'orchestre appelle au combat. Il est armé de la sagaie et tantôt poursuivant, tantôt poursuivi, tantôt engagé dans une lutte douteuse, ou vainqueur de son ennemi, il marque sa position par des mouvements variés et qui ne sont pas sans grâces. Enfin couronné par la victoire, il s'arrête haletant, couvert de sueur, après un exercice de près d'une demie heure, aux acclamations de ses admirateurs.

Après avoir quitté ces enfants de la nature, je me rapprochai des Européens. Un festin somptueux avait réuni au gouvernement les principaux fonctionnaires et les plus notables habitants. Il fut suivi d'un bal nombreux où la clarté des bougies et des lampes remplaçait celle du jour, où l'éclat des parures, la vivacité des danses rappelaient la France, cette France chérie dont on ne peut jamais et en aucun lieu perdre le souvenir.

On terminait autrefois cette journée par des illuminations mais la forte bise qui se fait sentir ordinairement en avril les rendait bientôt incomplètes. Elles sont d'ailleurs sans effet dans une ville où les maisons ne sont pas contiguës. Elles étaient dangereuses au milieu de toutes ces constructions en bois tellement sec qu'une étincelle produit un incendie. On a converti ces dépenses inutiles en un acte de bienfaisance. Chaque habitant remet avec confiance et plaisir au maire la somme qu'il destinait à l'illumination. Le produit de ces dons, c'est à une distribution de secours aux indigents, meilleure manière à coup sûr de célébrer la fête du Roi de France. Pendant que j'étais sur les bords de la Rivière Saint-Étienne, j'aurais dû parler du canal qui conduit l'eau de cette rivière au quartier Saint-Pierre. Comme je ne me suis pas astreint à l'ordre

---

<sup>157</sup> Il s'agit ici des Madécasses, esclaves originaires de Madagascar, que Thomas présente dans son essai comme étant peu adaptés aux travaux de force mais excellents ouvriers. Voir note 154 page 167.

chronologique dans ces souvenirs, je ne suis pas trop non plus l'ordre topographique. Ce qui m'inquiète c'est de tâcher de ne rien oublier.

### Améliorer la colonie

*Retour sur le Tour de Milius : la construction du canal de Saint-Pierre ; Développer la production caféière ; Le mariage de Joseph Hubert*

J'ai déjà noté, il me semble, que, dans la tournée de 1819, M. Milius reçut les plaintes des habitants de ce quartier : un vaste espace était devenu improductif parce qu'il était privé d'eau. Celle qui dévalait des montagnes dans la saison des pluies était promptement portée à la mer par les ravines qu'elles s'étaient creusées et il n'en restait rien sur ce sol desséché. Deux frères si je me rappelle bien de la population libre et du quartier Saint-Louis, avaient pris un filet d'eau à la Rivière Saint-Etienne au-dessous du gué et l'avaient conduit sur leurs terres qui en étaient suffisamment arrosées. Des habitants plus riches du même quartier en avaient tiré une plus grande quantité et au moyen d'un aqueduc construit à grands frais avait obtenu à peu près le même résultat.

Ces exemples firent penser aux habitants de Saint-Pierre qu'il serait possible aussi de dériver de l'eau de cette rivière en leur faveur<sup>158</sup>. Le gouverneur crut aussi reconnaître cette possibilité. L'ingénieur en chef qui l'accompagnait eut la même opinion mais ce n'était pas une visite passagère qui pouvait faire décider un travail de cette importance. Une ordonnance du 22 octobre 1819 prescrivit les études nécessaires. Les nivellements et les arpentages commencèrent aussitôt. Mais M. Milius quitta la colonie avant que les travaux du canal fussent entrepris. Les habitants se désolèrent. Ils savaient par une trop fréquente expérience qu'il suffisait qu'un nouveau gouverneur arrivât pour que tout ce qui avait été projeté avant lui fut abandonné. M. de Freycinet tint à l'honneur au contraire d'achever les travaux utiles. Les plans furent arrêtés, la participation que devaient prendre et le gouvernement et les

---

<sup>158</sup> Cette initiative est présentée dans le chapitre « Canaux » de son *Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 153-156

intéressés dans les dépenses fut réglée, le canal fut commencé en 1822. C'était, comme je crois l'avoir dit, un canal d'irrigation qui prenant l'eau à la rivière Saint-Étienne, la conduisait directement au quartier Saint-Pierre, et avait sur la droite un nombre suffisant d'écluses pour avoir une étendue de deux myriamiles de long sur vingt cinq centièmes de myriamiles de largeur. En trois ans et quelques mois, ce beau travail fut terminé et le 1<sup>er</sup> janvier 1826, l'eau arriva à Saint-Pierre. C'étaient les meilleures étrennes que puissent recevoir les propriétaires dont les terres allaient redevenir productives. En effet l'année suivante deux sucreries étaient déjà établies sur les bords du canal.

Des notes que m'a communiquées l'ingénieur en chef des ponts et chaussées portent à une somme de 1 318 300 francs l'augmentation de valeur que ce canal va donner à des terres qui n'étaient estimées qu'à celle de 446 583 Fr. Or il n'a coûté que 307 833 Fr dans laquelle somme est comprise la valeur de 56 014 journées de Noirs du Roi, 84 593 journées de Noirs des habitants, 140 667 journées représentées par 175 833 francs fourniture qui n'a coûté au trésor, lequel n'a payé que 131 614 Fr pour achat de matériaux & il est impossible d'obtenir d'aussi grands résultats à moindre frais.

Depuis longtemps les plants de caféier n'avaient été renouvelés<sup>159</sup>. M. Milius pensa avec tous les agriculteurs qu'en important de nouveaux de l'Arabie, on améliorerait les produits. Il jugea que nos relations avec l'Arabie, le nombre de bâtiments qu'il avait à sa disposition rendaient la circonstance favorable pour envoyer chercher de nouvelles graines à Moka<sup>160</sup>. Mais il ne suffit pas de concevoir une bonne opération, il faut que ceux qui sont chargés de l'exécuter la comprennent bien et y coopèrent avec dévouement et intelligence. L'absence de ces qualités fit manquer

---

<sup>159</sup> L'intérêt de Thomas pour le café émerge avec force dans son *Essai*. Il consacre l'essentiel du chapitre « Agriculture » du second volume consacré au projet d'amélioration économique de la colonie, à évoquer les variétés de café cultivables. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 41-54

<sup>160</sup> L'importation de nouvelles graines de Moka et les relations commerciales entretenues avec Moka sont abordées dans les chapitres « Agriculture » et « Commerce » de l'*Essai de statistique* de Thomas. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 51-53 ; 110-112.

la première expédition. M. Milius, tout en regrettant de s'être trompé sur le choix qu'il avait fait, ne se découragea point. Il projeta une seconde expédition<sup>161</sup>. Mais il ne lui fut donné ni de la mettre en route ni d'en voir le succès.

C'était cependant un de ces projets si éminemment et si évidemment utiles que M. de Freycinet ne dut pas l'abandonner ; le ministre d'ailleurs l'avait approuvé.

Le capitaine de frégate Forsans<sup>162</sup>, commandant la gabarre, en fut chargé. Il y convenait parfaitement par son bon esprit, son instruction, son zèle, toutes les bonnes qualités qui le distinguent. Il s'honorait avec raison de pouvoir concourir à rendre au pays un si important service. Il réussit, aidé dans cette mission par M. Nicolas Bréon<sup>163</sup>, jardinier botaniste de la colonie, qui parcourut une partie de l'Arabie et recueillit une grande quantité de graines qui furent ensuite distribuées aux habitants.

M. Joseph Hubert était resté jusqu'à 76 ans sans se marier. Cependant il avait un fils de 22 à 24 ans, dont la mère tenait la maison du patriarche des colons mais ne se présentait jamais aux étrangers. Il avait été plusieurs fois sollicité, notamment par son frère, de reconnaître et sa femme et son fils mais jusqu'alors, ses idées sur le mariage n'avaient pu être dirigées dans ce sens. Cependant il réfléchit qu'à son âge la mort pouvait à chaque instant venir frapper à la porte et il reconnut que les représentations de la famille et de ses amis étaient fondées. Il se décida à y donner suite mais il voulut avoir en quelque sorte la sanction du gouverneur et me chargea de la pressentir à ce sujet. M. de Freycinet avait vu avec peine l'état dans lequel vivait M. Hubert et il n'avait pas cru devoir lui en parler, mais il saisit avec empressement cette ouverture. Il me chargea de mander à mon vieil ami qu'il était enchanté du parti qu'il prenait, d'autant plus qu'il ne doutait pas que ce bon exemple, quoique tardif, n'eut une

---

<sup>161</sup> L'envoi d'un bâtiment pour la Mer Rouge en 1821 à l'initiative de Milius, son échec et l'expédition qui suivit auxquels fait allusion Thomas sont relatés aux pages 52-53 dudit volume.

<sup>162</sup> Thomas fait un portrait élogieux de cet officier dans son *Essai*, son nom méritant selon lui de « se trouver placé parmi ceux qui conserve la tradition des services rendus à la colonie ».

<sup>163</sup> L'action précise de ce dernier est relatée à la page 53 du premier volume de *Essai de statistique*.

grande influence sur une partie de la population qui, retirée dans les hauts de l'île, avaient aussi cru pouvoir se soustraire à des liens qu'imposent et la société et la religion<sup>164</sup>.

Tout cela était dit de manière à ne point indisposer le bon vieillard, mais à lui faire sentir qu'il devait cette réparation non seulement à sa femme mais à ses compatriotes. M. de Freycinet me dit que son instruction était que j'assistasse au mariage et in Fiocchi, de sorte que la pensée du gouvernement à ce sujet puisse être explicitement connue, que l'on sut bien que c'était le fonctionnaire occupant un rang élevé dans le pays qui, plus que l'ami, assistait à ce mariage.

Mais cette instruction dut être dissimulée aux époux ; je me bornai à témoigner le désir de savoir quel jour il aurait lieu.

Je me rendis à Saint-Benoît la veille de ce jour et j'y arrivais à la nuit. M. Hubert, après m'avoir dit combien lui était agréable la surprise que je lui causais, me prit à part et me dit : « mon cher ami, je dois vous dire les dispositions que consacre le contrat que j'ai passé ce matin. Ce que j'ai reçu de mon père, je le rends à mon frère et ses enfants, ils ont dû y compter : il ne faut pas que ce qui est justice pour les uns soit une injustice pour les autres. J'ai acheté une habitation pour celle qui, depuis longtemps, est ma compagne fidèle et sera demain ma femme aux yeux de la loi et de la religion. C'est une réputation que je lui dois. Cette habitation est presque devenue nécessaire à sa culture ; elle lui appartient en propre dès à présent. Quant à mon fils, il aura ce qui est le fruit de mes travaux ».

Je ne pouvais que donner un plein assentiment à une si sage distribution de sa fortune. Le lendemain, après avoir embarqué les futurs époux dans leur palanquin, je me hâtais de me rendre en grande tenue, de faire endosser à mes porteurs leurs habits de fête et je rejoignis le cortège nuptial qu'annonçaient les chants joyeux de tous les Noirs de l'habitation.

M. Joseph Hubert ne m'aperçut qu'arrivé à la mairie. Il se douta bien que je n'étais pas ainsi vêtu sans autorisation, que peut être

---

<sup>164</sup> La tiédeur des pratiques religieuses des créoles est soulignée par Thomas dès le volume 1 de son *Essai* dans le chapitre « Caractère des créoles ». Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 159-161.

même que c'était par ordre : il en fut attendri. Il va sans dire que son frère et quelques neveux se trouvaient aussi là, & qu'il s'y réunit bon nombre de citoyens. La double cérémonie eut lieu à la mairie et à l'église. Le maire eut la maladresse de rappeler que le bon exemple que donnait M. Hubert en ce jour, il aurait dû le donner plus tôt. Le curé au contraire eut le bon esprit de ne point traiter un sujet qui ne pouvait qu'être désobligeant pour l'époux, pénible pour l'épouse, désagréable pour le grand enfant qui, après aussi longtemps d'une existence douteuse, était enfin en ce moment reconnu par ses parents. Il est des choses qu'il faut savoir dire et taire à propos. Le dîner eut lieu ensuite.

Les bons maîtres font les bons serviteurs ; on le reconnaît bien en cette circonstance. Il n'est pas de manifestation de joie plus grande que celle des Noirs de M. Hubert. Ils firent leurs compliments à leur manière. Le maître d'hôtel avait couvert la table de feuille de rose.

Le soir même je fis mes adieux et je partis le lendemain avant le jour. Ces dispositions testamentaires au moment même d'un contrat de mariage, ces noces si près d'un tombeau m'avaient vraiment affecté de la manière la plus douloureuse. Ces réflexions m'accablèrent pendant toute la route que je dus parcourir pour regagner Saint-Denis.

### **Le départ de Bourbon**

*Retour de Desbassayns et départ de Thomas ; Dernier devoir : écrire les Mémoires sur l'administration coloniale de l'Île Bourbon ; Dernière mission ; L'expression d'une nostalgie*

J'avais été envoyé dans la colonie avec la promesse de n'y rester que deux ans. Le temps s'écoulait, la promesse paraissait oubliée et moi-même je n'y pensais pas, tout occupé que j'étais d'une administration fatigante par le travail dont j'étais surchargé mais adouci par la certitude que la colonie marchait vers un état d'amélioration qui ne paraissait avoir de terme que celui imposé à toutes les opérations de l'homme. J'avais à correspondre avec onze maires, à surveiller les directions des contributions, de l'enregistrement et des douanes, à diriger la police administrative, sans parler de ce qu'exigeait l'administration des corps militaires,

gendarmerie, infanterie, artillerie de marine, ouvriers d'artillerie, celle de cinq à six petits bâtiments armés, l'administration et la police d'un atelier de plus de neuf cents Noirs, sans parler encore de ce que m'imposait la relâche de bâtiments de guerre qui venaient chaque année se ravitailler dans notre île.

J'étais en outre obligé de rendre à la métropole un compte détaillé de la situation de la colonie, sous le rapport de l'agriculture, du commerce, des finances, et de présenter le budget raisonné des recettes et des dépenses qui devait avoir lieu. Ce compte était présenté à l'examen d'un comité composé de colons et de commerçants et généralement n'était pas controversé par lui. Je conserve les mémoires que j'ai fait depuis 1818 jusqu'à et compris 1824 ainsi que le compte final remis au gouverneur, lorsque je cessais mes fonctions en février 1825<sup>165</sup>.

Je ne pouvais, quand je l'aurais voulu, me dissimuler que M. Desbassayns m'avait vu avec dépit succéder à son administration, quoique je ne fusse qu'en sous ordre. Il m'avait eu plus encore en voyant le succès de mesures qu'il n'avait fait que projeter avant et pendant ses fonctions et qui se trouvaient en pleine et complète exécution depuis qu'il n'était plus ordonnateur. Bien que tout cela fût dû au commandant et administrateur pour le Roi, j'y avais concouru et c'en était assez pour exciter sa bile. J'en avais la conviction par la manière dont je savais être vu par la famille. Aussi dès que j'appris que son beau frère, Villèle aîné<sup>166</sup>, était premier ministre, qu'un Comité supérieur des colonies était formé sous sa direction, je compris quelle allait être toute l'influence de l'ex commissaire général<sup>167</sup>.

Je me décidais en conséquence à solliciter ou mon rappel en France pour continuer à servir dans les arsenaux, ou mon admission à la retraite. Trente quatre ans de service effectifs, la pénible campagne d'Égypte, mon long séjour dans la colonie, la fatigue que j'avais éprouvée, étaient de suffisants motifs. Je m'attendais à la réponse qui serait faite à cette double proposition.

---

<sup>165</sup> Ce mémoire est le premier des écrits sur Bourbon de Thomas. Daté de 1824, il est déposé à la Bibliothèque Salacrou sous le titre : « Mémoires sur l'administration coloniale de l'Île Bourbon », Bibl. Mun. Le Havre : Ms 320.

<sup>166</sup> En septembre 1822.

<sup>167</sup> Celle-ci ne se fit pas attendre d'autant que Philippe Desbassayns est élu député de la Meuse en 1824.

Un navire venait d'arriver de France. Les dépêches sont remises au gouverneur ; il m'envoya aussitôt chercher et d'un air piteux m'annonce qu'il a reçu des nouvelles à mon sujet qui lui font beaucoup de peine.

« Ne me faites pas languir de grâce, monsieur le gouverneur. Dites moi promptement ce qu'elles sont ; j'en souffrirai moins que d'une longue attente ». Il m'annonça alors que je suis admis à faire valoir mes droits à la retraite. « Dieu soit loué », m'écriai-je ! « Je l'avais demandé ». « Comment ! sans me le dire ? ». « Oui sans doute, vous m'en auriez empêché. Je suis prêt à remettre le service. Vous me direz quand et à qui ? » « C'est le contrôleur qui vous succède, vous remettrez le service quand vous voudrez. Entendez vous avec lui ; mais vous devez me fournir selon le règlement, suivant l'usage, et d'après les ordres du ministre un mémoire sur la situation de la colonie. » Huit jours après je remis le service.

Les maires, les curés m'adressèrent à ce sujet les lettres les plus honorables. Ce fut pour moi une véritable récompense d'autant plus précieuse que je ne l'avais point sollicitée.

Pour tout l'or du monde je ne l'eusse pas fait. Je reçus ces lettres avec reconnaissance et conserve soigneusement ces témoignages de l'affection de ces messieurs.

Je m'occupais aussitôt de la rédaction du mémoire demandé qui devait être envoyé au ministre. Je le remis le 15 avril 1824. Le gouverneur auquel je le communiquai en minute, m'en fit supprimer plusieurs passages. Je dus obéir. Pourquoi le contrarier ? Mon mémoire n'eut été envoyé qu'en extrait. Peut être eussé-je bien fait de l'envoyer directement et complet au ministre. Je réfléchis à présent que les ministres me faisaient beaucoup d'honneur en me faisant demander un tel rapport. Ils ne doivent être exigés que des administrateurs en chef et je ne l'étais pas. Le ministre croyait donc que je devais connaître parfaitement la situation du pays. Il me croyait donc une responsabilité que je n'avais vraiment point car je ne faisais que transmettre les ordres que je recevais et ce n'est pas moi qui ordonnait les dépenses.

Quoiqu'il en soit du droit, en fait, le ministre avait raison, peut-être au reste fusse une petite machination de l'ex commissaire général ? Je ne m'en inquiétais point, et depuis mon retour, lorsque j'ai revu les bureaux, on ne m'a parlé de rien de tout cela.



Au surplus, voici de quoi il s'agissait dans les passages que M. de Freycinet me fit supprimer de mon mémoire.

Nous doutions toujours de la vérité des recensements fournis par les habitants. Je proposais de former, d'après ces recensements, une liste générale des Noirs en état de marronnage<sup>168</sup>, de déclarer ensuite que tout Noir non porté sur cette liste et celui qui, à l'avenir ne serait pas déclaré marron, serait en cas d'arrestation, considéré comme épave, comme étant sans maître et comme tel, remis ou à l'atelier du Roi ou à ceux des communes, trop faibles pour le service qu'ils avaient à remplir. Je suis encore à me demander pourquoi on ne voulut pas laisser subsister cette proposition dont au reste personne ne s'est emparé.

Je rappelais dans un autre passage que l'on me fit supprimer aussi, ce que d'anciennes lois avaient prescrit : la présence d'un économe blanc sur chaque habitation, sur celles surtout où les maîtres ne résident pas ou dont ils s'absentent plusieurs mois. Je disais que c'était à l'inexécution de cette disposition qu'on devait notamment la révolte qui avait eu lieu avant la reprise de possession actuelle<sup>169</sup>.

Je portais l'attention du gouverneur sur les tarifs des entrepreneurs de charrois et de batelage. Quant aux charrois j'exprimais le désir qu'on n'y employât plus de Noirs, mais des mulets ou des bœufs. En rappelant l'obligation imposée au directeur des domaines de surveiller ceux qui devaient rentrer dans la main du Roi, faute d'avoir rempli les conditions de la concession, je citais la concession illégale faite par le gouvernement anglais à un de ses agents, aux transactions faites sans droit par les agents anglais au fisc plusieurs jours après la rétrocession, l'usurpation par un particulier d'une concession abandonnée par celui à qui elle avait été faite, d'autres usurpations de terrains qui n'avaient jamais été concédés. Il est vrai que je me plaignais de ce que le Directeur des domaines ne s'occupait que mollement de ces diverses affaires, peut être parce que c'était moi qui lui en avait donné l'ordre.

---

<sup>168</sup> Dans son *Essai de statistique*, Thomas souligne la faiblesse du marronnage due selon lui au régime doux de l'esclavage à Bourbon. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 112.

<sup>169</sup> Thomas fait référence à la révolte de Saint-Leu du 5 au 8 novembre 1811.

On me fit supprimer aussi ce qui concernait les rapports des directeurs des administrations financières et du trésor avec le commissaire. Ces fonctionnaires déclinaient toujours l'intermédiaire de celui-ci. J'avais fait jusqu'alors des représentations peu pressantes parce qu'on eut pu y voir une affaire de prétention. Mais dans cette sorte de testament administratif, je pouvais en parler avec force, puisque cela ne devait plus m'être personnel. Cela eut amené une décision du ministre et mis mon successeur à l'aise.

Ce compte se terminait par plusieurs situations.

1° celles des finances. J'avais trouvé le 10 septembre 1818. Un encaisse de 638 347 64.

Je laissais malgré l'envoi considérable fait en France, une somme de 991 719.03 f.

2° celle des approvisionnements en magasins évalué le 10 septembre 1818 à 494.060.64, le 1<sup>er</sup> janvier 1824 à 800.000.00

3° celle des Noirs d l'atelier du Roi au nombre de 973

celle des bœufs pour les charrois du service	33
celle des mulets pour l'île	24

Un chapitre de ce compte était consacré à la comptabilité des communes. Il y en avait une, celle de Saint-Benoît, dont la vérification ne pouvait être faite que sur les lieux. Je n'avais pu parvenir à l'apurer, quoique le maire et le receveur eussent été révoqués depuis longtemps. Je m'étais proposé d'y aller moi-même. Je fis connaître que mon successeur aurait à prendre ce soin. Mais comme il connaissait peu les personnes, et le pays encore moins, il ne voulut pas s'en charger et voulut que ce fut moi. Je fis remarquer que n'ayant plus aucun titre, je ne pouvais ni réunir le conseil municipal ni prendre aucun parti. Mon successeur sollicita et obtint du gouverneur qu'il me fut donné une mission expresse et spéciale. Je la reçus et la remplis. Cette mission me donna l'occasion de revoir, hélas, pour la dernière fois, mon excellent ami dont j'appris la mort en 1826. Il m'avait toujours dit qu'il serait suivi de près par son frère et sa belle sœur. Ses pressentiments se réalisèrent<sup>170</sup>. Ils moururent la même année.

---

<sup>170</sup> Les décès des trois membres de la famille Hubert se déroulent en effet en 1825. Joseph Hubert est mort le 19 avril 1825, avant sa belle-sœur (Marie-

J'ai toujours remarqué que les successeurs s'occupent peu de ceux qu'ils remplacent, et qu'ils se hâtent de défaire ce que les premiers ont fait. M. de Freycinet est peut être le seul exemple du contraire.

Un des Noirs de l'atelier avait souvent été puni pour des vols continuels dont rien ne pouvait l'empêcher de se rendre coupable. Le docteur Gall eut dit qu'il avait la bosse du vol d'une suprême protubérance<sup>171</sup>. Ne pouvant le corriger, je le fis mettre à la chaîne en lui disant qu'il y resterait tant que je resterais moi-même dans la colonie. Un des premiers actes de mon successeur fut de l'en faire détacher. Dès que je l'appris, j'allais lui représenter qu'il compromettait sa propre autorité en compromettant celle que j'avais exercé moi-même ; qu'en outre, si ce Noir était méchant, ce que je ne croyais pas, il risquait mon existence, qu'au moins en bon camarade, eut-il du m'en parler auparavant et connaître le motif qui m'avait fait agir ; qu'il me semblait en tout cas qu'il eut pu attendre mon départ. Sa réponse assez sèche fut qu'il avait cru devoir agir comme il avait fait. Elle m'étonna d'autant plus que M.<sup>172</sup> n'était pas négrophile, comme on dit, mais né à Saint-Domingue et victime de la Révolution de cette colonie.

Il détestait les Noirs. Je me bornais alors à prendre mes précautions. Ce Noir est cafre, très fort et charpentier. Il me rencontra plusieurs fois et me montra toujours beaucoup de soumission et de respect. J'en conclus qu'il sentait avoir été justement puni.

Pendant neuf mois que je restais sans fonction dans la colonie, il n'est marqué d'intérêt que je n'ai reçu des habitants. Je les voyais plus souvent et plus intimement que je n'avais fait jusqu'alors. J'ai toujours pensé que dans ces pays lointains, il ne convient point aux administrateurs d'avoir des liaisons avec les administrés. Ceux-ci se croient alors en quelque sorte autorisés à d'indiscrètes demandes qu'il est fâcheux de refuser, et alors on s'en fait des ennemis que si l'on pense les accorder, il en suit des

---

Anne-Gervais de Lisle de la Mabonnais) décédée le 29 juillet 1825, puis son frère Jean-Baptiste, mort le 28 octobre 1815.

<sup>171</sup> Thomas fait ici référence aux travaux du médecin allemand Franz-Joseph Gall (1758-1828), fondateur de la phrénologie.

<sup>172</sup> Il s'agit de Millot, l'ordonnateur de l'île Bourbon qui succéda à Thomas de 1824 à 1826.

jalousies de la part d'autres alors injustement et moins favorablement traités. Je n'ai jamais eu lieu de me repentir de la règle de conduite que j'avais adoptée.

Je profitais de ce temps pour voir quelques localités que je n'avais pu visiter.

Chaque fois que je faisais le voyage de Saint-Denis à Saint-Paul, je regrettais la nécessité de franchir les hautes montagnes que traverse la route et je pensais qu'il devait être possible de trouver en s'éloignant de la mer, une voie plus directe peut-être, vraisemblablement plus facile. Je présumais que ces ravines si profondes à leur ouverture sur la côte, le sont moins à mesure qu'on se rapproche de leur origine, que peut être on en trouverait moins la et que les accidents de terrain seraient moins fréquents.

Lorsque pendant la guerre, les Anglais avaient établi une croisière sur les cotes, ils interrompaient toute communication entre Saint-Denis et Saint-Paul, en stationnant un bâtiment à l'inverse de la ravine de la grande chaloupe ; le chemin passe tout à fait au bord du galet. Pour y remédier, on avait pratiqué dans les hauteurs un chemin qui fut fréquenté alors, mais qui a cessé de l'être dès qu'on a pu reprendre la route ancienne. Je voulus reconnaître ce chemin.

Je pris à Saint-Paul un guide qui l'avait souvent pratiqué. Après avoir suivi la route de cette ville à la possession, je le quittais quand j'eus dépassé l'avance qui conduit à l'habitation voisine, un peu avant d'arriver au Ruisseau des Lataniers. Ce chemin s'élève par une montée pavée, très douce, fort commode et bien plus agréable que les rampes de l'autre route, quoi qu'elle soit privée d'ombre et absolument découverte. Au bout de trois quarts d'heures de marche, le chemin est coupé tout à coup par une ravine qu'il serait aisé de rendre plus praticable. Quand on l'a passée, on se trouve sur l'habitation Samaletie dont on traverse la basse cour et, après avoir suivi pendant un peu de temps un étroit sentier qui circule à travers les rochers, on s'enfonce dans les bois. On chemine tantôt à travers un épais fourré, tantôt en suivant une allée régulièrement plantée. Des percées semblent ménagées avec art pour laisser entrevoir des champs de canne ou de maïs, ou la belle baie de Saint-Paul, ou la vaste étendue des mers interrompues parfois par de petits ravins bien boisés et parmi lesquels on distingue par son isolement et son élévation, celui où l'on avait placé un poste de

signaux au haut de la ravine-à-malheur. Les points de vues divers se succèdent, rendant la route séduisante, mais elle est plus fréquemment que l'autre coupée par des ravines moins profondes, moins larges, mais au total aussi moins fatigantes.

Tout à coup, je vis s'ouvrir devant moi comme une haute plaine qui présentait de tous les cotés des points de vue magnifiques. Surpris je m'arrête... à quoi devais-je ce beau spectacle ? À ce qui perdra bientôt cette belle colonie, à la dévastation, à la destruction, à l'incendie. Le premier moment avait produit des exclamations d'étonnement et d'admiration. Le second amena le silence et la réflexion. Je traversais une terre couverte de cendres, de charbons éteints, de fougères grillées, de Jamrosa, qui Janus au double visage, en fleurs d'un coté étaient de l'autre desséchés et flétris. Dans ces portions reculées, les propriétaires de terrains qui leur semblent propices à la culture les défrichent, et pour cela mettent le feu au pied de chaque arbre. Il tombe ; on emporte la portion que le feu n'a point atteinte, ou bien on la réduit en charbon qu'on envoie vendre à la ville. On laisse les ruines se consumer mais les terres qui les entourent brûlent aussi et restent improductives pendant plusieurs années. Ainsi toutes les actions des Noirs livrés à eux mêmes sont marquées du sceau ineffaçable de l'imprévoyance, de l'inexpérience.

Nous rencontrâmes peu après l'habitation du chevalier de Jouvancourt<sup>173</sup>, nous remarquâmes des caféiers sur lesquels étaient restées quelques racines desséchées, comme pour attester qu'ils avaient vécu. Un Noir de cette habitation me dit que là ces arbustes produisaient beaucoup pendant les quatre ou cinq premières années de leur existence, mais qu'arrivés à la sixième, à la septième au plus, ils desséchaient et mourraient aussitôt. C'est à cet âge qu'ils commencent à rapporter dans les autres régions de l'île pour mûrir vingt ans. Ce Noir me dit qu'on allait remplacer cette plantation par la variété connue dans le pays sous le nom de café le Roi<sup>174</sup>, qui réussit mieux dans les terrains pierreux et élevés.

---

<sup>173</sup> Il s'agit de Gabriel de Jouvancourt de Channes, né en 1783, capitaine commandant des milices de l'île, franc-maçon au sein de la loge *L'Amitié*, dont il fut le Secrétaire.

<sup>174</sup> Sur les développements de Thomas sur les variétés de café, voir : Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai...op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 41-55.

Un peu plus loin j'arrivai à un nouveau défriché destiné à rouvrir bientôt une plantation de maïs, puis je rentrai dans les bois.

Quand, au bord de la mer, on traverse la Ravine de la Grande Chaloupe, il semble qu'elle n'a que deux branches séparées par une large coupe mais lorsqu'on suit le chemin que je poursuivais, on en reconnaît quatre bien distinctes. On les côtoie à une grande élévation d'un côté la montagne s'élève encore beaucoup, de l'autre en un précipice dont un grand nombre d'arbres dérobent la profondeur et le danger et le couronne d'un tapis de verdure attrayante. Le sentier est étroit et en pente très douce mais souvent interrompu soit par des arbres renversés et plus ou moins près de leur destruction initiale, soit par des éboulis des terres supérieures qui l'encombrent ou des terres inférieures qui coupent le passage. Cette position de route est très fatigante et retient le voyageur prudent quatre à cinq heures. Un épais feuillage y garantit de l'ardeur du soleil, il y entretient une fraîcheur qui serait agréable, si elle était moins humide, mais cette humidité perpétuelle rend le sol glissant et quelquefois fangeux.

Je débouchais à l'habitation de Mr. Carroyin, puis je trouvais celles de MM. de Foudaumièrre et Arnoux et enfin je rejoignis la route ordinaire en haut de la Ravine à Jacques. J'y suis arrivé sans fatigue, deux heures plutôt que par le grand chemin.

On eut mieux fait sans doute lorsqu'on traça les premières voies de communication de reconnaître le terrain et de ne se décider, qu'après cette reconnaissance aux travaux que l'on a exécutés. La nécessité a contraint à se servir pendant la guerre du chemin que je viens de parcourir, peut être alors eut-on dû le rendre praticable en tout temps. Mais aujourd'hui il faudrait beaucoup de temps et beaucoup de dépenses pour l'ouvrir et le rendre praticable, de grands frais pour l'entretenir, et tout cela sans nécessité puisque la route actuelle, en bon état, est aisément parcourue et ne redeviendrait impraticable que dans le cas d'une nouvelle guerre.

Au surplus, ce cas arrivant, il y aurait lieu d'examiner, s'il ne serait pas plus facile de remonter la rivière Saint-Denis jusqu'à l'endroit où elle se rapproche de la Rivière des Galets, et de descendre celle-ci sur la rive gauche. On aurait vraisemblablement moins de frais à faire pour l'ouverture et l'entretien de cette route qui serait même peut être plus courte qu'aucune des deux autres. Elle donnerait lieu de cultiver des portions de terrains abandonnés

actuellement à cause de la difficulté des communications et se rapporterait à un projet de M. le Général de Bouvet de se rapprocher par là des quartiers sous le Vent, de ceux de Saint-Pierre et de Saint-Louis, que l'on rejoindrait soit par le chemin de la plaine, soit par la rivière Saint-Étienne.

J'avais attendu le départ d'un navire de commerce destiné pour Le Havre pour effectuer mon retour en France. Mon passage fut affrété par *La Murielle*, commandée par Mr. de Joly, qui avait récemment servi dans la marine militaire en qualité de lieutenant de vaisseau

Je quittais donc après l'avoir habité pendant près de 8 ans (7 ans et quatre mois) cette colonie, la seule qui reste à la France. Dans la mer des Indes, dont les habitants sont si bons, si hospitaliers, cette terre si productrice en céréales, en légumineux, dont le café jouit pendant longtemps sur nos marchés d'une saveur qui n'est plus appréciée que par les gourmets, où l'on cultive avec tant de succès les arbres à épices, et ce qui, en peu de temps, a vu augmenter de manière étonnante la production de sucre ; cette colonie qui pourrait servir de modèle aux autres pour son attachement à la patrie, pour l'adoption de presque toutes les lois en vigueur dans la métropole, par l'humanité des maîtres envers leur esclaves prouvée tant par le bon état physique de ceux-ci que par leur soumission et leur gaieté, cette île enfin dont on peut regretter que son éloignement de la France et son peu d'étendue la rendent moins profitable qu'elle ne pourrait l'être à la mère patrie et dont le climat pur et salubre doit concourir à exciter le désir de l'habiter et le regret de la quitter.

*Ici s'achève le texte des Souvenirs coloniaux, à la page 473 des Souvenirs d'un vieillard. Thomas rédige par la suite deux derniers chapitres dans lesquels il relate les trente dernières années de sa vie : les Souvenirs de retour et les Souvenirs récents. Le texte principal s'achève à la page 554. Thomas ajoute, à partir de 1852, une centaine de pages de Suppléments. La moitié concerne les Souvenirs coloniaux [666-717].*

## Suppléments aux souvenirs coloniaux

### Retour sur les gouverneurs et sur Mr. Desbassayns

M. Desbassayns avait une prédilection particulière pour Saint-Paul. C'est dans ce quartier que sa mère a ses propriétés. En conséquence il avait voulu doter cette ville d'une fontaine. Il avait déterminé le ministère à en faire les frais. Des tuyaux de conduite et les macarons qui devaient orner chaque orifice avaient été achetés à Paris. J'avais été chargé d'en faire la recette à Paris, Quai de la Ferraille. Il était venu sur une des flûtes en 1817. Mais les sérieuses occupations de M. Desbassayns les lui avaient fait perdre de vue. En effet, il était bien plus important de substituer les intrigues à celles de M. de Bouvet, de remplacer les dispositions prises par celui-ci, par de nouvelles qui n'avaient pas un objet meilleur et ne devaient pas avoir un meilleur résultat, de faire faire une route sur laquelle sa calèche devait parfaitement le transporter à la Rivière des Pluies chez son frère Charles, de combiner laborieusement les dispositions de la plus mauvaise loi qui avait jamais été prise dans la colonie, celle sur les Guildives<sup>175</sup>. Tout cela était bien plus important que de marquer son passage par un monument utile à la ville qu'il paraissait affectionner. Ce fut encore M. Milius qui eut à mettre à exécution ce projet de M. Desbassayns. Une ordonnance du 30 octobre 1820 prescrivit la construction de cette fontaine, sur la place du marché, en face des magasins du Roi. La même ordonnance disait qu'elle porterait le nom de Fontaine de la Providence, allusion au titre de seconde providence, donné par toute la colonie à madame Desbassayns la mère<sup>176</sup>. Je passais une partie de l'année à la campagne. Un de mes anciens camarades m'avait loué la maison d'une petite habitation

---

<sup>175</sup> Voir la note 17 page 92.

<sup>176</sup> Voir la note 138 page 156.



dans la montagne Saint-Denis. De là, je voyais toute la ville, je plongeais sur le camp des Noirs du Roi, j'avais en perspective rapprochée à ma droite une partie du quartier Sainte-Marie et vis-à-vis de moi la mer. C'est une des plus agréables positions. Il me fallit au plus une demi-heure pour m'y rendre. J'y montais quand les affaires étaient finies, c'est-à-dire vers quatre heures du soir et j'en descendais à huit heures du matin. J'avais l'avantage d'y être au frais et tranquille. Aussi c'était pour le temps que j'y passais que je réservais les travaux qui exigeaient du recueillement et de la méditation. Le gouverneur M. de Freycinet vit cela avec déplaisir. Je n'étais pas, il est vrai, de ceux qui allaient passer les soirées au gouvernement ou, comme on disait plaisamment, faire cour. Un beau jour il me rappelle *ex abrupto* aux ordonnances de la marine. «M. le gouverneur», lui représentais-je, «je respecte beaucoup vos ordres, même vos désirs. Les ordonnances de la marine nous défendent il est vrai de découcher sans permission mais cela s'entend, non de changer de lit, mais de coucher hors du port, c'est-à-dire, hors de la ville où l'arsenal est situé. Hors je suis dans la même commune que vous, dans celle où je dois demeurer, n'importe dans quelle partie. Ainsi je suis dans les termes de l'ordonnance, et n'ai point eu de permission à vous demander. J'ai besoin du calme et du silence et de la fraîcheur pour travailler. De cette position d'ailleurs, je vois tout ce qui se passe en ville, au camp ou à la mer et je serais bien plutôt informé de quelque accident qu'en restant dans l'enceinte des bureaux ». Il cessa de m'en parler. Quelque temps après, j'étais à travailler dans la matinée du dimanche ; un des Noirs vint m'avertir qu'on entendait des Noirs porteurs chanter dans le bas de la montagne, et qu'il croyait reconnaître ceux du Gouverneur. Comme le Procureur général logeait de ce côté, comme aussi là était le jardin du Roi, je ne pensais pas que ma solitude fit l'objet d'aucune visite. Cependant je fis veiller. Très peu après les chants approchèrent et par une échappée de vue, je distinguais le palanquin du gouverneur, celui de madame, l'aide de camp et le secrétaire à cheval. Je ne pus plus douter que cette ascension se dirigeait vers ma retraite. Je me préparais à recevoir le cortège et descendit quelques pas au devant de lui.

« Vous m'avez tant fait l'éloge de votre retraite, mon cher commissaire » me dit M. de Freycinet, dès qu'il me vit, « que j'ai eu

envie de venir la voir. Nous vous demandons à dîner ». « Je vous remercie de cet honneur, monsieur le gouverneur, mais vous auriez du m'avertir : un ermite n'a guère de provisions. Vous n'aurez au reste à vous en prendre qu'à vous-même ». « Rassurez-vous », me dit madame, « nous ne nous sommes pas embarqués sans biscuits. » Nous passâmes une journée fort agréable, car M. de Freycinet est fort gai et fort aimable. Il admira mes divers points de vue, visita les volailles et autres animaux que j'élevais, goûta fort le filet d'eau courante qui traversait cette propriété, le calme dont on y jouissait la fraîcheur de la température, et ne parla plus dans la suite de me priver de ces soulagements. J'eus souvent le plaisir d'y recevoir quelques officiers de la marine, que j'avais connu soit à Brest, soit à Rochefort, et qui étaient embarqués sur les frégates et les corvettes qui de temps en temps venaient à Bourbon, soit qu'ils les commandent, soient qu'ils fissent partie de leur état major.

J'ai dit que M. de Freycinet était d'un caractère timide. Comme tous ceux de cette trempe, il se livrait parfois à de petits actes de despotisme par lesquels il était bien aisé de faire sentir son autorité et de se rendre témoignage à lui-même qu'il pouvait se faire obéir. Ainsi parce qu'il détestait les singes, il rendit une ordonnance qui défendait d'en débarquer aucun dans la colonie et portait la peine de mort contre ceux qui y existaient enchaînés chez quelques particuliers. Les pauvres animaux ne se doutaient guère qu'ils fissent l'objet d'un tel acte de vigueur.

Lorsque M. Desbassayns cessa d'être commissaire général ordonnateur de la colonie, il fut envoyé dans l'Inde avec le titre d'inspecteur extraordinaire et temporaire des établissements français. Nous regardâmes cette mission comme une mesure de consolation et cependant il nous sembla qu'il n'y avait guère de convenance à la confier à un homme qui ne connaissait point l'Inde, qui ne connaissait point les formes de l'administration, et cela envers M. le comte Du Puy<sup>177</sup>, pair de France, gouverneur

---

<sup>177</sup> André Julien, comte du Puy (1753-1832), ancien conseiller au Châtelet de Paris, fut envoyé comme intendant général dans l'Île de France en 1790, avant d'être rappelé en France en l'an VIII. Nommé Conseiller d'État, commandeur de la Légion d'honneur, il entre au Sénat le 28 mars 1806 puis est fait comte d'Empire en avril 1808. Rallié dès la Première Restauration, il est fait Pair de France en juin 1814, et est nommé Gouverneur général des Indes françaises en 1816, fonction qu'il occupe jusqu'en 1826.

général des établissements français dans l'Inde, ancien intendant des deux îles. Nous reconnûmes là ces marchés obliques malheureusement si souvent pratiqués, et par lesquels on manquait point de désobliger l'un pour satisfaire l'autre. M. Desbassayns alla dans l'Inde, en revint et enfin s'embarqua pour retourner en France.

Une partie de la famille l'avait accompagnée. Quand il revint, il demanda avec empressement de ses nouvelles. On lui apprit avec empressement aussi que M. Milius venait d'être nommé baron<sup>178</sup>. « Ah ah ! » s'écria Mr. Desbassayns « Baron ! Oh ! Baron de nouvelle fabrique ! ». Madame la baronne oubliait que son mari lui-même devait le sien à la Restauration<sup>179</sup>, en récompense du désastreux traité relatif à l'achat de l'opium du Bengale par le commerce français, traité sur lequel je reviendrai<sup>180</sup>. Comme on voit, la fabrique d'où sortait le titre de M. Desbassayns n'était pas elle même très ancienne.

M. Desbassayns, au moment où il était parti pour aller effectuer son inspection de l'Inde, avait choisi Saint-Paul, pour son point de départ. Il s'y attendait à des honneurs sur lesquels il n'aurait pu compter à Saint-Denis. Il est plus simple ici de copier ici le compte que le receveur des douanes a rendu à son directeur que de rapporter la scène scandaleuse à laquelle ce départ donna lieu. Je copie donc.

---

<sup>178</sup> En août 1819.

<sup>179</sup> Philippe Desbassayns de Richemont fut en effet nommé baron par la Restauration en 1815, avant de devenir comte de Richemont le 6 octobre 1827.

<sup>180</sup> Thomas consacre deux chapitres dans le volume 2 de son *Essai de statistique au commerce avec l'Inde et à la prohibition des marchandises anglaises*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 101-107 ; 121-127.

### Un témoignage à charge contre Mr. Desbassayns

Saint- Paul, 24 juillet 1819

Le receveur des douanes,  
au directeur de St Denis.

Monsieur par votre lettre du 22 présent, reçue hier par la poste, vous me demandez le compte rendu de ce qui s'est passé lors de l'embarquement de M. Desbassayns.

Ayant été convoqué par M. Gaillande, commandant du Quartier Saint-Paul, M. Arisard, chef du service administratif en ce quartier pour faire une visite de corps à M. Desbassayns, le Mercredi 21 octobre entre 10 et 11h, nous nous rendîmes, ainsi que le Maire, le juge de paix et d'autres à la maison de Madame veuve Desbassayns. Nous y fûmes d'abord reçu par Madame la Baronne qui débuta en s'adressant à M. Gaillande, par des plaintes contre la sévérité exercée par les douanes de Saint-Paul. Peu d'instant après, M. le Baron entra et après avoir témoigné tous les regrets de n'avoir pas fait tout le bien qu'il aurait voulu faire pendant son administration, il manifesta son mécontentement avec beaucoup d'humeur des humiliations que les douanes lui faisaient éprouver et dont il devait être exempt par son rang et sa dignité ; qu'il était extrêmement offensant pour lui, chargé par le Roi d'une mission importante, qu'on eut porté sur lui des soupçons de contrebande en affirmant qu'à Saint-Denis, il avait embarqué une grande quantité d'effets sans qu'ils eussent été le moindrement visité par la douane du lieu, que même il nous avait fait appeler et nous avait prévenu que si l'on osait en faire la visite, il donnerait les ordres pour qu'on les jetât à la mer.

Pendant tout le temps de la visite qui a duré environ une heure et demie, Madame, toujours présente, M. le Baron s'est entretenu des mesures de rigueur qu'on exerçait à son égard ; plusieurs fois il s'est adressé à moi. Je me suis toujours renfermé dans les bornes de la décence et de la circonspection. Je me suis contenté de lui faire observer, entre autres réponses faites par moi, que, sous son administration, j'avais fait tout ce qui était en mon pouvoir pour

faire exécuter ponctuellement les lois ; que je tenais la même conduite sous l'administration actuelle.

Je vous dispenserais M. le directeur de vous rendre compte des différentes réflexions qui ont été faites par M. et Mad. Desbassayns pendant cette séance très désagréable et très inconvenante. Je pense que M. Gaillande et M. Arisard ont dû le faire. Je ne parlerais que de ce qui est relatif à notre partie. M. le Baron a fini par me prévenir que si je visitais les malles qu'il embarquerait au moment de son départ, il les ferait jeter à la mer. Aucune réponse de ma part. Je me suis rendu à mon poste et sur les trois heures environ, trois malles d'une moyenne grandeur, lui appartenant, ont été portées au bord de la mer. Les préposés des douanes et les gendarmes de réquisition ont voulu exécuter les ordres donnés de faire la visite ; le fils de M. Desbassayns<sup>181</sup>, qui les accompagnait, n'a point voulu y consentir d'après les ordres de son père. J'ai persisté pour l'exécution de cette mesure. Les malles ont été remportées chez Mad. Desbassayns. M. le Baron renvoya son fils pour exiger de moi un certificat du refus que je faisais de laisser embarquer les malles sans qu'on les visitât. Je n'ai point jugé convenable de le donner. Je me suis borné à lui citer l'article de l'ordonnance qui dit qu'il est défendu à toute personne, d'embarquer des monnaies d'or, d'argent, & que cela était suffisant pour ma Gouverne et j'ai persisté dans mon refus.

Quelques minutes après le soleil couché, M. et Mme Desbassayns se sont rendus au bord de la mer et se sont embarqués. À 6 h *La Minerve* avait mis les voiles. À la nuit close, j'ai fait faire patrouille par les préposés sur les points les plus importants. Je pouvais soupçonner que le bâtiment se tiendrait en pause devant la baie et qu'on tenterait peut être d'embarquer ces malles dans quelques bateaux loués à cet effet. Elles n'ont point été embarquées, je puis vous l'assurer. Signé B. Ponphily.

---

<sup>181</sup> Sans doute s'agit-il de son fils aîné Eugène, né en 1800, futur gouverneur de Pondichéry de 1826 à 1829.

### Les Faiblesses de l'administration fiscale

En décembre 1821 je fus informé qu'il devait exister un déficit dans la caisse du receveur de l'enregistrement. Cependant ce receveur devait vider sa caisse chaque trimestre au Trésor. Le directeur de l'enregistrement, l'inspecteur de ce service gardait le silence. D'ailleurs M. de Villepré<sup>182</sup>, autrefois employé dans l'administration coloniale, propriétaire tant en ville qu'à la campagne où il avait une habitation en bon rapport, produisant sucre, café et girofle, tenant par sa femme à une des anciennes et honorables familles de la colonie, les Azéma<sup>183</sup>, comment aurait-il pu se laisser aller à un tel abus de confiance ? Cependant les avis que je recevais ne me laissaient pas sans inquiétudes. La recette annuelle de cette direction était d'environ 200 000 et le cautionnement n'était qu'en immeubles.

J'envoyais chercher le directeur et sans lui dire le motif, puisqu'il ne me parlait de rien, nous allâmes vérifier la caisse du receveur. Nous reconnûmes un manque de 46 693 qui approchait du montant de la recette du trimestre.

J'en rendis compte aussitôt au gouverneur qui prononça la destitution de M. Villepré. Une vérification plus détaillée fut faite en présence du contrôleur, le scellé apposé sur les biens meubles, nouvelle hypothèque prise sur les immeubles en confirmation de cette prise lors du cautionnement. Le trésor fut couvert, mais ce ne fut pas sans beaucoup de démarches, et sans avoir eu à essayer toutes les sollicitations de la famille.

Le directeur et l'inspecteur de l'enregistrement était sans doute très répréhensible de n'avoir pas exercé leur surveillance comme il l'aurait dû. Ils furent vertement réprimandés, car, en fait de finance

---

<sup>182</sup> Il s'agit de Jérôme Marc Cliquet de Villepré (1756-1828) arrivé en 1788 à Bourbon comme garde-magasin principal de la marine. Il devient receveur principal du timbre et de l'enregistrement, conservateur des hypothèques en 1807, puis commissaire de la marine en 1810. Il épouse le 30 décembre 1788 Anne-Victoire Sophie Azéma (1772-1842).

<sup>183</sup> Les Azéma, famille originaire de Lyon, sont en effet présents à Bourbon depuis 1732, date de l'arrivée de Jean-François Azéma sur *La Diane*. En 1743, il devient directeur général du commerce et commandant des troupes de l'Isle de France, avec pouvoir de gouverner en l'absence de monsieur La Bourdonnais.

et en fait de délicatesse, M. de Freycinet n'était point dans le cas de s'arrêter ; mais, chose étonnante, l'inspecteur fut nommé receveur, contre mon avis il est vrai ; mais il était fils de directeur ! Il fallut en passer par là.

Nous eûmes l'année suivante une nouvelle malversation. Ce fut dans la direction des douanes.

Un particulier avait reçu un colis annoncé contenir des marchandises, qui devaient être réexportées pour Maurice. Comme le départ devait être très prochain, ce colis, au lieu d'être mis dans un magasin de l'entrepôt, fut laissé dans un petit magasin attenant le bureau du vérificateur. Il fut en effet promptement embarqué pour la destination : mais quand il fut ouvert à la douane de Maurice, qu'y trouva t'on ? Des pierres... Cependant lors de l'entrée à l'entrepôt à Bourbon, il avait été constaté que ce colis contenait ce que portait la facture et si le propriétaire ne put fonder la réclamation, parce qu'il avait négligé de faire également constater l'état du colis à sa sortie de l'entrepôt, négligence au surplus fondée sur la confiance dans l'administration. Il n'était pas moins évident pour le directeur et pour moi, qu'il y avait eu un véritable abus dont le vérificateur était moralement responsable envers nous. De l'avis du directeur, je le suspendis de ses fonctions. J'en rendis sur le champ compte au gouverneur qui était à Saint-Paul. Il fut destitué.

Nous avions tous à cœur de conserver à l'administration française l'honorable réputation dont elle avait toujours joui. Il faut dire que ces écarts passagers de quelques uns de ses membres et la répression subite qui en était faite, la punition qui était infligée ne lui firent rien perdre de l'estime publique.

### Rivalités avec l'Angleterre

J'ai dit un mot du marquis de Parny<sup>184</sup>. Il avait été page du comte d'Artois, avait immigré avec ce prince, était rentré en France et était venu à Bourbon en 1814 avec le général Bouvet de Lozier, qui en avait fait un colonel d'état major, commandant la partie sous le Vent. Le ministre M. Dubouchaye<sup>185</sup> confirma la promotion de M. de Bouvet, C'était naturel. Mais le général Delafitte ne maintint pas cette disposition de commandement spécial de la partie sous le Vent de l'île : il n'employa point M. de Parny qui, dès lors, vit retiré à sa charmante habitation du Bernier, ne s'approchant que rarement des gouvernements. Il y eut cependant de plus fréquentes relations entre M. de Freycinet et lui, soit qu'elles furent une conséquence du séjour que le gouverneur faisait souvent à Saint-Paul, soit qu'il y eut sympathie de sentiments politiques, soit que cela tint à ce que tous deux avaient appartenu à l'ancien ordre de la noblesse. Ce fut seulement pendant ce temps, j'allais dire pendant ce règne, que j'eus l'occasion de me trouver souvent avec le marquis de Parny : j'eus le temps et le moyen de l'apprécier depuis notre retour en France à tous deux, car il y revint après l'avènement de Charles X<sup>186</sup>. Nous avons même quelquefois correspondu. Il avait bien jugé son parent M. Desbassayns et malgré les coquetteries de celui-ci auprès du marquis, avait bien déterminé sa portée.

M. de Parny était un parfait homme de cour, on ne peut mieux placé à celle du comte d'Artois<sup>187</sup>. Il poussa un jour l'adulation au point de se casser la jambe, dans un écart, afin de ne point sauter plus loin que le prince. C'était lui, dans la fameuse séance royale ou

---

<sup>184</sup> Pour les détails concernant ce parent du poète Évariste de Parny, voir la note 136 page 156.

<sup>185</sup> François Joseph Dubouchaye (1749-1821), ancien général d'artillerie, fut ministre de la marine en 1815 à partir de la Seconde Restauration.

<sup>186</sup> Il s'installe au château de Rivault près d'Autun où il meurt en 1833.

<sup>187</sup> Paul-Marie Claude de Forges de Parny fut en effet successivement page du comte d'Artois en 1781 (Jean-Baptiste, le frère aîné du poète Évariste de Parny arrivé en métropole en même temps que ce dernier en 1763, avait été écuyer du futur Charles en 1774 –il fut par la suite capitaine du régiment des Dragons en 1779-), et premier page en 1784. Lors de la Restauration, il est fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1814, et devient officier sous le règne de Charles X (1826).



le Tiers-État ne voulut point quitter la table, étant resté pour observer ce qui allait se passer, qui revint tout essoufflé, en donner la première nouvelle au comte d'Artois<sup>188</sup>. « Mon prince, ces B... là restent ». « Tais toi donc », lui répondit S. A. R, « tu oublies le respect que tu dois au Roi » Mais le Roi avait entendu. On sait quelle fut sa réponse et qu'elles en furent les conséquences.

M. le marquis de Parny m'avait, dans plusieurs conversations, demandé une note sur l'opium du Bengale<sup>189</sup>. Nous avons vu plusieurs articles de journaux, entre autres *Le Moniteur*<sup>190</sup> et *Le Drapeau blanc*<sup>191</sup> où il en était question. Je lui remis le 25 mars 1824 la note suivante. L'opium se fabrique au Bengale, principalement à Benarès et à Patna. Ce dernier est préféré. Autrefois l'opium de Patna se vendait 250 roupies la caisse qui contient 40 boules ; chaque boule pèse 5 à 6 livres. Son prix aux ventes de Calcutta était de 2 200 roupies la caisse. Aujourd'hui l'opium se vend à Patna jusqu'à 400 roupies et il s'est élevé à Calcutta à 3 600 roupies.

L'ancien privilège de la France était de payer l'opium à Calcutta au prix d'achat à Patna. Par là la compagnie anglaise favorisait la compagnie française mais elle se débarrassait d'un concurrent qui lui eut été nuisible. La compagnie française s'était d'ailleurs restreinte à 300 caisses. Elle les payait, à raison de 250 roupies chaque, 75 000 roupies. Elle les vendait à 2 200 roupies chaque 660 000 roupies.

Elle gagnait 585 000 roupies Par le traité de 1815, la faveur de la France est réduite à n'acheter pas plus de 300 caisses aux ventes de

---

<sup>188</sup> Il est alors capitaine de cavalerie.

<sup>189</sup> Ce développement est inspiré du chapitre « Commerce avec L'Inde » de son *Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 101-107. On remarque cependant qu'à la différence d'autres produits, Thomas ne consacre pas une seule ligne à la question du commerce de l'opium dans l'ouvrage qui fut récompensé par le prix Montyon.

<sup>190</sup> Le célèbre journal fondé par Panckouke en 1789 est devenu l'organe officiel du gouvernement en nivôse en l'an VIII.

<sup>191</sup> Fondé en juillet 1819 par l'ancien vaudevilliste Alphonse Martainville (1777-1830), ce journal ultra-conservateur eut pour cible le libéralisme de Decazes avant de dénoncer la mollesse du gouvernement Villèle. Son audience atteint son paroxysme à l'été 1823 lorsque la publication de la *Lettre au grand maître de l'Université* (Mgr Frayssinous), dénonçant le manque de liberté de l'Église, conduit Lamennais à quitter le journal qui perd alors son indépendance.

Calcutta, où tous les particuliers peuvent se présenter et concourir pour les quantités qui leur conviennent. Ces 300 caisses sont payées par la compagnie anglaise au prix auquel la concurrence a fait monter la vente. Toute la faveur, établie par ce traité, se réduit donc à avoir la certitude d'une fourniture de 300 caisses. Voyons quels sont les résultats de cette opération pour la France. Si l'on se fut tenu dans les termes des anciens traités, et on ne peut les ignorer à Paris, la France eut reçu à Calcutta 300 caisses d'opium, que l'on eut payées de 250 roupies, prix de Patna en 1815, à 400 roupies, prix actuel, et que l'on eut vendu de suite à Calcutta de 2 200 prix de 1815 à 3 600 roupies prix de 1822. Ainsi pour donner un prix moyen aux sept années de 1815 à 1822 pour lesquelles nous n'avons pas de Cours annuel, évaluons chaque caisse à 2 500, nous aurons un produit de 17 500. Les années 1822 et 1823, chacune 3 600 : 7 200. Au total 24 700 et pour avoir un prix moyen commun, divisons cette somme de 24 700 par 9, nombre d'années. Nous aurons 2 700 roupies. Chaque année nous aurait donné 300 caisses, les 9 années 2700 caisses.

La vente à Calcutta nous aurait donc produit 7 290 000 roupies mais comme l'opium n'a valu à Patna pendant cet espace de temps que de 250 à 400 roupies, mettons les sept premières années à un prix moyen de 325 roupies, les 300 caisses auraient coûté chaque année 27 500 roupies et pour les sept ans 682 500.

Les deux dernières années à 400 roupies la caisse aurait coûté 240 000. Soit un total de 922 500 roupies. Le bénéfice de la France eut donc été pour ces 9 ans 6 367 500 roupies.

Cependant nous n'avons pas tout perdu. L'administration de l'Inde a vendu au commerce son privilège, si c'en est un que d'être admis dans un lieu dont on ne refuse l'entrée à personne. Ce que le commerce français a trouvé d'avantage à cela, c'est la certitude d'avoir 300 caisses d'opium. Cette vente a produit comme suit :

1815	à peine arrivait-on
1816	4 000 roupies
1817	5 200
1818	5 125
1819	5 000
1820	8 000
1821	15 105
1822	6 000
1823	6 000. Je porte la même somme sans être certain du montant de la vente de 1823
Total	54 430

Le bénéfice que la France eut fait, étant comme nous l'avons vu 6 367 500 roupies. Cette partie réduite du produit de la vente du privilège est de 6 313 070 roupies, ou si l'on veut l'exprimer en francs 15 782 675 francs.

Il est vrai de dire que la compagnie des Indes anglaises livre chaque année à la France quatre sacs de roupies, ou un million de francs, ce qui fait pour les neuf années, neuf millions à déduire de la somme ci-dessus ; la perte se réduit définitivement à 6 782 675 fr pour les neuf années.

Telle est jusqu'à présent la conséquence du traité signé à Londres en 1815<sup>192</sup> par M. le duc de la Châtre<sup>193</sup>. On peut ajouter qu'en janvier 1821 l'opium de Patna se vendait à Canton 4 800 roupies la caisse.

Quant au sel de la cote de Coromandel, le territoire de Karikal en fournissait autrefois 700 garses dont chacune pèse 9 000 livres.

---

<sup>192</sup> Le contentieux commercial entre la France et l'Angleterre pour la fabrication de l'opium date du traité de 1783, lequel met fin au monopole concédé à la France. Dans ce traité, il est stipulé que l'Angleterre préparera l'opium, moyennant livraison à la France de 300 caisses au poids de fabrication, préconisation refusée dans le traité du 30 mai 1814. Après des négociations, il est signé une convention à Londres le 7 mars 1815. Le gouvernement y déclare refuser cette livraison parce que la concession aurait dû être étendue au Danemark et à la Hollande et parce que l'Angleterre craint que la mesure n'incite à la progression de la contrebande en faveur d'un opium vendu à un prix inférieur.

<sup>193</sup> Claude-Louis de la Châtre (1745-1824), agent de Louis XVIII à Londres en 1814, fut ambassadeur de France et pair de France en 1815, ministre d'État et devint membre du Conseil privé.

Les Anglais achetaient ce sel 120 roupies dont chacun pèse 75 livres ce qui faisait ressortir le produit total à 25 200 000.

Le territoire de Pondichéry en fournissait 25 200 000. Ensemble cinquante millions quatre cent mille francs 50 400 000<sup>194</sup>.

Par le même traité de 1815 les Français abandonnent exclusivement aux Anglais le commerce du sel, excepté cependant la consommation locale<sup>195</sup>. Depuis lors, les Anglais n'ont pas pris une once de sel sur ces deux territoires. Conséquemment les saleries sont tombées et les propriétaires ruinés. Le privilège accordé aux Anglais par ce traité est tel qu'un navire français mouillé devant Pondichéry, et qui manquerait de sel pour la consommation de son équipage, ne peut en acheter à Pondichéry des propriétaires des marais salants français sans la permission du gouvernement anglais de Madras !

C'est pour le dédommagement de cette perte que sa Seigneurie, le comte du Puy, avait obtenu du gouvernement de Madras un dédommagement de 4 000 pagodes pendant cinq ans, à répartir entre les propriétaires ruinés, répartition qui a donné lieu à la concession justement dénoncée aux ministres du Roi. (note : la pagode égale 3 roupies 1\2 de Madras ou de Pondichéry et est comptée pour 9 francs dans les transactions ordinaires).

La concession dont il est parlé dans cette note n'était point imputée au comte du Puy, tant s'en faut, mais à l'agent de Karikal. J'ignore comment cette affaire s'est terminée. On pensait généralement dans l'Inde française qu'il y avait eu aussi concession de la part des négociateurs ou du négociateur adjoint au duc de la Châtre pour la conclusion du traité de 1814, relatif au sel et à l'opium.

---

<sup>194</sup> Au sujet du commerce du sel et du monopole britannique évoqué dans ce développement, voir : J. WEBER, « La rente de l'Inde. Les origines du monopole britannique du sel », *Annales d'Histoire du sel*, vol. 7, 1999, p. 87-106.

<sup>195</sup> Ce traité est abordé dans son *Essai...* Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai. op. cit.* 1828, vol. 2, p. 106-107. IL le présente ainsi : « par un traité, la compagnie anglaise a obtenu l'exclusif de la vente de cette denrée afin de ne pas compromettre, par une libre concurrence, le produit de la fabrication des peuples asservis à sa puissance ; et pour dédommager les propriétaires des salines des aldées françaises, elle a accordé une somme de 4 000 pagodes (36 000 francs) une fois payée. Depuis lors, la compagnie exerce sur les sels fabriqués dans ces deux territoires un privilège exclusif ».

### Sociabilités bourbonnaises

Je n'ai dit mot de la création de la Société philotechnique. Cependant, il est bon d'entrer dans quelques détails, d'autant plus que son existence n'est point comme en France, qu'elle n'est consacrée que par le Bulletin officiel de l'île de Bourbon et que, peut être elle n'existe plus<sup>196</sup>. C'est vraiment un singulier pays que les colonies ! Il faut pour que le bien s'y fasse et s'y maintienne que l'intérêt particulier doive en tirer profit instantané ; sans cela tout choit. Un profit à venir n'est compté pour rien. M. Milius avait été forcé par l'état de sa santé d'habiter la campagne. Il s'était fixé à Sainte-Suzanne dont la position lui convenait sous tous rapports. C'est de là qu'est datée l'ordonnance du 6 août 1820 qui crée la société<sup>197</sup>. Le but de cette compagnie énoncé dans le considérant devait être de constater et de publier les observations et les découvertes relatives à la culture de la colonie, d'y faciliter l'introduction des plantes et des machines utiles, de rechercher et d'appliquer les méthodes les plus propres à améliorer les terres, à en perfectionner la culture, comme aussi les meilleurs procédés pour la préparation et la manutention des produits, de faire naître le goût de l'étude et du travail parmi la jeunesse, d'exciter l'émulation dans toutes les classes de la population, en accentuant les mémoires et les projets qui concernent les arts, en proposant des distinctions honorables et des récompenses pour prix d'essais ruraux et de travaux utiles.

Cette société devait se composer de 20 membres résidents à Saint-Denis, assistant régulièrement aux séances, de quarante associés choisis parmi les habitants propriétaires de la colonie, de correspondants en nombre illimité pris tant dans la colonie qu'en dehors.

---

<sup>196</sup> La remarque de Thomas est exacte, la Société Philotechnique n'ayant d'ailleurs eu qu'une existence éphémère en dépit de ses ambitions considérables.

<sup>197</sup> Thomas reproduit dans son *Essai de statistique* cette « ordonnance du commandant et administrateur pour le Roi, portant la création de la Société philotechnique ». Elle fait suite à la lettre du ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies du 14 avril 1820. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 2, p. 304.

La présidence de la société fut attribuée au commandant et administrateur pour le Roi. Cette disposition rencontra quelque opposition, surtout parmi les membres européens qui appartenaient déjà à quelques sociétés du même genre. Mais on ne tarda pas à comprendre qu'il n'en peut être dans les colonies comme en France et que l'œil du gouverneur doit être ouvert surtout et partout. D'ailleurs le vice-président qui vraisemblablement dirigeait plus souvent les travaux était électif, ainsi que les autres officiers. Pour la première formation, les vingt membres résidents furent nommés par le gouverneur ; mais les associés & les correspondants devaient l'être par la société, au scrutin et à la majorité absolue des suffrages ; il en devait être ainsi pour remplir les vacances qui arriveraient parmi les résidents. Voici quelle en fut la première formation.

Azéma<sup>198</sup> conseiller à la cour royale créole, fils de propriétaires cultivateurs

Bédier<sup>199</sup>, Achille sous-commissaire de marine, créole, fils et gendre de propriétaire

Cabanne<sup>200</sup>, chimiste européen

Cotineau, physicien, proviseur du collège, européen

Desplanches<sup>201</sup>, lieutenant de vaisseau, capitaine de port à Saint-Louis, européen, allié à des propriétaires cultivateurs

<sup>198</sup> Sur cette famille, voir la note 183.

<sup>199</sup> La famille Bédier est installée à l'Île Bourbon depuis 1746. Son membre le mieux connu est Pierre-Achille Bédier, né en 1791. Entré dans l'administration coloniale en 1809, il devient contrôleur (1823) puis ordonnateur (1830) à Pondichéry, fonction qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1850.

<sup>200</sup> Cabanne est présenté comme « pharmacien très instruit » dans le chapitre 6 consacré à la botanique en Île Bourbon écrit par le pharmacien Gaudichaud dans l'œuvre publiée par Louis Freycinet : *Voyages autour du monde entrepris par ordre du roi... Exécuté par les corvettes L'Uranie et La Physicienne pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820*, « Botanique », chapitre 6 : Île Bourbon, p. 23. L'auteur évoque aussi dans des termes élogieux l'action menée par le pharmacien Pivain présenté comme pharmacien en chef de la colonie, par le physicien Cotineau, par le médecin en chef de la colonie Labrousse et par Gilbert Desmolières, tous membres de la société.

<sup>201</sup> Il s'agit de Guillaume Patrice Desplanches. Admis à la retraite en 1817 comme lieutenant de vaisseau au corps royal de marine, il resta capitaine de port à Saint-Denis jusqu'en 1835. Il est l'auteur d'observations météorologiques en 1820 et 1821 qui retiennent l'attention de Thomas au

Joseph Desbassayns, agriculteur créole, propriétaire, cultivateur,  
 Gaudin ingénieur en chef des Ponts et chaussées, européen  
 Gilbert Desmolières<sup>202</sup>, procureur du Roi européen mais  
 propriétaire, physicien cultivateur  
 Joseph Hubert, correspondant de la société Royale  
 d'agriculture, créole cultivateur  
 Hugot<sup>203</sup>, trésorier de la colonie, européen  
 Labrousse, médecin en chef, européen  
 Lescouble<sup>204</sup>, artiste européen mais habitant depuis longtemps la  
 colonie, connu par plusieurs inventions ou applications utiles  
 Maingard père<sup>205</sup>, sous directeur d'artillerie, créole de Maurice  
 Maingard fils, lieutenant d'artillerie, créole de Maurice  
 Milius, capitaine de vaisseau européen  
 Ozoux, archiviste du gouvernement, créole, cultivateur  
 Paquet Symphorien, litterateur européen  
 Pivain, pharmacien de la marine, physicien chimiste, européen  
 Rivière, docteur médecin, européen habitant depuis longtemps  
 la colonie, propriétaire cultivateur  
 Thomas, commissaire de marine, économiste de statistiques,  
 européen

Ainsi, il y avait la moitié de cultivateurs, créoles ou européens,  
 et la moitié d'euro péens non cultivateurs mais, qui, par leur  
 connaissances ou leur position, ne pouvaient qu'être utiles à la

---

chapitre Météorologie de son *Essai de statistique*. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op. cit.*, 1828, vol. 1, p. 64.

<sup>202</sup> Également auteur d'observations météorologiques, en 1818 et 1819, il retient aussi l'attention de Thomas. Voir Pierre-Ph. U. THOMAS, *Essai... op.cit.*, 1828, vol. 1, p. 64.

<sup>203</sup> Il s'agit de Pierre-Félicité Hugot, né en 1786, franc-maçon au sein de la loge *L'Amitié* où il exerce la fonction de Trésorier.

<sup>204</sup> Il s'agit de Jean-Baptiste Renoyal de Lescouble, né en 1776, demeurant à Sainte-Suzanne qui a tenu un journal de 1811 jusqu'à sa mort en 1838. IL y relate ses activités de planteur, d'architecte et de peintre, et témoigne de la vie à Bourbon (voir la note 20 page 25). Dans le chapitre qu'il consacre à l'île Bourbon, le pharmacien Gaudichaud le présente « comme peintre et naturaliste distingué, talent auquel les sciences doivent une collection complète de tous les fruits remarquables, indigènes et exotiques qui croissent maintenant sur des terres volcaniques ». Sur la place de ce personnage dans la vie littéraire de l'Île Bourbon, voir les notes 20 page 25, 38 page 32, 105 page 58.

<sup>205</sup> Il s'agit de Josselin Maingard. Voir les pages 36-41 de ce volume.

colonie de prendre son intérêt positif à ce que la société atteignit le but pour lequel elle était fondée.

Un français européen vint un jour chez moi demander des secours<sup>206</sup> ; c'était pendant l'administration de M. Desbassayns. Je lui dis que l'administration n'avait aucun moyen de lui en donner et que les ressources de la caisse de bienfaisance étaient réservées aux créoles, pour lesquels même elle était insuffisante. En se retirant, il me fit des signes maçonniques. Sur ce je lui fis observer qu'il finissait par où il aurait dû commencer et je l'adressai au vénérable de la Loge : M. de Chanvallon.

Ce renvoi me mit en rapport avec M. de Chanvallon, ancien ordonnateur général des deux îles et spécialement de l'île Bourbon, où il résidait depuis qu'il n'exerçait plus de fonctions<sup>207</sup>. On me fit des reproches sur ce que je ne n'étais point fait connaître. Ma réponse fut péremptoire. Je n'avais aucun diplôme<sup>208</sup>, aucune preuve certaine de mon état & conséquemment je ne pouvais visiter aucune loge. Cela en resta là jusqu'à plus d'un an après que M. Milius voulut se faire admettre parmi les Frères. La veille de la réception, j'étais allé chez lui suivant ma coutume, je vis sur la table une tabatière couverte d'emblèmes maçonniques et quelques autres objets du même genre : « Laissez donc cela », me dit en riant M. Milius, « vous n'y connaissez rien ». « Peut-être » lui répondis-je. « Seriez-vous Maçon par hasard ? » « Assez pour savoir ce qui doit avoir lieu demain, si j'en crois le bruit public et contre les règles, ce que vous ignoriez vous-même. Parmi les Frères, point de différence, tous y sont égaux quelques soient leurs rang dans le monde. Je vous dirais plus, c'est que jamais une loge ne peut se

---

<sup>206</sup> Ici commence le développement que consacre Thomas à la sociabilité maçonnique bourbonnaise. L'intérêt qu'il manifeste envers celle-ci, la fréquentation des loges s'inscrivent dans la continuité d'une initiation que Thomas semble avoir contracté lors de son passage à Brest sous le Consulat. C'est cependant après le séjour brestois qu'il fait allusion pour la première fois à la fréquentation de tenues maçonniques, à l'occasion de la description d'une tenue funèbre à Flessingue.

<sup>207</sup> Il s'agit de Thibaud de Chanvallon, ordonnateur de l'Île Bourbon, de 1785 à 1789, redevenu administrateur de l'île en 1803 avec le titre de sous-préfet colonial. Il est remplacé par Marchant en 1805 jusqu'à la prise de l'île par les Anglais, ce dernier réoccupant la fonction d'ordonnateur de 1815 à 1817.

<sup>208</sup> Le diplôme portant le grade maçonnique est le viatique indispensable pour être accueilli dans une loge.



déplacer. Le lieu de ces réunions est consacré et cependant on dit que c'est chez vous que votre réception doit avoir lieu ». « Vous n'y entendez rien », me dit-il. « Soit M. le gouverneur » et je rompis la conversation. En effet le lendemain dans la journée, un piquet d'infanterie vint envelopper le gouvernement pour, disait-on couvrir la loge, et cependant les aides de camp, les employés de bureaux, les domestiques n'avaient pas quitté l'hôtel.

Lorsque M. de Freycinet eut remplacé M. Milius, comme il est un des dignitaires de l'Ordre, il témoigna le désir de visiter la loge<sup>209</sup>. On voulut rendre la réunion la plus nombreuse possible et l'on vint encore me solliciter de m'y rendre. Je répétais mes objections. On n'en tint compte et je ne crus pas devoir résister aux invitations du vénérable, de plusieurs officiers et membres de la loge.

Quelques jours après, M. de Freycinet amena la conversation entre nous sur ce chapitre et finit par m'engager à assister souvent aux réunions maçonniques. Je résistais alléguant de mes occupations et le besoin de distraction et d'exercice qui m'était nécessaires après mon travail. M. de Freycinet crut me déterminer en me disant qu'il serait bien aise de savoir ce qui se passait en loge, que ne pouvant y aller lui même, il désirait qu'il s'y trouvât quelqu'un sur qui il put compter ; que d'ailleurs on tairait devant lui ce qu'on ne tairait pas devant moi, & en un mot, il s'agissait d'espionnage. Ma fierté d'homme autant que mon caractère maçonnique se soulevèrent. « Oh, M. le gouverneur c'est vous, Rose-Croix<sup>210</sup>, qui me faites une telle proposition ! Vous connaissez tous les Frères. Vous savez qu'il n'y a parmi eux que d'honnêtes gens que de bons français, que de vrais maçons. Vous me jugez bien mal et vous avez de moi une opinion peu honorable ! » J'étais indigné, je me retirais. Je n'allais pas plus souvent en loge & je me serai même tout à fait abstenu de m'y présenter sans une circonstance que voici.

Je crois avoir parlé du naufrage connu du navire *Le Colombus*. Ce navire hollandais se rendait de Batavia en Europe, lorsque,

---

<sup>209</sup> Il s'agit de *La Triple Espérance*.

<sup>210</sup> Le grade de Chevalier Rose-Croix, 18° du Rite Ecossais Ancien et Accepté, est la pierre angulaire de la franc-maçonnerie des hauts degrés, d'où la remarque de Thomas à son interlocuteur.

traversant le canal Mozambique, à la suite de tempêtes, il se découvrit une voie d'eau qui le compromettait fort<sup>211</sup>.

Dans cet état, il fut heureusement rencontré par un brick de Bordeaux, commandé par le capitaine Desle qui, dès que le temps le permit, recueillit tout cet équipage & les nombreux passagers qui retournaient en Hollande et les mena à Bourbon, malgré l'encombrement qu'il en éprouvait et la réduction de ses victuailles, n'en ayant pu sauver que très peu du *Colombus*. Le capitaine de ce dernier bâtiment avait occupé le grade de capitaine de frégate dans la marine hollandaise et était employé dans la portion que le royaume avait fournie à la flottille de Boulogne. Il était maçon ainsi que le capitaine bordelais. Il sollicita de la loge l'admission du second du capitaine Desle comme récompense du dévouement que celui-ci avait montré dans le sauvetage du *Colombus*. Les officiers maçons tant du navire hollandais que des troupes passagères sollicitèrent tous les visiteurs d'assister à la réception, seul témoignage qu'ils pussent donner de leur reconnaissance. Je ne crus point devoir m'y refuser. Nous étions tous dans l'admiration du courage et du sang froid dont le marin avait donné une si belle preuve dans une circonstance si douloureuse. Mais, pour moi, je fus dans un état pénible pendant tout le temps de la réception. Il est difficile de laisser voir moins de bon sens, du plus simple bon sens. J'avais vraiment honte pour lui qu'il se montrât sous cet aspect vis-à-vis d'étrangers qui manifestaient tant d'intérêt pour lui.

J'en fus dédommagé peu de temps après. Un tout jeune homme, élève de la marine, dont le père qui était maçon, avait sombré en mer, entre Nantes et Brest, se présenta. Je l'avais connu tout enfant à Brest, et ainsi que tous les officiers de la marine du département, j'y prenais le plus vif intérêt. J'assistais aux épreuves qu'il dut subir : il s'y conduisit bravement et avec esprit. Je citerais une des ses réponses sans croire cette révélation contraire au silence qui nous est imposé. Le vénérable lui fit cette question : « vous Dites M., que vous désirez être admis parmi nous parce que

---

<sup>211</sup> Sur ce sujet, voir : É SAUNIER, « Les gens de mer et la Franc-maçonnerie : une influence mal connue », (dir. C. REVAUGER et É. SAUNIER), *La Franc-maçonnerie dans les ports*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, Collection « Monde Maçonnique », n°2, p. 185-200.

l'on vous a dit que tous les maçons se doivent au besoin une mutuelle protection. Si ce qu'à Dieu ne plaise, une nouvelle guerre venant à éclater entre la France et l'Angleterre, que commandant un vaisseau par exemple, vous fissiez rencontre d'un vaisseau ennemi et que vous sussiez, par quelque moyen, que votre adversaire est maçon, comment vous conduiriez vous ? Éviteriez-vous le combat contre votre Frère ? ». « Monsieur » répondit le jeune homme sans la moindre hésitation, « je le battrais, et après avoir vaincu, je lui rendrais tous les services que m'imposeraient notre situation respective, non comme à un ennemi vaincu mais un véritable maçon ». On pense avec quels sentiments fut accueilli cette honorable réponse d'un si jeune homme.

Il est maintenant, je crois, capitaine de corvette, son frère lieutenant de vaisseau, un troisième commis principal. Leur sœur fut recueillie par madame la duchesse d'Orléans<sup>212</sup>, qui ne l'aura certes pas abandonnée depuis qu'elle est reine des français.

La loge de Bourbon<sup>213</sup> donnait ordinairement dans l'année un bal aux dames de la colonie. C'était la réunion la plus agréable, le coup d'œil le plus flatteur. Les hommes avaient adopté le costume noir & les femmes la plus simple robe blanche avec la ceinture bleue, ainsi que les autres ornements de leur ajustements.

Quand j'eus réussi mon service et cessé ma fonction, j'allais plus souvent aux assemblées, et ce fut jusqu'à mon départ. On pense que jamais je ne fus questionné par le Gouverneur sur ce qu'il s'y passait. Ma réponse avait suffi pour lui interdire de revenir sur ce sujet. Personne dans la colonie, si ce n'est M. Milius et moi ne connaissait M. de Freycinet. Aussi chacun s'évertuait à deviner ce qu'il serait et plusieurs avaient pour principal objet de rechercher comment ils pourraient capter ses suffrages. On spécula toujours sur le pouvoir. Je n'arrivais au gouvernement que lorsque M. de Freycinet, débarqué plutôt qu'on ne l'attendait, en montait le grand escalier. Je me hâtais. Le colonel Maingard qui l'entretenait, s'apercevant de mon arrivée, s'empressa d'en avertir le nouveau gouverneur qui, se retournant aussitôt, me présenta

---

<sup>212</sup> Il s'agit de Marie-Amélie de Bourbon-Siciles, nièce de Louis XVI, marié à Louis Philippe I<sup>er</sup> le 25 novembre 1809 à Palerme.

<sup>213</sup> Voir la note 209.

vivement la seule main qui lui resta, en me disant avec l'affabilité qui lui est naturelle : « il faut bien venir vous trouver, mon cher commissaire, puisque vous ne venez pas nous rejoindre. » Ces mots, qui, par la position du lieu, furent entendus de tout le monde, donnèrent à croire à une grande intimité et que j'allais jouir d'une immense faveur. Ainsi tels qui s'étaient jusque là tenus éloignés de moi, parce qu'ils pensaient que la confiance qu'avait en moi le gouverneur remplacé ne me serait pas continué par le gouverneur remplaçant, le rapprochèrent intuitivement de moi, qui, seul entre tous, recevait un accueil si flatteur. Pauvres gens ! Mais l'homme est ainsi bâti, et quelque soit le théâtre ou il est placé, on le voit toujours le même.

### **Un discours sur la mort du duc de Berry ou le souvenir d'une « loyauté obligée »**

Lorsque les dépêches qui annonçaient la mort du duc de Berry<sup>214</sup> parvinrent à M. de Freycinet, à la douleur qu'il ressentit de cet horrible assassinat, vint se joindre une sorte de stupeur occasionnée par la crainte qu'il ne se manifesta quelque mouvement dans la colonie. Son premier mouvement fut d'appeler auprès de lui les chefs de service. Nous nous empressâmes de nous rendre au gouvernement, nous demandant l'un à l'autre de quoi il s'agissait, sans pouvoir nous répondre. Lorsque nous fûmes tous réunis, Mr. le Gouverneur sortant de son cabinet vint nous joindre dans le salon et nous dit avec émotion les nouvelles qu'il venait de recevoir. Il faut bien le dire, nous avions tous servi avant la Restauration et nous n'avions aucun une grande sympathie pour elle. Si nous fûmes révoltés de l'acte lâche & cruel que nous apprenions, ce que nous redoutions, c'était de voir compromis la tranquillité de la France, ce qui nous affligeait c'était de voir que certains partis fermentaient encore et qu'il n'y avait pas encore union complète parmi les Français. À une aussi grande distance, ne pouvant de loin en loin que recevoir que des nouvelles surannées si on les compare à la promptitude avec laquelle les

---

<sup>214</sup> Le duc de Berry, neveu de Louis XVIII et seule personne susceptible de donner un héritier à la famille royale, est poignardé le 13 février 1820 sur les marches de l'Opéra.

événements se succèdent, grandes étaient nos inquiétudes. M. de Freycinet craignait en outre de voir compromettre sa responsabilité de gouverneur. Il nous interpella tour à tour sur la situation morale du pays, recommandant la plus grande surveillance au commandant militaire et au Procureur général auxquels il s'adressa d'abord. Quand ce fut à moi de parler : «N'ayez aucune crainte M. le gouverneur, je suis mieux placé qu'aucun de ces messieurs par la nature de mes fonctions et mes rapports tant officiels que particuliers sur les divers points de la colonie pour vous donner cette assurance. Ce qu'il convient en ce moment, c'est de répandre promptement la triste nouvelle, et d'ordonner dans toutes les églises un service funèbre, qui peut être célébré demain à Saint-Denis ». Ceux de MM. les chefs de service qui n'avaient encore rien dit se réunirent à moi et le gouverneur adhéra à mon avis. Un deuil général fut ordonné à tous les fonctionnaires publics qui durent le porter pendant six semaines : les habitants furent invités à suivre cet exemple.

L'effet que produisit cette communication fut celui que j'avais annoncé. Tout le monde fut indigné de l'atrocité du crime car, quelques soient les opinions politiques, tout sentiment généreux réprouve un tel moyen de les satisfaire et si, parmi les créoles, beaucoup regrettaient encore le pavillon sous lequel ils avaient si vaillamment combattu pour l'honneur de la patrie, aucun n'eut voulu le voir reparaitre souillé d'une telle infamie.

Ce fut dans l'après-midi que nous apprîmes la victoire qui a retenu le nom du Trocadero<sup>215</sup>. Aussitôt un Tedeum fut ordonné pour le lendemain. « Commissaire », me dit le gouverneur, « je voudrais bien que le curé nous fit un petit discours pour dire le motif de la cérémonie mais notre bon abbé Collin n'est pas fort pour les improvisations, malgré ses honorables qualités, que personne au reste n'apprécie plus que moi. Comment pourrions-nous faire ? ». « Si vous voulez M. le Gouverneur, je ferais le discours et le remettrais au curé en lui disant votre intention ». « Oh ! Ne plaisantons point sur un tel point ». « Je ne plaisante point du tout, je vous jure. Je ferai le discours ce soir, vous le recevrez demain matin à votre lever. Si vous l'approuvez, renvoyez

---

<sup>215</sup> Référence à la prise du fort du Trocadero survenu le 31 août 1823 par les troupes françaises, vainqueurs des libéraux espagnols à Cadix.

le moi sur le champ, le reste ira comme de rire, j'en réponds, je suis assez lié avec le curé pour cela ». « Tope je tiens la gageure, mais songez bien à ce que vous allez faire. »

J'achevais la soirée au gouvernement. Rentré chez moi, j'écrivis le discours que je m'étais si légèrement engagé de faire. Je n'en fus pas trop mécontent, il me parut avoir la couleur religieuse et politique convenable. Le lendemain, à sept heures du matin, je le fis passer au gouverneur. « Vous avez gagné », m'écrivit-il « mais vous savez *nil actum si reputant quid supererit agendum* ; vous avez à compléter votre engagement ». J'allais trouver le curé avec lequel, comme j'ai dit, j'étais assez lié pour agir ainsi. Mais malheureusement pour mon œuvre, le curé de Saint-André venait d'arriver. Il se chargea d'officier et de prononcer le discours qu'il improvisa. En conscience, il ne valait pas le mien. C'est ce que me disaient les regards de M. le Gouverneur, pendant que l'orateur parlait. Voici le mien. *Fuit homo missus a deo*. Un homme fut envoyé de Dieu. Les paroles sont tirées des Saintes écritures Évangile selon Saint-Jean<sup>216</sup>.

Mes frères,

Comment ne pas reconnaître le doigt de Dieu dans les événements qui depuis plusieurs années se succèdent sur la scène du monde politique ? Nous avons été plusieurs fois déjà à même de vous le faire remarquer. Vous n'aurez pu vous dispenser de le reconnaître. De tels événements, suivis de tels résultats, ne peuvent en effet être attribués qu'à la volonté divine. En vain l'homme aurait-il la prétention d'être autre chose que son instrument. Les faits démontrent évidemment le contraire. L'homme abandonné de Dieu n'est rien, l'homme peut tout lorsqu'il est protégé par la puissance céleste.

En vain l'homme privé des secours du très haut brillera-t-il d'un état passager. En vain son règne éphémère paraîtra-t-il entouré d'une gloire momentanée ? Dieu le veut ainsi et pour punir des enfants éloignés de son sein et pour manifester plus tard sa toute puissance. Bientôt le héros s'évanouit, l'homme reste et semblable

---

<sup>216</sup> « Un homme fut envoyé de Dieu », 6<sup>e</sup> verset du prologue de l'Évangile selon Saint-Jean.

à ces idoles d'or et d'argent que se fabriquaient les païens, ce n'est plus qu'un peu de poussière.

Mais au contraire, mes frères, le fidèle serviteur de Dieu est-il un instant humilié, nous le voyons bientôt relevé par ses secours invisibles et surnaturel qu'il n'a pas invoqué en vain. La gloire céleste rejaillit sur lui toute entière et l'on ne peut s'empêcher de dire, car on ne peut s'empêcher de le reconnaître. *Fuit homo Missus a deo.*

Pour ne vous entretenir aujourd'hui, mes frères, que de l'heureux évènement qui nous ramène au pied des saints autels, pourrez-vous y voir autre chose que la manifestation de cette volonté toute puissante ?

Vous n'avez pas oublié le temps où le fléau de Dieu parcourut successivement tous les royaumes, porta ses drapeaux dans cette héroïque Espagne, la couvrit de ses bataillons, saccagea ses places, assit un autre usurpateur sur le trône de Ferdinand et, ridicule imitateur d'un acte de nos Rois, disait aussi dans son ambition délirante : il n'y a plus de Pyrénées. Quels furent ses succès quand la main de Dieu se retira de lui ? Les Espagnols, après avoir disputé le terrain pied à pied, opposant autant de défenseurs qu'il se présentait d'assaillants, forcèrent enfin à la retraite cet ennemi des trônes légitimes et le firent préluder par l'évacuation de l'Espagne à l'abandon de ses malheureuses conquêtes. Mais la colère divine n'était pas encore satisfaite : il fallait qu'elle s'apesantît encore sur ces contrées et l'état de convulsion dans lequel la France s'était si longtemps tourmentée. L'Espagne devait aussi en souffrir à son tour.

*Fuit homo missus a deo.* Et quand les temps ont été arrivés, vous avez vu le Roi Très Chrétien, le fils aîné de l'Église, entrer à son tour dans la carrière. Vous avez vu celui qui fut ramené par Dieu même sur le trône de ses pères, envoyer son fils bien aimé, rétablir sur le sien le prince qu'y avaient appelé les lois de la légitimité, les droits de sa naissance ; le prince objet de l'amour de ses peuples et leur premier besoin. *Fuit homo missus a deo.* Pourrait-on en douter, mes frères, quand on voit cette armée, peu nombreuse, parcourir le royaume entier, traverser sa capitale, suivre les forcenés qu'emmenaient captifs leurs Rois qu'ils avaient dépouillé de leur autorité, les isoler dans le petit espace où la révolte avait pris naissance et où elle devait mourir. Et tout cela sans que ce vaillant

peuple qui, quelques années auparavant avait résisté aux vainqueurs de tant de nations, accueille autrement nos soldats que comme des défenseurs des Rois et ceux qui, en venant rendre à leur souverain la liberté acquise dont quelques factieux<sup>217</sup> les privaient, venaient en même temps rendre à ses sujets cette véritable liberté dont ils ne pouvaient jouir qu'à l'ombre tutélaire du trône et dont l'anarchie le prive à jamais. Comparez, mes frères, comparez ces époques et ne dites vous pas avec nous *Fuit homo missus a deo*. Oui, sans doute, il fut envoyé de Dieu ce prince auguste qui a rétabli le Roi Catholique<sup>218</sup> dans la capitale. Il fut envoyé de Dieu ce prince qui a montré dans la conduite politique tant de sagesse, tant de bravoure et de noblesse dans la conduite militaire, ce prince qui, dans sa campagne de six mois, étouffe l'hydre des révolutions dans l'un et l'autre royaume, ce descendant de Louis XIV qui rend au peuple espagnol le petit fils du prince que leurs ancêtres avaient reçu des mains du Grand Roi pour régner heureux. C'est bien maintenant qu'on peut dire : il n'y a plus de Pyrénées. Ce à qui, Français et Espagnols, le devons-nous ?

À celui qui fut envoyé de Dieu. ... Français, mes frères, nous nous félicitons de cet heureux succès des armes de l'auguste souverain, auquel nous devons le bonheur et la paix. Chrétiens, nous n'en manquerons pas d'imprimer notre reconnaissance au Dieu par qui règnent les Rois. C'est là mes frères, débat de notre réunion dans ce lieu saint. Nous allons satisfaire à nos devoirs religieux en chantant le cantique que l'église a consacré à ces actions de Grâce : *te deum laudamus &c* ».

Ce discours, on le voit, fut écrit pour le lieu où il devait être prononcé et dans l'esprit du temps. La Restauration ne manquerait pas de refrains contre l'Empereur et ses opinions n'étaient pas toujours partagées mais il fallait hurler avec les loups.

---

<sup>217</sup> Thomas fait une allusion à Riego et aux colonels Quiroga, Arcos-Aguero et Lopez-Banos, dont l'arrestation entraîne l'insurrection du 1<sup>er</sup> janvier lors de laquelle Riego proclame la Constitution de Cadix de 1812, entraînant la guerre et l'épisode libéral qui déclenchent l'expédition française du 7 avril 1823 à l'instigation de la Sainte-Alliance.

<sup>218</sup> Il s'agit de Ferdinand VII dont le rétablissement met fin au *Triennio* libéral (1820-1823).



### **Le prêtre Collin<sup>219</sup> ou la nécessité de moraliser la société créole**

Un jour, pendant que je déjeunais, le curé, monsieur Collin, vint me voir. Il avait l'air un peu préoccupé. Qu'avez-vous donc, cher Pasteur ? Tiens, me dit-il. Voilà ce qui m'occupe. Il y a une quinzaine, on amena à l'hôpital, Lesueur, capitaine d'un navire de commerce. Dans ma visite journalière, j'entrai dans la chambre. Nous causâmes longtemps de choses et d'autres. En me retirant, je lui demandais s'il me serait agréable que je revinsse le voir. Beaucoup, me dit-il, puis prenant tout à coup un autre air, pourvu que vous ne parliez point religion. « Monsieur », lui dis-je, « une telle condition m'étonne ». « Je n'ai point cherché à amener notre conversation sur ce sujet. Je ne le fais jamais qu'avec discrétion. Je dois mes amis à tous les hommes quelque soit leur religion ; j'ignore quelle est la vôtre ».

« Ce n'est pas à moi de vous questionner à ce sujet. Je n'en ai aucune », me dit-il amèrement. « Tant pis monsieur. Je comprends qu'on en professe une autre que la mienne. Dieu les admet. Je ne puis vouloir plus que lui. Mais je ne conçois pas un homme sans religion. Je vous salue monsieur. Si vous désirez ma présence, je serai à vos ordres ». « Je me retirerai » dit le bon curé en soupirant, « recommandai aux soeurs hospitalières de lui parler aucunement d'un sujet si douloureux pour moi. Cet homme vient de mourir. Ces camarades vont me demander les cérémonies de l'Église catholique. Je ne lui refuserais pas s'il s'était tu. Je pourrais le présumer catholique comme la grande majorité des français mais après cette funeste déclaration, je suis désolé de les refuser. On ira trouver le gouverneur. Je désirerais qu'il fut prévenu, qu'il connut

---

<sup>219</sup> La médiocrité du personnel religieux de Bourbon, réputé factieux et de moeurs douteuses (c'est le cas des curés de Sainte-Marie -Gros-, de Saint-Pierre -Vivenots- et de Saint-Louis -Lafosse-), est un objet de plaintes fréquentes. Dans cet ensemble, le curé de Saint-Denis Collin fait exception. Lazariste de 62 ans, il fut aussi vice-préfet apostolique, dès 1808, une fonction dans laquelle il s'opposa à Bouvet de Lozier. Vice-Préfet jusqu'en 1819, puis en 1821-1822, de 1828 à 1831, il semble avoir été apprécié pour son sens de la conciliation. Voir : Cl. PRUDHOMME, *Histoire religieuse de la Réunion*, Paris, Karthala, 1984, 362 p.

mes motifs et savoir ce qu'il pense. « Vois-le. Répète-lui ce que je viens de te raconter et fais moi savoir ces intentions ».

« Mon cher pasteur, dans un pays comme celui-ci et par les temps que nous vivons, la chose est grave. Je vais aller chez le gouverneur, mais je sais d'avance sa réponse. L'épée et l'encensoir sont distincts. Cela ne me regarde pas et je ne m'en mêlerai point ». Voilà ce qu'il me dira.

Monsieur Collin était déjà septuagénaire à l'époque dont je parle. Venu dans ces colonies depuis cinquante ans, il en connaissait bien l'esprit. On peut dire qu'il avait le jugement sain et le cœur droit s'il n'avait pas cette vaste instruction que l'on veut aujourd'hui que les hommes possèdent à tout prix. Il remplissait son devoir avec exactitude et faisait le bien sans ostentation. Il avait longtemps rempli les fonctions de préfet apostolique et ne trouva jamais déplacé qu'on envoyât des titulaires de France. Il les accueillait avec bienveillance, avec respect. Tout ce qu'il demandait c'est qu'on lui laissât la cure de Saint-Denis. Me regardant comme infiniment plus jeune que lui, il avait pris l'habitude de me tutoyer mais c'était d'un ton paternel. Il m'a toujours témoigné beaucoup d'amitiés.

Pour terminer ce que j'ai commencé, j'allai aussitôt au gouvernement. La réponse fut telle que je l'avais prévu. Il arrive aussi ce que le bon curé avait prévu. On refusa. On l'adressa au gouverneur qui répéta ce qu'il avait dit mais sans laisser voir qu'il était instruit de l'affaire. Le mécréant fut conduit au cimetière par l'officier de police. Ce n'était pas que monsieur Collin fut intolérant. Il en avait donné plusieurs fois la preuve. En voici une entre autres.

Je finissais un jour de dîner quand je le vis arriver. « Oh ! Curé. Quel bon vent vous amène », lui dis-je. « Ce n'est pas l'heure où vous m'honorez de vos visites ». « Je passais devant ta demeure. Je n'ai pas voulu le faire sans entrer. « Et d'où venez-vous ? »

« De voir la vieille madame Roux qui n'en a pas encore pour bien longtemps à vivre. Elle m'a fait de la peine ». « Cependant, curé, vous êtes habitué à voir les agonisants et la mort de cette dame doit être douce ». « Ce n'est pas cela. Tu sais que je la connais depuis longtemps. Quand je suis entré dans sa chambre, elle s'est retournée vers la muraille et m'a renvoyé. J'ai essayé quelques consolations. Va-t-en, va-t-en... » m'a-t-elle dit. « Je ne

veux pas de toi ». « J'ai cru un moment qu'une telle réception tenait de son état. Je restai. Elle a persisté. Je me suis retiré. Je suis bien malheureux ». Je tentais de consoler notre bon curé et après quelque moment de conversation, nous nous quittâmes. Je fus tout surpris le lendemain de voir passer le corps de la défunte avec toutes les pompes religieuses.

Quand je vis monsieur Collin : « Hé bien curé, vous avez donc été rappelé ». « Non ». « Mais comment vous êtes vous décidé à agir comme vous avez fait ». « Écoutez. Cette bonne femme était catholique. J'en ai maintes et maintes preuves, du temps qu'elle avait toutes ses facultés. Elle m'a repoussé l'autre jour, il est vrai, mais elle était très affaiblie. Elle peut s'être repentie, avoir crié grâce. Dieu peut lui avoir pardonné. Dois-je douter de sa miséricorde si elle a contenu son pardon. Puis-je, dans mon ignorance, être plus intolérant que mon divin maître ? Voilà l'explication de ma conduite ». Du reste, un autre jour, je fus témoin de son zèle. Nous étions à dîner. On vint me demander pour une vieille négresse à l'article de la mort. IL engagea son vicaire à se rendre auprès d'elle. La distance était assez grande. Le vicaire, qui avait longtemps habité l'Inde comme missionnaire, ne voulut point se déranger. « Hé bien monsieur, c'est moi qui irait », dit-il tranquillement. Il fit seller son âne et partit. Une heure n'était pas écoulé, quand le bon curé revient achever son dîner, sans rien témoigner à son suppléant et paraissant heureux d'avoir rempli son devoir. Le dîner avait été suspendu jusqu'au retour de M. Collin et le vicaire fut obligé d'attendre, puni par où il péchait.

### **Les « Libres de couleur » : l'avenir de la colonie**

J'avais été obligé de quitter l'habitation de la montagne Saint-Denis que le propriétaire voulait occuper. J'en avais une autre au Chaudron, sur laquelle il n'y avait habituellement qu'un vieux noir et une vieille négresse. Les autres n'y venaient que pour semer et récolter le maïs. Je causais volontiers avec le bon homme qui n'était pas dépourvu de sens. Il me parla un jour de la France, de Paris, comme s'il les connaissait. « Comment donc pa xavier (pa pour fort, pour papa, expression dont les Noirs se servent à l'égard de ceux qui sont très âgés), est-ce que tu as vu Paris ? » « Oui,

m'sié. J'ai même vu le Roi (c'était Louis XV). « Ah, ah ! Conte-moi donc cela ». « M'sié, moi, j'étais tout pitit, pitit. M'sé mon maître passe en France et m'emmène avec li. V'là qu'un jour, mon maître va à Versailles. Ca qui si beau. Nous i voit grand monde et dans tout li monde, grand m'sié, qu'avait son tit chapeau son son tête. Oh m'sié fis-je, à mon maître. M'sié, v'là li Roi. M'sié avait pas vu li. I fut content quand moi li dit, et, depuis ça, m'sié, moi i a toujours souvenir di li Roi ».

Ce vieux Noir, qui avait plus de 70 ans, n'était pas heureux avec la vieille négresse, jalouse, envieuse, acariâtre et qui le faisait enrager sans cesse. Je lui rapportais souvent du tabac de la ville, j'étais obligé de le lui donner en cachette. Elle le lui eut pris. Je lui dis un jour : « mais Pa xavier, pourquoi ne pas la renvoyer. Demande à ton maître de la faire passer sur une autre de ses habitations et de te donner une compagne qui ait soin de toi et ne te rende pas la vie dure ». « Hé M'sié ». Fit-il. « Moi i en a eu ça tout jeune, faut q'moi i garde ca vieux ». Je ne pus que louer ce sentiment de justice exprimé avec une entière résignation. IL lui semblait que les tourments de son vieil âge étaient la compensation à son bonheur de jeunesse. La classe des hommes libres à l'Île Bourbon était intermédiaire à celle des Blancs et des esclaves. Elle était tranquille, animée de bons sentiments, composée presque généralement d'artisans, presque tous aisés, quelques uns riches. On en comptait peu qui provinssent de mariages légitimes. Les noms de famille n'étaient point en usage, parmi eux. On les a depuis assujettis à en prendre et l'on a bien fait. Il y avait une confusion épouvantable dans les désignations : Pierre, fils de Louis, Marie, fille de Brigitte... Les Libres n'étaient pas exclusivement mulâtres. IL y en avait de toutes les teintes depuis le noir pur jusqu'au blanc mat et sans couleur, suivant leurs origines plus ou moins mélangées. Ils faisaient partie de la milice mais les officiers de campagne qu'ils formaient ne pouvaient être pris que parmi les Blancs. Ils avaient de la même manière cause commune avec les Blancs lors de la défense de l'île contre les Anglais en 1810 et leurs compagnies soit de canonniers, soit de fusiliers se firent remarquer par leur audace, leur courage, leur résistance, à tel point qu'après la capitulation, les Anglais hésitèrent s'ils les comprendraient, ils se réunirent aussi franchement aux Blancs lors de la révolte des Noirs pendant l'occupation anglaise. Les Blancs

tutoient tous les Noirs, ils ne tutoient pas les libres, mais les libres ne s'asseyaient pas devant eux.

Les Libres formaient exclusivement le corps de musique de la milice à Saint-Denis, le seul quartier qui en eut. Une année, monsieur Freycinet se trouvant à Saint-Paul, le 28 août, voulut l'y faire venir pour donner plus d'éclat à la Fête du Roi, mais il ne pouvait s'agir d'ordonner à ces hommes qui pouvaient se refuser à sortir de leur commune. C'est ce que le gouverneur ne comprit pas, mais ce que je sentis quand il me donna l'ordre de les lui envoyer. Je devais satisfaire cet ordre, mais ne point m'exposer à un refus. Je négociais. J'envoyais chercher un sergent de la garnison qui donnait des leçons de clarinette à quelques uns de ces musiciens et je lui dis mon embarras : « je ne répugne pas », lui confiai-je, « à faire une démarche de politesse vis-à-vis des libres, mais avant je veux être sûr qu'elle sera accueillie. Sachez donc comment ils la prendraient. J'agis suivant ce que vous me rapporterez ». Il comprit en peu d'heures. Après il revint avec Louis-Marie, libre, chef de la musique. Ce dernier est riche, fort bien élevé, entrepreneur de boulangerie, et justement considéré. Son premier mot fut que le sergent l'avait instruit du désir du gouverneur, que ses camarades et lui n'avaient rien tant à cœur que de lui être agréable, ainsi qu'à moi. Je répondis que j'avais compté et lui demandai s'ils voulaient que je fisse transporter eux ou leurs instruments par terre et mer. Ils n'acceptèrent que pour la grosse caisse et pour l'un des leurs qui était trop faible pour faire la route à pieds. Le jour de la fête, ils étaient tous rendus à Saint-Paul et s'acquittèrent fort bien de leur office. Le gouverneur leur fit témoigner le désir qu'ils exécutassent plusieurs morceaux pendant le banquet. Ils y consentirent avec empressement et comme personne ne leur dit qu'un dîner leur serait servi, ils se retirèrent dès qu'on fut levé de table. Monsieur de Freycinet revint pour voir comment ses ordres avaient été suivis et en même temps adresser ses remerciements aux musiciens. Il fut étonné de ne plus trouver personne. « Comment, commissaire », vint-il me dire, « où sont nos musiciens ». « Ils sont allés dîner ». « Ne les a-t-on pas avertis qu'ils devaient dîner ici ». « Apparemment, non ». On fit courir après, mais ils étaient tous dispersés chez leurs connaissances.

De retour à Saint-Louis, je fis appeler Louis-Marie, et lui dis que le gouverneur avait été d'autant plus fâché du malentendu qui avait

eu lieu, qu'il tenait à dire lui-même combien il avait été content de leur voyage. Louis-Marie me fit un mot honnête en réponse, mais je pus deviner que lui et ses camarades n'étaient point du tout satisfaits.

Quelques temps après, j'appris que plusieurs libres jouaient la comédie et le vaudeville. Je leurs fis dire que je serais bien aisé d'assister à quelques unes de leurs représentations. Ils me firent répondre en propres termes : « nous n'avons rien à refuser à monsieur le commissaire et nous le verrions avec grand plaisir, mais nous nous sommes imposés la règle de ne recevoir aucun blanc. Si nous nous en écartions pour lui, nous ne pourrions guère refuser à admettre certains autres. Il s'en présenterait peut-être que nous refuserions. De là peut-être quelques troubles. Nous serions forcés de nous priver d'un plaisir, qui ne nuit à personne tant que nous ne serons que nous ». Après une réponse si sage, je dus m'abstenir. Je leur offris les secours de la police, s'ils le jugeaient nécessaires. Ils ne furent point réclamés.

J'avais un jour demandé à Louis Marie si, riche comme il était, il n'avait point le désir de voir la France, lui faisant remarquer que sa très légère teinte de couleur ne le ferait point distinguer des Européens... « Oh ! Monsieur », me répondit-il, « je serais le dernier en France. Ici, je suis le premier de ma classe. Je m'y tiens. Que puis-je désirer d'ailleurs ? Tout le monde, je puis le dire avec orgueil peut-être mais sans vanité, m'estime et me considère. Je ne demande rien de plus. Je suis heureux. Le serais-je encore après avoir vu la France ? ».